

Rapport d'activité 2007



BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE
UNIVERSITAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007

Table des matières

<i>Le mot de l'Administrateur</i>	7
<i>La BNU 2007 en chiffres</i>	9
1. LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2007	11
1.1. <i>BNU NOUVELLE : L'AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS)</i>	12
1.2. <i>LA REORGANISATION SPATIALE</i>	15
1.3. <i>LE BILAN A MI-PARCOURS DU CONTRAT QUADRIENNAL 2005-2008</i>	16
1.4. <i>LA PREPARATION DU NOUVEAU PROJET D'ETABLISSEMENT ET DU CONTRAT QUADRIENNAL 2009-2012</i>	17
1.5. <i>LA CARTE DOCUMENTAIRE</i>	17
1.6. <i>LE TRANSFERT DES COLLECTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE</i>	18
2. LES SERVICES AU PUBLIC	19
2.1. <i>LES SERVICES DE LA BNU ET LEURS PUBLICS</i>	20
2.1.1. <i>Fréquentation</i>	20
2.1.2. <i>La consultation des collections imprimées</i>	21
2.1.3. <i>La consultation des ressources électroniques acquises par la bibliothèque</i>	24
<i>ZOOM : La consultation du site web</i>	25
2.1.4. <i>L'ouverture au public</i>	27
2.1.5. <i>Le PEB</i>	31
2.1.6. <i>Les autres services</i>	33
2.2. <i>LES NOUVEAUTES DES SERVICES AU PUBLIC EN 2007</i>	36
2.2.1. <i>Le nouveau règlement</i>	36
2.2.2. <i>Nouveautés et améliorations du site web</i>	36
2.2.3. <i>Nouveaux tracts</i>	37
2.2.4. <i>L'amélioration des conditions de travail des lecteurs</i>	37
2.2.5. <i>L'amélioration de la signalétique</i>	37
2.2.6. <i>Les ventes et la régie de recettes</i>	37
2.2.7. <i>L'enquête en Salle d'actualité</i>	37
<i>ZOOM : Qui fréquente la Salle d'actualité ?</i>	38
3. LE DEVELOPPEMENT ET LE TRAITEMENT DES COLLECTIONS	41
3.1. <i>INDICATEURS GENERAUX</i>	42
3.2. <i>LES POLES D'EXCELLENCE</i>	43
3.2.1. <i>Aire culturelle germanique</i>	43
3.2.2. <i>Sciences religieuses</i>	45
3.2.3. <i>Questions européennes</i>	46
3.2.4. <i>Les Alsatiques et le Dépôt légal</i>	47
3.3. <i>LA CANDIDATURE AU CADIST D'ANTIQUITE</i>	48
3.4. <i>LES SUBVENTIONS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE (CNL)</i>	50
3.5. <i>LES RESSOURCES ELECTRONIQUES</i>	50
3.6. <i>LE TRAITEMENT DES COLLECTIONS ACQUISES EN 2007</i>	51
3.6.1. <i>La réorganisation</i>	51
3.6.2. <i>Les chiffres 2007</i>	52

3.6.3. <i>L'état du catalogue début 2008</i>	52
3.7. LE TRAITEMENT DES DONNS	53
ZOOM : La pluridisciplinarité	54
4. LE PATRIMOINE	55
4.1. LES ACQUISITIONS PATRIMONIALES DE 2007	56
4.1.1. <i>Manuscrits</i>	56
4.1.2. <i>Incunables</i>	58
4.1.3. <i>Imprimés</i>	58
4.1.4. <i>Bibliophilie contemporaine</i>	60
4.2. L'ICONOGRAPHIE	60
ZOOM : La Salle Joffre	63
4.3. LA CONSERVATION DES DOCUMENTS	64
4.3.1. <i>Opération de désinfection</i>	64
4.3.2. <i>Le dépoussiérage des collections</i>	64
4.3.3. <i>Les activités de l'Atelier de restauration</i>	65
4.4. LE RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN PHOTOGRAPHE	65
ZOOM : Le récolement 2007	66
5. LA MISE EN VALEUR DES COLLECTIONS ET LE SOUTIEN A LA RECHERCHE	69
5.1. LES OPERATIONS DE NUMERISATION	70
ZOOM : Genizah Project	71
5.2. LA RETROCONVERSION	72
5.2.1. <i>L'équipe</i>	72
5.2.2. <i>Le bilan de 2007</i>	72
5.2.3. <i>Les relations avec le prestataire</i>	72
5.3. LES PROGRAMMES DE RECHERCHE	73
5.3.1. <i>La Bibliographie alsacienne</i>	73
5.3.2. <i>L'iconographie alsacienne du XVI^e siècle</i>	73
5.3.3. <i>Expériences de terrain et compétences cartographiques (HISTCARTO)</i>	74
5.3.4. <i>Catalogue des éditions originales d'ouvrages baroques allemands</i>	75
5.3.5. <i>L'Europe et la religion de l'Autre : le cas de l'Inde</i>	75
5.4. L'ACTION CULTURELLE ET LA COMMUNICATION	76
5.4.1. <i>Expositions</i>	76
5.4.2. <i>Manifestations culturelles</i>	77
5.4.3. <i>Prêts aux expositions extérieures</i>	78
5.4.4. <i>Tournages</i>	79
6. LES ACTIONS DE COOPERATION	81
6.1. LA COOPERATION DOCUMENTAIRE	82
6.1.1. <i>Les pôles associés</i>	82
6.1.2. <i>L'archivage du web électoral</i>	82
6.1.3. <i>La BIPFPIG de la Moselle</i>	84
6.1.4. <i>La Bibliothèque numérique d'Alsace</i>	84
6.1.5. <i>Calames</i>	84
6.2. LES ACTIONS EN PARTENARIAT	85
6.2.1. <i>L'Agora de l'étudiant</i>	85
6.2.2. <i>La journée d'étude ABF sur les publics</i>	85
6.2.3. <i>Les journées des pôles associés de la Bibliothèque nationale de France</i>	86
6.2.4. <i>L'ABES</i>	86
6.3. LA COOPERATION INTERNATIONALE	86

7. LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT	87
7.1. LES MOYENS BUDGETAIRES	88
7.1.1. <i>La mission d'expertise financière</i>	88
7.1.2. <i>Le budget primitif 2007 et les DBM</i>	89
7.1.3. <i>Le compte financier 2007 et le coût global de la BNU</i>	90
7.1.4. <i>Le fonds de roulement</i>	90
7.2. LES RESSOURCES HUMAINES	91
7.2.1. <i>Les emplois délégués par le MESR</i>	91
7.2.2. <i>Les mouvements de personnels</i>	93
7.2.3. <i>La pyramide des âges</i>	94
7.2.4. <i>La gestion des emplois</i>	95
7.2.5. <i>Le personnel non titulaire sur budget de l'établissement</i>	96
7.2.6. <i>Emploi de personnes handicapées</i>	97
7.2.7. <i>Absentéisme</i>	98
7.2.8. <i>Dialogue social</i>	98
7.2.9. <i>Campagne de notation</i>	99
7.2.10. <i>La formation professionnelle</i>	99
7.2.11. <i>Accueil de stagiaires</i>	101
7.3. LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER	102
7.4. L'INFORMATIQUE	102
7.4.1. <i>La réorganisation du Centre de Ressources Informatiques</i>	102
7.4.2. <i>Opération Nationale Antivirus</i>	102
7.4.3. <i>Outils de gestion de parc</i>	102
7.4.4. <i>Migration vers la suite libre OpenOffice</i>	103
7.4.5. <i>Le changement de SIGB</i>	103
ANNEXES	105
ANNEXE 1 : DECRET CONSTITUTIF DE LA BNU (1992).....	107
ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME	113
ANNEXE 3 : JOINDRE LES DIRECTEURS ET CHEFS DE SERVICE	115
ANNEXE 4 : LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	119
ANNEXE 5 : PROJET D'ETABLISSEMENT 2004 – 2008.....	121
ANNEXE 6 : CONTRAT QUADRIENNAL 2005 – 2008.....	137
ANNEXE 7 : REGLEMENT	153
ANNEXE 8 : EXEMPLES DE TRACTS	161
ANNEXE 9 : TARIFS DES PUBLICATIONS	163
ANNEXE 10 : LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	169

N.B. : Une liste de sigles et d'abréviations figure à la fin de ce rapport, en annexe 10.

Le mot de l'Administrateur

Une des premières missions qui incombent actuellement à la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg et à ses équipes est de préparer sans relâche le gigantesque chantier de son extension et de sa modernisation qui, confié à l'Agence Nicolas Michelin et Associés, s'échelonne de 2009 à 2015. L'année 2007 aura été marquée par diverses étapes préalables : mise en place de la réorganisation fonctionnelle destinée à faciliter certains modes opératoires publics et internes, régularité dans le fonctionnement des structures de concertation avec le personnel si importantes pour le dialogue social en une période de forts bouleversements, regroupement du maximum de services internes dans le bâtiment Joffre (le dernier à devoir être touché par la restructuration), dépoussiérage et récolement des collections (jamais entrepris depuis trente ans)...

On me pardonnera de citer en premier lieu des éléments peu visibles qui relèvent de la vie interne de l'institution emblématique de la place de la République. Mais à n'en pas douter, la réussite de la BNU passera d'abord par le savoir-faire qu'elle mettra à relever un fantastique défi. En effet, aujourd'hui, les collections de la BNU représentent environ 60 km linéaires. Lorsque les travaux commenceront dans le bâtiment République, il sera nécessaire de mettre à l'abri les fonds, de les garder accessibles pour la recherche et de faciliter le déroulement du chantier. Si l'on compte les allers et retours obligatoires et les acquisitions qui auront été faites d'ici à 2015, ce sont 130 à 150 km linéaires qui auront été déplacés. Ce chantier des déménagements est donc immense. Pour s'en rendre compte, il suffit de le comparer avec le déménagement des 210 km linéaires de la Bibliothèque nationale de France des sites Richelieu et Versailles à Tolbiac, dont la presse s'était largement fait l'écho dans les années 1997-1998, mais qui pourtant était encore moins complexe que celui de la BNU, puisqu'il s'agissait d'investir un nouveau site créé *ex nihilo*. Pour s'en rendre compte, on peut aussi prendre conscience du fait que notre chantier de 30 000 m² se met actuellement en place sans renfort de personnel.

Cependant, malgré l'ampleur de la tâche qui attend la BNU et ses équipes, malgré le pari que cela représente, ce serait une erreur de s'enfermer dans ces seules problématiques de chantier : en effet, les événements ne se figent pas pour autant autour de nous, loin de là. Des trains passent, des trains partent... Il nous faut choisir la bonne voie pour ne pas les manquer. La réunion des trois universités strasbourgeoises représente en particulier un rendez-vous de la BNU avec sa vocation et son avenir. L'Université unique de Strasbourg du XXI^e siècle ne sera pas celle que d'aucuns ont connue avant les années 1970. Sur le plan de la documentation, le campus – si l'on me permet d'user de cette expression englobante – s'est enrichi d'une organisation qui a récemment été érigée en service interétablissements de coopération documentaire. Sans ignorer aucun des legs des dernières décennies, l'avenir se construira non seulement sur la base de nécessaires coopérations dont on peut citer deux excellents exemples avec la carte documentaire d'Alsace et la mutualisation de certaines acquisitions en documentation électronique, mais aussi dans l'optique de convergences indispensables, afin que soient donnés au site universitaire strasbourgeois les outils documentaires propres à favoriser son développement et sa renommée.

La BNU entend être totalement partie prenante dans cette histoire du temps présent. Comme elle a répondu « présent » à l'offre du Conseil de l'Europe qui a souhaité lui confier sa bibliothèque. Je remercie ici la prestigieuse organisation internationale, qui regroupe 47 pays européens, d'avoir choisi notre établissement comme lieu de conservation et de mise en valeur de ses collections. La BNU, bibliothèque européenne ? Voici un thème qui a largement animé les

passions au cours des années passées. A la légitimité d'origine, ce transfert de collections ajoutera pour la BNU la crédibilité et l'actualité. Sans sous-estimer le travail que représentera leur intégration dans son catalogue, notre établissement sera heureux de contribuer ainsi à la consolidation du rôle de Strasbourg comme capitale européenne et aussi de renforcer l'accessibilité d'un outil documentaire de recherche inégalable pour les études sur notre continent et ses politiques. L'Europe et la BNU, c'est une relation fondatrice garante d'avenir.

Cet avenir qui plonge parfois loin ses racines dans l'histoire. Ainsi, à la veille du retour de l'Université sur le chemin de l'unité, la BNU a eu le plaisir de répondre à la sollicitation de la Faculté de théologie protestante de Strasbourg en organisant une exposition sur un des fondateurs de l'Université strasbourgeoise, à savoir l'humaniste Jean Sturm, dont le nom marque tellement l'historiographie et la toponymie de la Ville. Ce fut très important de montrer alors combien les liens entre l'Université et la BNU étaient féconds, puisque le commissariat scientifique de l'exposition *Jean Sturm : quand l'humanisme fait école* était constitué de commissaires issus de chacune des deux institutions et a élaboré un catalogue qui restera dans les mémoires. On le voit avec cette exposition, dans notre conception, les Alsatiques, loin de se réduire à un cantonnement identitaire, ont vocation à l'universel. C'est aussi la dimension de l'homme qui nous a convaincus de l'intérêt de l'exposition *André Weckmann Ufem lãnge waj La longue route* qui s'est tenue au printemps 2007 et où la poésie contemporaine était proposée comme un souffle de vie.

Mais nous serions bien imprudents de ne pas réserver une partie de la récolte pour les ensemencements futurs. Et là, je souhaite dire tous les espoirs que nous plaçons dans la Bibliothèque numérique d'Alsace qu'en compagnie d'autres professionnels de la région, la BNU a proposé à la Région Alsace et à d'autres institutions. On sait d'ores et déjà que l'usage des bibliothèques évolue très vite et que, notamment en matière de recherche, la documentation électronique mise à la disposition du public par nos institutions gagne du terrain. Il y a là un enjeu essentiel pour l'information, la culture et la transmission des connaissances, un enjeu essentiel pour l'accès le plus large à nos fonds (textes, images, objets...). Si l'on ne veut pas que des modèles extérieurs s'imposent à nous, ignorant nos propres réalités, il nous faut organiser nos gisements documentaires et d'information, il nous faut les numériser et les diffuser. Ce sera l'objet de la future BNA qui comptera parmi les briques de fondation de la bibliothèque numérique européenne.

On le voit, l'année 2008 est pleine de promesses.

Albert Poirot

La BNU 2007 en chiffres

SERVICES AU PUBLIC	
Ouverture annuelle	276 jours
- <i>amplitude hebdomadaire</i>	72 heures
Lecteurs inscrits	16 324
- <i>universitaires</i>	10 480 (64,2 %)
- <i>autres publics</i>	5 844 (35,8 %)
Prêts et consultation sur place	273 417
Prêt entre bibliothèques (demandes reçues)	14 181
- <i>satisfaites</i>	11 420 (80,5 %)
Prêt entre bibliothèques (demandes émises)	3 274
- <i>satisfaites</i>	2 556 (85 %)

COLLECTIONS	
Nombre de notices (catalogue informatisé)	1 436 017
Bases en ligne	125
Périodiques électroniques	6 560 titres
Périodiques papier vivants	5 916 titres
Accroissement documentaire 2007	22 126
- <i>monographies par achats</i>	15 811
- <i>monographies par dons, échanges, DL</i>	6 315
Dépenses documentaires 2007	1 036 530 €
- <i>imprimés, audiovisuels, microformes...</i>	878 863 €
- <i>documentation électronique</i>	80 681 €
- <i>acquisitions patrimoniales</i>	76 986 €

MOYENS	
Budget 2007 : dépenses	2 713 829 €
- <i>fonctionnement</i>	2 431 015 €
- <i>investissement</i>	282 814 €
Budget 2007 : recettes	3 023 178 €
Personnel	4 224 778 €
- <i>nombre de postes budgétaires</i>	102

INFORMATIQUE	
Postes publics	61
Postes professionnels	140
Serveurs	12
Bornes Wifi	6
Postes équipés d'une connexion	95

1. Les événements marquants de 2007

Parmi les événements marquants de l'année, il faut noter que le projet *BNU Nouvelle* est arrivé à une étape cruciale : celle de l'avant-projet sommaire. Mais d'autres projets entamés en 2006 ont également été poursuivis en 2007 : pour prolonger la réorganisation fonctionnelle, une réorganisation spatiale du bâtiment Joffre a amélioré le travail des nouvelles directions ; la BNU a continué à mettre en œuvre les projets inscrits dans son Contrat quadriennal 2005-2008, dont il a fallu faire un premier bilan avant de s'engager dans la rédaction du Contrat quadriennal 2009-2012 et du nouveau Projet d'établissement 2009-2012 ; enfin, le travail entrepris sur la carte documentaire de l'enseignement supérieur a abouti à des premières conclusions, tandis qu'intervenait un nouveau paramètre important dans la politique documentaire de l'établissement : l'intégration prévue des collections de la bibliothèque du Conseil de l'Europe.

1.1. *BNU Nouvelle* : l'avant-projet sommaire (APS)

► La préparation de l'APS

Dès le début de l'année 2007, un consensus a été trouvé pour déterminer un calendrier technique des interventions sur chacun des trois sites : les travaux de mise aux normes du bâtiment Cardosi pourraient être effectivement entrepris au tout début de l'année 2009 dans un bâtiment libéré par le transfert des collections des Archives départementales prévu pour le second semestre 2008 ; la fermeture du bâtiment République pourrait intervenir vers septembre 2009, le bâtiment Joffre n'étant concerné qu'à la fin de la seconde phase de République, à partir de 2014.

La première partie de l'année a été consacrée à la mise au point de l'esquisse présentée par l'Agence Nicolas Michelin lors du concours, dans la perspective de réunir tous les éléments nécessaires à la préparation de l'APS attendu pour le mois d'août.

Des avancées ont été enregistrées principalement dans deux domaines :

a) La prise en compte du caractère historique du bâtiment de la place de la République

À l'issue d'une réunion tenue le 16 février à la BNU, avec le conservateur régional des Monuments historiques et l'architecte des Bâtiments de France, les points suivants ont été validés :

- pour garder toute sa cohérence à la place de la République, il a été rappelé que l'enveloppe extérieure du bâtiment République (façades et toiture avec sa coupole), classée Monument historique, ne serait pas modifiée par le projet architectural de restructuration, à la seule exception des accès pour handicapés qui devront être aménagés en reconfigurant des ouvertures (fenêtres) existantes ;
- afin de conserver un témoignage significatif des dispositifs originels de la BNU, deux étages de magasins seront conservés dans l'aile est en maintenant leur liaison par un escalier en serrurerie et en prenant toutes les dispositions réglementaires concernant la stabilité au feu ;
- des reconnaissances par sondages ponctuels seront effectuées pour rechercher d'éventuels éléments du décor de l'architecture d'origine qui auraient été masqués par les aménagements réalisés au cours du XX^e siècle et qui pourraient être valorisés dans le projet actuel.

b) L'élaboration d'un schéma bibliothéconomique de principe pour l'organisation des collections en libre accès

Ce schéma prévoit :

- la création d'une Salle d'actualité au niveau de l'accueil où seront présentés 150 titres de périodiques ;
- le regroupement sur le premier plateau A de l'ensemble des documents mis en libre accès qui seront réservés à la consultation sur place, soit environ 35 000 monographies (usuels, notamment) et 1 250 titres de périodiques (numéros en cours et numéros récents) ;
- l'affectation du plateau B à la plus grande partie des documents mis en libre accès pour le prêt à domicile (160 000 volumes) ;
- le plateau C qui sera consacré pour moitié (60 000 volumes) aux documents proposés en prêt à domicile en complément de ceux du plateau B, et pour une autre moitié à la consultation des documents patrimoniaux : c'est également à ce niveau que seront aménagés les espaces réservés à la valorisation des collections patrimoniales de l'établissement (manuscrits, incunables, papyrus, fonds numismatique, etc.) ;
- et le plateau D qui sera réservé à l'aménagement d'une salle de travail qui pourrait être ouverte pendant les périodes de très grande affluence (révisions, examens, etc.)

Ces principes ont été retenus afin de donner aux usagers la meilleure lisibilité possible des services proposés par la BNU, tout en permettant, le cas échéant, un fonctionnement différencié de l'établissement, plateau par plateau si nécessaire. En cela, on a également cherché à tirer le meilleur parti possible du projet de l'Agence Michelin qui avait précisément été remarqué pour la souplesse et l'évolutivité qu'il autorisait dans l'organisation des services.

Par ailleurs, ce sont des études plus précises d'implantation de mobilier à réaliser en phase d'APD (avant-projet définitif) qui permettront d'affiner le nombre des documents qui seront effectivement mis en libre accès.

Au cours de l'année 2008, des groupes de travail se réuniront afin de préciser la répartition des collections entre les plateaux B et C en tenant notamment compte des volumes d'acquisitions et de prêts dans les différents secteurs de la classification Dewey, tout en organisant la nécessaire valorisation des pôles d'excellence de la BNU : *Alsatiques, Sciences religieuses, Aire culturelle germanique, Questions européennes, Sciences de l'Antiquité*.

► La problématique financière

La remise de l'APS par la maîtrise d'œuvre en septembre a, par la force des choses, conduit la BNU à se focaliser sur les aspects budgétaires du chantier, entraînant de fait, une pause dans les réflexions bibliothéconomiques.

L'APS présenté par la maîtrise d'œuvre proposait une première tranche fonctionnelle de travaux sur le bâtiment République : espace central, façade ouest (côté place) et aile nord (rue Joffre). Pour cette tranche, la durée des travaux estimée à trente mois impliquait une fermeture totale du site République pendant trois années, à compter de l'été 2009. Dans cette hypothèse, la BNU pouvait à nouveau ouvrir ses portes au public à l'automne 2012, parallèlement à la poursuite du chantier dont la deuxième phase se déroulait en "site occupé" et concernait alors la réhabilitation des ailes sud et est.

Dans une première présentation, cette proposition impliquait un dépassement de 7 430 M€ HT. Afin de tenter de surmonter cette difficulté budgétaire, la maîtrise d'œuvre a, d'une part, proposé plusieurs possibilités d'économies impliquant de renoncer à des aménagements ou à des

dispositifs parfois essentiels, et a réduit d'autre part la première tranche de travaux à l'espace central et à la seule partie médiane de l'aile ouest, sans toutefois parvenir à déboucher sur des solutions satisfaisantes :

- ainsi, par exemple, le renoncement à l'allégement des supports de la coupole aurait entraîné d'importantes pertes de surface, des contraintes supplémentaires en matière de circulation ainsi qu'une médiocre diffusion de la lumière au cœur de la bibliothèque ;
- par ailleurs, les économies acceptables (renoncement à un second ascenseur pour le public, abandon de l'aménagement d'une partie des magasins en sous-sol) ne suffiraient pas à supprimer le dépassement budgétaire.

Pour sa part, la BNU a proposé de limiter certaines contraintes thermo-hygrométriques initialement prévues dans le programme et a souhaité que le recours à des dispositifs mécaniques de régulation de la température et de l'humidité soit le plus réduit possible au profit d'une meilleure isolation générale du bâtiment.

Afin de préparer la recherche d'une solution permettant la poursuite du projet, il a été demandé à la maîtrise d'œuvre de présenter trois scénarios pour le site République en les incluant dans un nouveau chiffrage comprenant les bâtiments Cardosi et République, sans prendre en compte la restructuration de Joffre qui n'interviendra qu'à partir de 2014.

Parmi les trois scénarios proposés aucun n'est cependant susceptible d'être inscrit dans l'enveloppe budgétaire connue à ce jour (35 M € TTC, sur les 48,7 M € du coût global valeur 2005) :

Scénario A :

- Première phase : zone centrale de République, façade ouest partielle et locaux techniques
- Seconde phase : façade ouest (complément) magasins est, nord et sud en site réouvert au public
- Coût estimé : 44,5 M €
- Ce scénario est le plus proche du budget inscrit, mais comporte des difficultés quasi insurmontables de fonctionnement lors de la réouverture partielle.

Scénario B :

- Première phase : zone centrale de République, façades ouest et nord, locaux techniques
- Seconde phase : magasins est et sud en site réouvert au public
- Coût estimé : 53,4 M €

Scénario C :

- Phase unique : totalité de République
- Coût estimé : 61 M € soit 26 M € de complément nécessaire

Ce scénario est, de loin, le plus satisfaisant sur les plans technique, fonctionnel et financier :

- pas de fractionnement des travaux
- pas de travaux en site occupé, après la réouverture de la bibliothèque
- limitation des déménagements de collections et des coûts induits
- pas de surcoûts liés au phasage et à la protection des collections durant la première phase
- absence de travaux après la réouverture du site République
- pas de surcoût lié au phasage

- durée des travaux sur le site République globalement plus courte avec une limitation des montants de révision des prix.
- Enfin, compte tenu de la nécessité d'un financement complémentaire dans tous les cas, le démarrage des travaux sur le site République, possible techniquement dès novembre 2009, pourrait être repoussé à octobre 2010.

Une réunion destinée à faire le point sur l'avancée du projet et à informer l'ensemble des acteurs concernés (Rectorat, Préfecture, Ministère de l'Enseignement supérieur, Région Alsace, Département du Bas-Rhin, CUS et Agence Nicolas Michelin et Associés) de la problématique financière, est prévue à la BNU pour le 30 janvier 2008.

1.2. La réorganisation spatiale

La mise en place, effective en début d'année, du nouvel organigramme de l'établissement devait naturellement s'accompagner d'une restructuration interne des bureaux afin de donner aux nouvelles directions la possibilité de travailler le plus efficacement possible. Il s'agissait aussi de regrouper un maximum de services dans le bâtiment Joffre en vue du chantier d'architecture du bâtiment République.

Si la DSP (Direction des services au public) est restée, comme il convenait, basée sur le site République, on s'est efforcé de regrouper, au sein de l'immeuble de la rue Joffre, les bureaux de la DDC (Direction du développement des collections), de la DCP (Direction de la conservation et du patrimoine) et de la DSI (Direction du système d'information) en ensembles homogènes propres à faciliter la cohérence des équipes, la circulation des informations et les complémentarités dans le travail.

Cette restructuration a été facilitée par le regroupement, intervenu au cours de l'été, de la Salle du Patrimoine et du Cabinet numismatique en un ensemble unique, la Salle Joffre (voir zoom p.63) ouverte au public au rez-de-chaussée du bâtiment Joffre ; cette opération devait permettre de libérer des espaces susceptibles d'accueillir les personnes en charge du catalogue au sein de la DSI.

Malheureusement, dès le début des travaux d'aménagement de ces espaces, on a eu à déplorer – heureusement en l'absence de toute présence – la chute d'éléments du plafond.

Alors que tout indiquait que la solution alors préconisée par le bureau d'études partenaire de l'équipe de maîtrise d'œuvre du chantier *BNU Nouvelle* – démolition puis reconstruction en béton armé de la section de la dalle incriminée – allait permettre d'achever l'aménagement de la salle, de nouvelles fissures suspectes au voisinage de l'intervention qui venait d'être réalisée sont apparues.

Le bureau d'études a été chargé par le Rectorat de faire de nouvelles propositions visant à garantir la sécurité des personnes appelées à travailler dans ces nouveaux espaces.

Délais et retards divers n'ont donc malheureusement pas permis la mise en service des trois bureaux prévue avant la fin de cette année 2007.

De ce fait, la restructuration d'ensemble n'a pas encore abouti, même si une quinzaine de bureaux, des toilettes et des dégagements ont pu être repeints et rénovés. Cette opération sera à poursuivre au cours de l'année 2008.

Par ailleurs, il restera également à mener à bien, au cours de la même année, le transfert prévu de l'atelier d'équipement des livres du bâtiment République vers l'immeuble Joffre.

1.3. Le bilan à mi-parcours du Contrat quadriennal 2005-2008

Établissement de la vague contractuelle C, la BNU a préparé à la fin de l'été 2007 un bilan à mi-parcours du Contrat quadriennal 2005-2008. Ce bilan d'une quarantaine de pages a été approuvé lors du Conseil d'administration du 23 octobre 2007.

Il met en valeur :

► **Les moyens que la BNU s'est donnés pour réaliser ses objectifs**, notamment un nouvel organigramme, adapté à ses missions, à ses projets et au contexte universitaire en renouvellement.

► **Les objectifs déjà atteints ou en voie de l'être :**

- une participation active à la carte documentaire locale
- le développement du rôle de bibliothèque de référence
- une plus grande mutualisation des acquisitions de ressources électroniques
- le début de la réalisation de la rétroconversion des catalogues antérieurs à 1920
- la valorisation des fonds patrimoniaux
- le développement de l'action culturelle
- la poursuite des programmes de recherche déjà lancés et le lancement d'un nouveau programme
- l'amélioration des conditions d'accueil et des services proposés aux usagers, notamment aux chercheurs
- une meilleure gestion des ressources humaines : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, instances représentatives et politique de prévention

► **Les obstacles rencontrés par l'établissement et leurs répercussions sur certains des projets capitaux :**

- si le service informatique a été renforcé, réorganisé et a bénéficié d'une insertion plus logique dans l'organigramme, si la réflexion sur la réinformatisation a été commencée, le changement de SIGB a pris du retard pour des raisons budgétaires ;
- si les études du cabinet d'architectes pour les travaux de réhabilitation ont avancé, la maintenance du patrimoine immobilier n'a pu être aussi efficace et complète que prévu. La pleine réussite du projet BNU Nouvelle dépend de facteurs techniques et financiers encore incertains.
- Ces deux points constituent des préoccupations majeures pour l'établissement. Mais il semble, à la fin de janvier 2008, qu'une solution au moins partielle puisse être apportée aux risques que l'obsolescence du SIGB fait courir à l'établissement et à ses utilisateurs.

1.4. La préparation du nouveau Projet d'établissement et du Contrat quadriennal 2009-2012

Le Projet d'établissement 2004-2008, approuvé par le Conseil d'administration du 9 décembre 2003, définissait la BNU comme :

- une bibliothèque de recherche pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales,
- une grande bibliothèque patrimoniale,
- ayant une vocation régionale forte,
- appelée à une dimension européenne.

Le nouveau Projet d'établissement conservera le principe de ces missions, en les situant dans le contexte régional et universitaire qui évolue : la BNU, bibliothèque de recherche pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales, renouvellera ses liens avec le tissu universitaire et les institutions de recherche, et dans le cadre nouveau de la carte documentaire alsacienne. Ses vocations patrimoniale et régionale seront approfondies avec ses partenaires et appelleront de nouveaux moyens.

Le Projet d'établissement reposera aussi sur le projet d'extension et de réhabilitation des bâtiments, dont le phasage et la durée, qui restent à préciser, influenceront sur les services que pourra rendre la BNU pendant cette période.

Ce projet monumental par son ampleur, son coût, par l'extension et le renouvellement des services qu'il permettra, est l'axe autour duquel le nouveau Contrat quadriennal se construit : le premier chantier à réussir est celui de la préparation des collections et des déménagements. C'est ce qui permettra ensuite de réussir la transition entre la BNU hors-les-murs et la *BNU Nouvelle* en ce qui concerne les services aux publics, les politiques patrimoniales et de conservation, la gouvernance (infrastructures immobilières et maintenance, affaires financières, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), l'objectif final du contrat étant de consolider le rôle de la BNU dans l'espace universitaire du Rhin supérieur par sa politique documentaire, la valorisation scientifique, son action culturelle et son système d'information.

Une esquisse du futur contrat a été présentée au Conseil d'administration du 20 novembre 2007. Sans remarques de la tutelle, le travail s'est poursuivi en interne et le projet sera soumis au Conseil d'administration du 14 mars 2008.

1.5. La carte documentaire

En juin 2007, la période de comptage des monographies (qui a duré un an) a pris fin. Ce comptage (qui a aussi concerné les périodiques et les ressources électroniques) était destiné à fournir des repères permettant d'évaluer les points de force et les lacunes de l'offre documentaire proposée par la BNU et le SICD de l'université. La seconde partie de l'année 2007 a donc été consacrée à l'analyse des résultats, discipline par discipline, en vue d'aboutir à la rédaction de propositions pour une carte documentaire, c'est à dire un instrument permettant de déterminer des points de force, des pôles d'excellence, mais aussi d'éviter des lacunes trop criantes par une affectation mieux réfléchie des ressources de chaque établissement.

D'ores et déjà, le comptage (qui a aussi permis d'évaluer les acquisitions par niveau) fait apparaître la place importante de la BNU au niveau général et de référence (76 % des acquisitions du site

strasbourgeois) ainsi qu'au niveau recherche (55 %), le niveau d'accompagnement des enseignements étant logiquement mieux représenté dans les acquisitions du SICD (85 %). Cette répartition des acquisitions par niveaux est un des premiers enseignements à tirer de la réflexion sur la carte documentaire. Elle conforte la vocation de la BNU comme bibliothèque de recherche pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales. Dans l'analyse des points de force et des lacunes, une réflexion sur les partages de niveaux pourra, mieux qu'une réflexion sur les partages de disciplines, permettre de renforcer les premiers et de combler les secondes.

Un autre enseignement livré par ce comptage est la mise en évidence de domaines où l'offre de la BNU et celle du SICD sont sensiblement égales (comme l'histoire, les sciences politiques ou l'Antiquité). En pareil cas, les répartitions des acquisitions du niveau recherche devront être déterminées au sein de commissions *ad hoc* afin d'éviter au maximum la redondance dans les domaines les plus pointus.

Les résultats du comptage confirment enfin l'existence de points forts de la BNU, et justifient par là-même l'effort dont l'établissement fait preuve à leur égard :

- les Alsatiques, où elle acquiert 87 % des monographies du site strasbourgeois ;
- les Langues et littératures, où elle acquiert 83 % des monographies du site strasbourgeois ;
- les Sciences religieuses, où elle acquiert 64 % des monographies du site strasbourgeois ;
- la Philosophie, où elle acquiert 61 % des monographies du site strasbourgeois ;
- et les Arts, où elle acquiert 57 % des monographies du site strasbourgeois.

Mentionnons aussi un autre pôle d'excellence confirmé par le comptage : l'Aire culturelle germanique (79 % des ouvrages en langue allemande sont acquis par la BNU).

La BNU est de plus l'établissement de référence pour ce qui concerne les langues autres que le français, l'anglais ou l'allemand (57 % des ouvrages en italien, 55 % des ouvrages en espagnol, 74 % des ouvrages dans d'autres langues sont acquis par la BNU).

A terme, la réflexion entreprise en commun avec le SICD sur la carte documentaire et les propositions qui en découleront devront aboutir à la rédaction d'une charte d'acquisitions et d'un plan de développement des collections qui manquent aujourd'hui à l'établissement.

1.6. Le transfert des collections du Conseil de l'Europe

Le transfert de la bibliothèque centrale du Conseil de l'Europe (270 000 volumes) a été officialisé par l'établissement d'une convention entre le Conseil et la BNU, le Conseil souhaitant recentrer ses activités documentaires sur les accès en ligne et les ressources électroniques. Ses collections qui comprennent des livres, des périodiques, des microfiches et des microfilms vont être dès lors amenées à intégrer progressivement le catalogue de la bibliothèque et à terme, ses locaux rénovés. Ils constituent un enrichissement considérable du pôle d'excellence *Questions européennes* qui jusqu'à présent n'avait été constitué qu'à partir des acquisitions courantes : la BNU devient *de facto*, par ce transfert, dépositaire d'une partie de la mémoire européenne de Strasbourg (voir également ci-après le paragraphe 3.2.3 sur le pôle d'excellence *Questions européennes*).

2. Les services au public

2.1. Les services de la BNU et leurs publics

2.1.1. Fréquentation

► Lecteurs inscrits

Année	2004	2005	2006	2007
Nombre d'inscrits	18 257	16 779	16 488	16 324
dont universitaires	63,5 %	63,5 %	63,5 %	64,2 %

Le nombre d'inscrits est resté quasiment stable en 2007 : il baisse de moins de 1% par rapport à 2006, tandis que le nombre d'entrées baisse de 7%.

La proportion des universitaires reste stable aussi (+1%) : ils représentent 10 480 lecteurs au total.

► Public universitaire par niveau

	Niveau Licence		Niveau Master		Niveau doctorat		Enseignants-chercheurs	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Pourcentage des inscrits	53 %	48%	30 %	35 %	14 %	14 %	3 %	4 %
Pourcentage des prêts	36 %	25 %	33 %	41 %	22 %	22 %	9 %	12 %
Nombre moyen d'ouvrages empruntés	10	7	17	16	26	22	43	39

La tendance est à une augmentation de la proportion des étudiants en M et à une diminution de celle des L, en pourcentage d'inscrits mais surtout en pourcentage de prêts : pour la première fois ce sont les M (et non les L) qui empruntent le plus (4 emprunts sur 10 en 2007, contre un tiers en 2006 et un cinquième en 2005).

La proportion des doctorants est stable, celle des enseignants-chercheurs est en légère augmentation.

Si le nombre moyen d'ouvrages empruntés est en diminution dans toutes les catégories, il reste proportionnel au niveau d'études et les enseignants-chercheurs demeurent les plus gros emprunteurs (près de 40 emprunts par an).

► Étudiants strasbourgeois

	ULP		UMB		URS		Total	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Étudiants inscrits à l'Université	18 492	18 847	12 366	11 965	9 500	9 947	40 358	40 759
Étudiants inscrits à la BNU	2 606	2 704	4 718	4 273	2 623	2 946	9 947	9 923
Pourcentage d'étudiants inscrits à la BNU	14 %	14 %	38%	36 %	28%	30 %	25%	24 %

Le nombre de lecteurs de l'ULP et de l'URS inscrits à la BNU est en légère augmentation. En partie, la diminution du nombre de lecteurs de l'UMB peut être mise en relation avec la baisse des effectifs à l'UMB.

Les disciplines les plus représentées (tous niveaux confondus) parmi les étudiants rattachés à une université strasbourgeoise sont :

- le droit et les sciences politiques (URS) : 2868 étudiants (29 %)
- l'histoire et les sciences sociales (UMB) : 1850 étudiants (19 %)
- les langues et littératures (UMB) : 1618 étudiants (16 %)
- les sciences de la santé (ULP) : 921 étudiants (9 %)

► Autres lecteurs

La proportion des lecteurs non universitaires (5 841) reste stable et continue de représenter plus d'un tiers des lecteurs actifs (35,7 %). Ces usagers ont effectué 132 878 opérations de prêt ou de consultation soit 48,6 % des transactions. 29 % d'entre eux ont bénéficié d'un accès temporaire (1 707 lecteurs). Les enseignants (hors universités) représentent 15 % des autres lecteurs et les personnes sans activité professionnelle 6 % .

2.1.2. La consultation des collections imprimées

► Prêts à domicile et consultation sur place

2002	2003	2004	2005	2006	2007
340 759	367 374	349 938	328 039	304 450	273 417

Le nombre de prêts a baissé de 10 % par rapport à 2006.

Ainsi, entre 2002 et 2007, le nombre de documents prêtés par la BNU – sur place ou à domicile – est passé de 340 759 à 273 417 (- 20 %) alors que le nombre des entrées de 349 000 à 364 000 (+ 4,3 %, malgré la transformation de la Salle 7 en espace d'exposition).

Plusieurs raisons peuvent venir expliquer cette baisse :

- l'organisation documentaire du campus strasbourgeois et l'amélioration de ses prestations amplifient un mouvement général qui touche tous les établissements documentaires, dans la plupart des pays développés ;

- certaines modifications du règlement de la BNU (une durée de prêt plus longue, donc une meilleure prestation pour les chercheurs, évite des prolongations anciennement comptabilisées comme autant de prêts) biaisent la réalité ;
- les pratiques universitaires de formation et de recherche, ainsi que l'évaluation des connaissances, influent globalement sur le rapport à l'écrit (voir ci-après 2.1.3. la consultation des documents électroniques et le zoom sur la consultation du site web de la BNU) ;
- du fait de l'obsolescence du SIGB actuel, les difficultés trop souvent rencontrées par des lecteurs pour consulter notre catalogue et effectuer les réservations à distance jouent négativement (voir à ce sujet le paragraphe 7.4.5.).

► Prolongations, réservations et réclamations des documents

	Prolongations	Réservations	1 ^{ère} réclamation	2 ^e réclamation	3 ^e réclamation
2004	36 432	12 022	14 000	4 279	2 126
2005	27 247	11 606	14 220	4 149	2 059
2006	25 553	10 178	13 969	4 283	2 076
2007	27 704	7 377	10 430*	4 153	2 152

*Le délai pour l'envoi de la première lettre de réclamation a été repoussé à partir de juin au 5^e jour de retard.

Les prolongations sont en hausse (retour à la situation de 2005). Depuis la rentrée 2006, la prolongation est possible à distance par internet, ce qui pourrait expliquer cette hausse.

► Les collections les plus demandées

	2005		2006		2007	
	Nombre de consultations	%	Nombre de consultations	%	Nombre de consultations	%
Langues et littératures (cotes C)	70 438	22	67 233	22	58 910	22
Géographie, ethnographie, histoire (cotes D, LD)	48 100	15	43 307	14	37 375	14
Sciences sociales (cotes G, LG)	34 787	11	33 185	11	28 190	10
Sciences religieuses (cotes E, EF, ER et RF)	24 771	7	25 546	8	24 404	9
Philosophie, sciences de l'éducation (cotes B)	27 577	9	27 266	9	25 212	9
Alsatiques, Patrimoine (cotes AM, M, K, R et UTP)	32 585	10	26 838	9	25 571	9
Droit et sciences politiques (cotes F et LF)	23 618	7	23 420	8	19 920	7
Beaux Arts, musique (cotes Bh, BM)	24 821	8	21 109	7	18 501	7
Généralités (cotes A)	21 296	6	19 102	6	15 662	6
Sciences et médecine (cotes Y et Z)	5 610	2	5 136	2	4 380	2
Thèses (cotes T et U)	8 494	3	7 144	2	5 911	2

Le classement des collections les plus demandées est assez stable, sauf pour les sciences religieuses, qui avancent du 6^e au 4^e rang en deux ans.

► La moyenne des emprunts annuels par classe de lecteur

Nombre d'ouvrages empruntés en moyenne						
Lecteurs rattachés à une université strasbourgeoise						
Université	ULP		UMB		URS	
Année	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Niveau L	3,62	3,23	13,59	11,58	5,8	3,68
Niveau M	9,54	6,8	23,16	24,85	9,59	8,42
Niveau D	5,49	4,25	48,46	47,01	35,24	38,95
Enseignants-chercheurs	20,32	25,24	45,03	42,20	41,7	40
Autres lecteurs						
Année	2006		2007			
Chercheurs institutionnels (CNRS, INSERM...)	38,78		49,06			
Autres enseignants de l'académie	26,68		25,09			
Autres enseignants EUCOR	35,14		24,44			
Autres lecteurs de l'académie (sauf enseignants)	20,21		20,07			
Autres étudiants EUCOR	16,21		13,07			
Carte temporaire	2,57		3,11			

Les plus gros emprunteurs restent comme les années précédentes les chercheurs, les enseignants (universitaires ou non) et les étudiants de niveau M.

Parmi les étudiants, le niveau D est de loin le plus emprunteur (47 prêts par an pour l'UMB, 39 pour l'URS), le niveau M atteint cependant 25 prêts par an pour l'UMB.

Les augmentations les plus significatives entre 2006 et 2007 concernent les chercheurs institutionnels (qui passent de 39 à 49 prêts par an), les enseignants-chercheurs de l'ULP (qui passent de 20 à 29 prêts par an) et les étudiants de niveau D de l'URS (qui passent de 35 prêts à près de 39 prêts par an).

Pour les autres catégories de lecteurs, les prêts sont en diminution, sauf pour les lecteurs de niveau M de l'UMB.

► La consultation du fonds *Actualité du livre allemand*

Le nombre de prêts effectués en 2007 sur les documents du fonds *Actualité du livre allemand* est de 2 315 (2 273 en 2006). Les principaux utilisateurs de ce fonds sont les étudiants (623 prêts, soit 27 %) et les enseignants du primaire et du secondaire (511 prêts, soit 22 %). Parmi les étudiants et les enseignants-chercheurs de Strasbourg, ceux de l'UMB réalisent 78 % des emprunts de ce fonds. Parmi les étudiants de Strasbourg, les filières de rattachement les plus représentées sont les "Langues et littératures étrangères" (UMB ; 31 %), "Droit et sciences politiques" (URS ; 12 %) et "Psychologie" (ULP ; 12 %).

2.1.3. La consultation des ressources électroniques acquises par la bibliothèque

► Nombre de connexions

Bases de données bibliographiques	5 636 connexions
Bouquets de périodiques électroniques	3 326 connexions
Corpus de documents numériques (images ou texte intégral) et encyclopédies	2 642 connexions

► Durée de connexion

Bases de données bibliographiques	4 447 heures
Bouquets de périodiques électroniques	213 heures
Corpus de documents numériques (images ou texte intégral) et encyclopédies	493 heures

► Bases les plus consultées

Les statistiques de consultation disponibles via CD-Line pour les bases de données et par *AtoZ* pour les bouquets de périodiques laissent apparaître que les ressources les plus consultées en 2007 sont (en nombre de connexions) :

Nom de la base ou du bouquet	Nombre de connexions
Factiva	723
Jurisclasseurs	716
Jstor (I, II et III)	681
Recueil Dalloz	474
Francis	420
Cairn	412

Les bouquets de presse et de périodiques universitaires de niveau recherche sont donc les ressources les plus consultées avec les périodiques de droit. Puis apparaissent d'autres bases spécialisées comme *Dyabola* (278 connexions) ou *l'Année philologique* (268 connexions).

ZOOM : La consultation du site web

► Statistiques générales de 2007

69 385 ordinateurs se sont connectés au site Internet de la BNU en 2007 ce qui représente :

241 300 visites au total
1 239 744 pages vues
5,14 pages vues en moyenne par visite
Un temps de connexion de 4 minutes et 44 secondes en moyenne

► Rubriques les plus consultées

Les rubriques suivantes figurent parmi les plus consultées en nombre de pages vues :

Rubriques	Nombre de pages vues	% des pages vues au total
Page d'accueil	243 940	17,67 %
Catalogue général	152 100	12,27 %
Catalogue général : recherche simple	151 268	12,20 %
Catalogue général : recherche avancée	141 281	11,40 %
Bibliothèque virtuelle	30 556	2,46 %

30 % environ des visites correspondent à la consultation du catalogue.

30 556 pages de la bibliothèque virtuelle ont été vues : celle-ci comprend les collections numérisées, la pictothèque (*Images d'Alsace, Monnaies et médailles*), les bases de données et cédéroms et les périodiques électroniques.

► Source des consultations

Sources	Nombre de visites	% du total de visites
Accès direct (signets)	125 937	52,19 %
Google	91 169	37,78 %
Yahoo	3 688	1,53 %
MSN	1 530	0,63 %
Mots-clés utilisés pour la recherche	Nombre de visites	% du total de visites
b nus	35 890	36,07 %
b nu	27 076	27,21 %
b nu strasbourg	14 372	14,44 %
b nus strasbourg	1 603	1,61 %
b nu.fr	1 040	1,05 %

► Origine géographique des consultations

Les 241 300 visites du site proviennent de 131 pays au total.
Voici les statistiques pour les 20 pays les plus représentés :

Pays/Territoire	Visites	Pages vues par visites	Temps moyen sur passé sur le site (en minutes)	Nouvelles visites	Taux de rebond
France	225 837	5,15	00:04:44	26,70 %	26,61 %
Allemagne	4 643	5,61	00:05:04	53,82 %	19,94 %
Hongrie	1 350	3,79	00:05:33	5,48 %	13,04 %
Roumanie	1 237	4,34	00:06:33	10,35 %	9,22 %
Suisse	1078	6,89	00:08:27	43,78 %	14,47 %
États-Unis	885	3,82	00:03:00	73,56 %	42,71 %
Luxembourg	734	5,59	00:04:13	43,73 %	13,76 %
Belgique	698	3,97	00:02:58	47,28 %	41,69 %
Italie	584	4,94	00:03:46	68,49 %	24,49 %
Grande-Bretagne	420	5,59	00:04:16	61,19 %	15,71 %
Japon	328	3,50	00:01:43	34,76 %	60,37 %
Canada	254	4,19	00:02:54	83,86 %	29,53 %
Pays Bas	220	6,53	00:04:26	68,18 %	18,64 %
Espagne	217	4,43	00:03:14	69,12 %	23,96 %
Algérie	214	4,29	00:04:00	90,19 %	35,51 %
Pologne	184	4,36	00:03:45	68,48 %	22,83 %
Grèce	159	4,54	00:02:56	67,92 %	22,64 %
Maroc	147	4,30	00:03:42	80,27 %	36,05 %
Autriche	133	4,72	00:03:24	84,21 %	28,57 %
Turquie	125	4,13	00:05:23	76,00 %	44,00 %

Le site web est actuellement uniquement francophone. Sa traduction en anglais et en allemand est prévue pour le début de 2008. La synthèse géographique laisse présager qu'une fois traduit, le site sera davantage consulté depuis l'étranger.

Le taux de rebond représente le taux de visite d'une seule page. On voit nettement, par exemple, que ce taux est très important pour les visiteurs venant des États-Unis ou du Japon qui quittent la page par laquelle ils sont entrés probablement parce qu'ils ne trouvent pas d'informations en anglais.

2.1.4. L'ouverture au public

► Amplitude d'ouverture

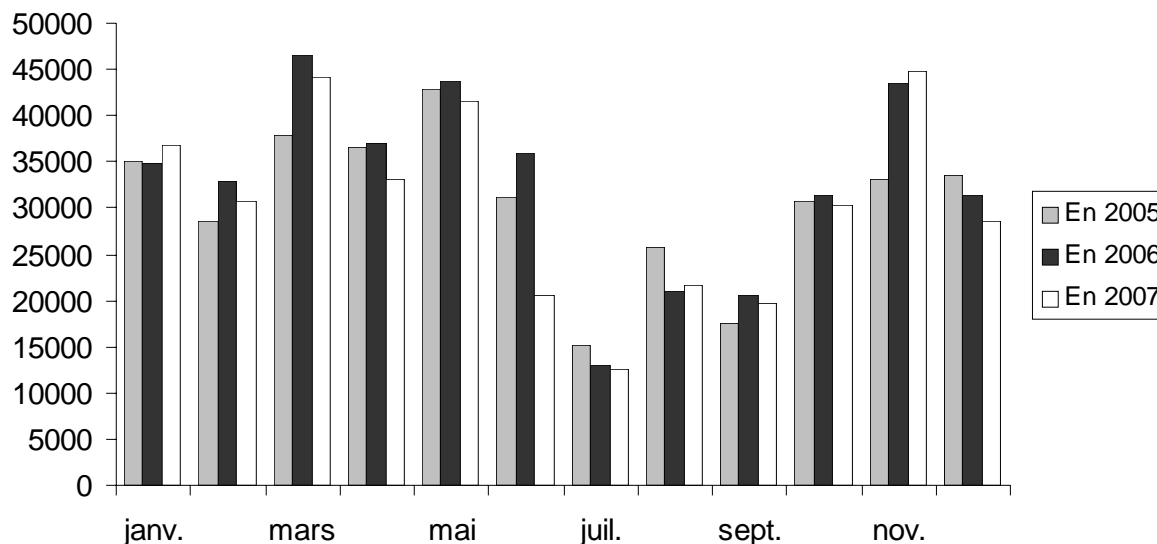
	2003	2004	2005	2006	2007
Nombres de jours d'ouverture	276	279	280	278	276
Nombre d'heures d'ouverture	3 031	3 054	2 964	3079	3 018
Dont nombre d'heures après 19h	*	*	*	612	591
Dont nombre d'heures le samedi	*	*	*	360	379

* données non disponibles

La baisse horaire s'explique par une fermeture partielle intervenue pendant les vacances de printemps : afin d'effectuer des sondages dans le bâtiment République en vue du chantier de réhabilitation, l'établissement a fermé en matinée pendant deux semaines consécutives.

► Les périodes d'affluence

Nombre d'entrées 2005-2007

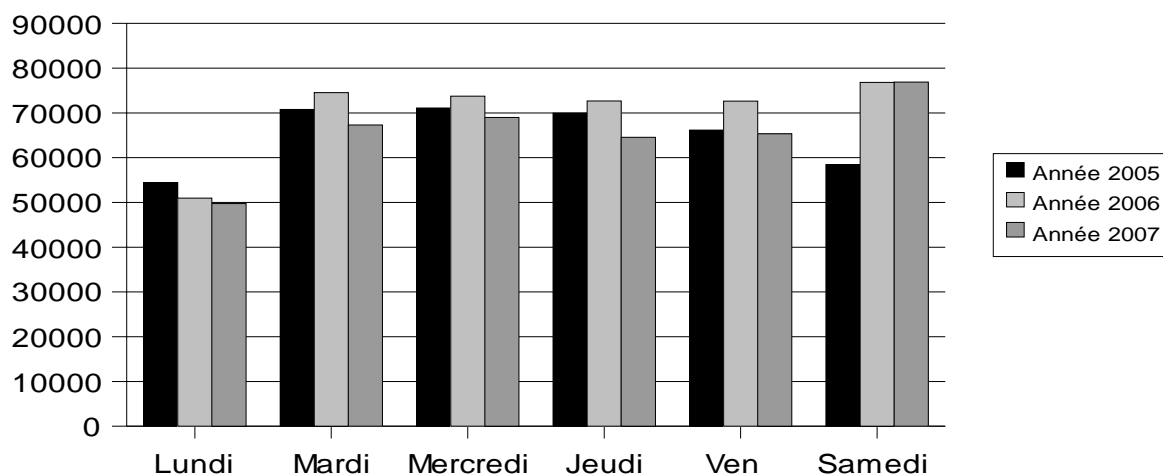


La BNU a connu en 2007 les mêmes pics d'affluence que les années précédentes en mars (44 000 lecteurs), en mai (41 600 lecteurs) et en novembre (près de 45 000 lecteurs).

Après la hausse de 2006, le nombre d'entrées a retrouvé le niveau de 2005. L'affluence hebdomadaire a dépassé les 9 000 lecteurs à plus de dix reprises, les semaines les plus fréquentées se situant pendant une première période de mars à mai et une seconde située en novembre et décembre.

Comme en 2005 et en 2006, la semaine la moins fréquentée a été la deuxième semaine de juillet (2 958 lecteurs en 2005, 2 639 en 2006, 3 033 en 2007) si l'on ne tient pas compte de la semaine du récolement où l'établissement était fermé et de la quatrième semaine de décembre qui n'a comporté que deux jours ouverts (cependant, cette semaine-là, l'affluence est très importante si on la rapporte au nombre d'heures d'ouverture, toutes les autres bibliothèques universitaires étant fermées).

Fréquentation par jour de la semaine



NB : le lundi, la bibliothèque n'ouvre qu'à 14 heures.

Depuis 2006 le samedi est devenu le jour où les lecteurs sont les plus nombreux (33 samedis ouverts).

► La fréquentation du samedi

Année	2005*	2006	2007
Nombre de samedis	33	30	33
Nombre d'entrées	37 102	43 061	48 785
Moyenne par samedi	1 124	1 435	1 478

*Mise en place de l'horaire étendu (10h - 22h au lieu de 10h -17h) à la rentrée universitaire 2005-2006.

Le nombre d'entrées le samedi augmente de 13 % entre 2006 et 2007.

► La fréquentation des salles de lecture de l'étage

Un contrôle d'accès automatisé à l'entrée des salles de l'étage a été mis en place courant 2005. Outre sa fonction de filtrage, cet équipement relié au fichier des lecteurs inscrits offre la possibilité d'obtenir des informations sur les catégories d'usagers fréquentant les salles de lecture et la fréquentation par jour (mais pas selon les tranches horaires).

Nombre des lecteurs fréquentant les salles de lecture de l'étage

2006		2007	
13 287		12 992	
Etudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs	Non universitaires	Etudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs	Non universitaires
9 134	4 053	9 046	3 850
68,74 %	30,5 %	69,63 %	29,63 %

Marge d'erreur (lecteurs disposant d'un laissez-passer pour la journée : env. 0,75 %)

La proportion du public non-universitaire reste stable : il représente à peu près un tiers des lecteurs.

Etudiants et enseignants-chercheurs fréquentant les salles de lecture : Université de rattachement

Universités	2006	2007
Université Louis-Pasteur	2 693 (29,61 %)	2 807 (31,20 %)
Université Marc-Bloch	3 776 (41,52 %)	3 457 (38,42 %)
Université Robert-Schuman	2 609 (28,69 %)	2 721 (30,24 %)
Autres universités (EUCOR ou autres établissements français)	16 (0,18 %)	13 (0,14 %)

On note une diminution de la proportion des lecteurs de l'UMB (qui restent les plus nombreux avec près de 4 lecteurs étudiants sur 10) au profit des lecteurs de l'ULP et de l'URS (qui dépassent cette année chacune les 3 lecteurs étudiants sur 10).

Niveaux des universitaires fréquentant les salles de lecture

Niveaux	2006	2007
L	4 413 (48,53 %)	4 205 (46,73 %)
M	3 125 (34,36 %)	3 035 (33,73 %)
D	1 237 (13,60 %)	1 450 (16,12 %)
Enseignants-chercheurs	319 (3,51 %)	308 (3,42 %)

Les catégories auxquelles appartiennent les usagers fréquentant le plus les salles de l'étage

Catégories d'utilisateur	Pourcentage en 2006	Pourcentage en 2007
Lecteurs disposant d'une carte temporaire	11,77	11,67
Etudiant URS, niveau L, Droit et sciences politiques	9,42	10,22
Etudiants URS, niveau M, Droit et sciences politiques	7,75	8,54
Lecteurs disposant d'une carte annuelle (hors étudiants, enseignants et personnes sans activité professionnelle)	7,21	6,12
Etudiants UMB, niveau L, Histoire et sciences sociales	4,62	4,36
Etudiants ULP, niveau D, Médecine	3,4	4,36
Enseignants du primaire et du secondaire	4,55	4,13
Elèves post-baccalauréat (non étudiants ou enseignement privé)	2,6	3,11
Etudiants ULP, niveau L, Sciences fondamentales	2,21	2,28
Etudiants UMB, niveau L, Langues et littératures étrangères	2,12	2,01
Etudiants ULP, niveau L, Sciences économiques	2,01	1,93
Etudiants UMB, niveau M, Histoire	2,09	1,89
Etudiants ULP, niveau L, Nature et vie	1,61	1,75
Personnes sans activité professionnelle	1,66	1,69
Etudiants ULP, niveau D, Pharmacie	1,24	1,55
Lycéens	1,41	1,52
Etudiants UMB, niveau L, Lettres	1,42	1,49
Etudiants URS, niveau D, Droit et sciences politiques	1,26	1,34
Etudiants ULP, niveau M, Sciences économiques	1,11	1,32
Etudiants UMB, niveau M, Langues et littéraires étrangères	1,28	1,29
Etudiants ULP, niveau L, Psychologie	1,26	1,22
Etudiants UMB, niveau M, Sciences humaines	1,27	1,21
Etudiants UMB, niveau M, Langue et littérature françaises	0,98	1,09
Etudiants ULP, niveau M, Sciences fondamentales	1,08	1,08
Etudiants UMB, niveau L, Arts	0,91	0,96
Etudiants UMB, niveau M, Langues	0,97	0,95
Etudiants ULP, niveau L, Médecine	0,65	0,94
Etudiants UMB, niveau L, Langues	0,96	0,94
Etudiants ULP, niveau M, Psychologie	1,06	0,93
Etudiants UMB, niveau M, Sociologie, démographie	1,07	0,85

Comme en 2006, les catégories d'utilisateurs fréquentant le plus les salles de l'étage sont, et dans le même ordre, les lecteurs disposant d'une carte temporaire, les étudiants en droit et en sciences humaines de niveau L puis M, les étudiants en histoire et sciences sociales de niveau L et les doctorants en médecine. Un groupe assez important (plus de 13%) réunit les usagers qui ne sont rattachés à aucune université : usagers exerçant une activité professionnelle (parmi lesquels les enseignants du primaire ou du secondaire, un lecteur sur 20), et élèves dans un établissement post-baccalauréat.

On notera que les usagers de niveau D les plus nombreux proviennent de la Faculté de médecine (plus d'un lecteur sur 20, contre un lecteur sur 30 en 2006). Viennent ensuite les doctorants en pharmacie et en droit et sciences politiques.

► La fréquentation en soirée

Le relevé manuel du nombre de lecteurs dans les salles de lecture de l'étage en soirée (à 19 h du lundi au vendredi, 17 h le samedi) a été effectué à partir de septembre 2006. La moyenne quotidienne pour l'année 2007 est de 176 lecteurs, avec des pointes en décembre (218), janvier (205) et avril (204). La capacité d'accueil des salles pouvant rester ouvertes jusqu'à 22 h étant de 280 places accessibles à tous (auxquelles s'ajoutent les 16 places réservées de la salle des chercheurs), la saturation a été atteinte ou approchée à plusieurs reprises (vendredi 5 janvier, samedis 3 et 10 mars, 5 mai).

2.1.5. Le PEB

► Service fournisseur

La BNU reste toujours l'un des principaux fournisseurs à distance, le troisième en France et le premier pour les sciences humaines et sociales (17 167 transactions).

Le service fournisseur du Service du prêt entre bibliothèques a reçu en 2007 un total de 14 181 demandes de prêts (originaux et photocopies). Sur ces 14 181 demandes, 11 420 ont été satisfaites, soit plus de 80 %.

	Nombre de demandes reçues	Nombre de demandes non satisfaites	Nombre de demandes satisfaites		
			par original	par reproduction	total
Réseau Supeb	12 098 (- 8,13%)	2398	6 746 (- 13,10%)	2 954 (- 1,76%)	9 700 (- 9,93%)
Hors réseau France	914 (- 0,98%)	101	537 (- 8,83%)	276 (+ 0,72%)	813 (- 5,79 %)
Hors réseau étranger	1 169 (+ 7,44%)	262	693 (+ 8,96%)	214 (+ 21,59%)	907 (+ 11,70%)
Total	14 181 (- 6,57%)	2761	7 976 (- 11,26%)	3 444 (- 0,37%)	11 420 (- 8,23%)

N.B. les pourcentages représentent l'évolution par rapport à 2006.

En 2007, l'activité « fournisseur » du Service du prêt entre bibliothèques a légèrement baissé (- 6,57 %). Le nombre de demandes satisfaites suit la même courbe (- 8,23 %), mais son taux reste très élevé : 80,53 % des demandes reçues sont satisfaites. La plus forte baisse concerne les demandes du réseau Supeb (- 9,93 %) et s'explique d'une part par les grèves et manifestations étudiantes de l'automne 2007 qui ont entraîné la fermeture de nombreuses universités, et d'autre part par notre volonté de contenir le nombre de demandes. Le niveau qu'elles avaient atteint a rendu nécessaire une régulation qui est notamment passée par une fermeture de la boîte aux lettres Supeb à certains moments de l'année, principalement pendant une partie des congés universitaires (environ 15 jours) et pendant l'inventaire de juin (5 jours).

Il faut noter en revanche que le nombre de demandes émises par des bibliothèques étrangères est en hausse + 7,44 % (+ 11,70% de demandes satisfaites).

► Service demandeur

Le service demandeur du prêt entre bibliothèques a reçu en 2007 un total de 3 274 demandes de prêts (originaux et photocopies).

	Nombre de demandes expédiées	Nombre de demandes satisfaites	Nombre de demandes non satisfaites	Nombre de demandes en cours	Nombre de demandes satisfaites		
					Par original	Par photocopies	Total
Réseau Supeb	2 160 (72,34%)	1 830	329	1	1 439 (78,63%)	391 (21,37%)	1 830 (84,72 %)
Hors réseau France	113 (3,78%)	86	25	2	61 (70,93%)	25 (29,07%)	86 (76,11%)
Hors réseau étranger	713 (23,88%)	640	53	20	487 (76,09%)	153 (23,91%)	640 (89,76%)
Total	2 986	2 556	407	23	1 987 (77,74%)	569 (22,26%)	2 556 (85,59%)

Sur ces 3 274 demandes reçues, 2 986 demandes ont été effectivement expédiées et 2 556 ont été satisfaites par un envoi de document (soit 85,59 %). L'augmentation très nette du taux de satisfaction est due à un travail plus systématique de relance pour les demandes restées sans réponse.

Le nombre de demandes reçues est comme l'année passée en baisse (- 9,76 %). 288 demandes n'ont pas été transmises car les ouvrages se trouvaient à la BNU ou dans une bibliothèque strasbourgeoise. Ce chiffre, qui représente 8,8 % des demandes reçues et 71% des demandes non traitées, pourrait être attribué à une mauvaise connaissance de nos catalogues et des différentes ressources électroniques de la part de nos lecteurs.

Comme en 2006, 77,74 % des demandes satisfaites l'ont été par le prêt de l'original, et 22,26 % par reproduction.

► Le lectorat du PEB demandeur

En 2007, le PEB a traité les demandes de 658 lecteurs. Les premiers résultats d'une étude en cours de réalisation montrent que 77 % de ce public sont des étudiants ou des universitaires : 31 % pour le niveau Master, 29 % pour le niveau Doctorat et 14 % pour les enseignants-chercheurs. Parmi les utilisateurs rattachés à une université strasbourgeoise, les usagers de l'UMB sont de loin les plus nombreux (67 %). Ils représentent environ un utilisateur du PEB emprunteur sur deux (un utilisateur sur cinq pour l'URS).

► Les améliorations de 2007

Le service a apporté des améliorations à son fonctionnement, dont nous retiendrons les trois principales :

- la réorganisation de l'unité de travail pour une meilleure efficacité (regroupement des activités demandeur et fournisseur au sein d'un même bureau) ;
- la possibilité pour les lecteurs d'effectuer des demandes de prêt entre bibliothèque en ligne grâce au formulaire disponible sur le site web de la BNU : (<http://www.bnu.fr/bnu/fr/Renseignements+pratiques/Services/PEB+en+ligne.htm>)
- la création d'une liste et d'un carnet d'adresses électroniques des lecteurs pour une communication plus efficace.

2.1.6. Les autres services

► Les visites et les formations

Les visites de rentrée *BNU mode d'emploi* ont été poursuivies, mais ont rencontré un succès limité en 2007 : 23 personnes présentes en 6 visites (les visites pour lesquelles il y avait moins de 3 inscrits ont été annulées, soit 11 visites). Comme les années passées, les étudiants de l'UMB sont majoritaires.

12 autres visites ont concerné au total 228 personnes dans différents cadres : Rectorat, formation continue de l'UMB, Société Goethe, projet « Manuscrits de mystique rhénane », étudiants en master en histoire médiévale (UMB), Association touristique et culturelle des Administrations financières du Bas-Rhin, Centre technique du livre de l'Enseignement supérieur, Sächsische Akademie der Kunst, Lycée d'enseignement général et technique de Haguenau, Lycée professionnel agricole d'Erstein, Bibliothèque du Ministère algérien des Affaires étrangères, Bibliothèque nationale d'Arménie.

Des formations pour des petits groupes ont été organisées à la demande :

- en avril, une formation sur le thème des papyrus a été organisée pour 9 étudiants en master de philologie grecque, accompagnés par M. Paul Heilporn ;
- en octobre, les ressources documentaires en droit ont été présentées à un petit groupe d'étudiants en master 2 d'histoire du droit accompagnés par M. Jean-Laurent Vonau,
- en décembre, une présentation des monnaies byzantines a été proposée en Salle Joffre à 8 étudiants préparant l'agrégation d'histoire, accompagnés par Mme Catherine Otten.

Des contacts ont également été pris en 2007 avec les enseignants en langues et civilisations germaniques de l'UMB pour des formations qui se dérouleront en 2008, en complément de celles qui sont organisées par le SICD.

► Les services aux chercheurs

Les services aux chercheurs sont désormais mieux connus. En 2007, la diffusion d'un tract spécifique sur place et sur internet et l'envoi d'un courrier aux écoles doctorales y ont contribué (voir exemple de tract en annexe 8).

- Accès à la Salle des chercheurs

47 nouveaux accès ont été demandés, soit un total de plus de 110 demandes en 3 ans.

En dépit de ce succès relatif, on notera que nombre de chercheurs regrettent de ne pas y trouver la documentation en libre accès dont les utilisateurs de la Salle 4 peuvent facilement disposer. Cette demande est déjà prise en compte dans la réflexion qui s'amorce au sujet de l'éventuelle implantation d'espaces pour les chercheurs dans la *BNU Nouvelle*, avec peut-être la mise à disposition de chariots fermés.

- Accès aux carrels

Année	Nombre d'accès accordés
2005	33
2006	133
2007	417

Les carrels sont désormais mieux connus et utilisés : le nombre de demandes a été multiplié par 12 en deux ans. Ils permettent aux chercheurs de s'isoler sans passer par la procédure de la demande d'accès à la Salle des chercheurs : dans le cas des carrels, la réponse est immédiate mais la réservation est limitée à une journée. On peut aussi y travailler à plusieurs et y brancher son ordinateur portable.

- Accès aux magasins

Depuis 2007, pour des raisons de sécurité, la BNU ne délivre plus aucune nouvelle autorisation d'accès aux magasins ; des alternatives ont été proposées aux demandeurs (accompagnement par le personnel notamment).

Nombre d'entrées des personnes déjà autorisées (51 personnes)

2004	2005	2006	2007
320	261	218	255

- Chercheurs hors zone EUCOR

Pour permettre à des enseignants-chercheurs étrangers d'effectuer des recherches bibliographiques en France, la BNU adresse des lettres d'accueil aux universitaires étrangers qui ont en font la demande (14 demandes traitées en 2007).

Quant aux chercheurs ne résidant pas en Alsace, mais qui sont rattachés à une université française ou un établissement public de recherche, le nouveau règlement leur permet désormais d'obtenir une carte annuelle payante et d'utiliser les services du prêt à domicile.

► Les reproductions de documents

- Microformes

La BNU dispose de 5 appareils en libre accès (sur réservation) pour la reproduction des microformes (3 lecteurs-reproducteurs de microfilms et 2 pour les microfiches).

Près de 24 000 reproductions ont été réalisées sur ces équipements (- 8 %) en 2007. Les reproductions de microfilms sont en revanche en hausse (+ 11,5 % entre 2006 et 2007).

	Nombre de reproductions en 2006	Nombre de reproductions en 2007
Microfilms	14 215	16 056
Microfiches	11 682	7 781
Total	25 897	23 837

- Photocopies

Le nombre des photocopies réalisées par les usagers est stable ; il est de l'ordre de 325 000 en 2007 (- 0,6 %).

- Reproductions photographiques

Le service photographique de la Direction de la conservation et du patrimoine fait des reproductions photographiques argentiques ou numériques à la demande. 100 commandes ont été traitées en 2007.

► Formulaire de remarques et suggestions

On constate une légère baisse du nombre des remarques et suggestions (51 en 2007, 57 en 2006). Le plus souvent (67 % des cas), les usagers souhaitent une réponse qui leur est adressée la plupart du temps par messagerie. Parmi les sujets abordés, on signalera par ordre d'importance numérique :

- les conditions de travail et d'accueil (horaires, manque de places à certaines heures, absences de papier et de savon dans les toilettes) et les équipements (insuffisance du nombre de prises électriques par exemple) (43 %)
- les collections : 11 sur 51 dont plusieurs en sciences juridiques (22%)
- des demandes liées à l'informatique (envoi d'informations par messagerie électronique, questions sur l'OPAC web) (12 %)
- les autres remarques portent principalement sur les services (informations des usagers, demandes de communication non abouties) et le règlement (conditions d'inscription ou de reproduction des documents).

À la suite de ces remarques, certaines améliorations ont pu être apportées : installation d'équipements sécurisés dans les toilettes, augmentation du nombre de places offertes en soirée, ajout de prises électriques dans les salles de lecture, réalisation d'une aide en ligne pour le catalogue web.

► Incidents et médiation

Plusieurs incidents ont eu lieu en salle en 2007. Ils ont nécessité des entretiens avec les personnes intéressées et, dans un cas, le recours aux forces de l'ordre (agression d'un lecteur par un autre usager). D'autre part, un lecteur qui avait arraché les pages d'un périodique en Salle d'actualité a été exclu pour une durée d'un an.

2.2. Les nouveautés des services au public en 2007

2.2.1. Le nouveau règlement

Le nouveau règlement (voir le texte complet en annexe 7), voté au Conseil d'administration du 14 mai 2007, apporte de nombreuses modifications au règlement précédent qui datait de 2000.

Il a permis d'entériner des changements déjà inscrits dans les pratiques ou de tenir davantage compte de la vocation nationale et universitaire de l'établissement.

Parmi les changements les plus importants, on peut noter que :

- les règles du prêt à domicile ont été mises en conformité avec les modalités qui étaient appliquées depuis 2004 ;
- le territoire géographique donnant droit au prêt à domicile a été étendu aux enseignants-chercheurs et aux doctorants rattachés à une université française ainsi qu'aux membres des organismes français de recherche
- l'inscription n'est autorisée qu'à partir de 18 ans au lieu de 16 ans.

Le nouveau texte renvoie à des annexes en nombre plus important. Les annexes 1 et 2 « Droits d'inscription et tarifs des services » et « Catégories d'usagers dispensés du paiement des droits d'inscription » sont soumises au vote du Conseil d'administration. L'Administrateur met à jour les autres annexes qui sont communiquées pour information au Conseil d'administration (jours et heures d'ouverture, conditions d'ouverture et de consultation dans les salles de consultation spécialisées, *etc.*).

2.2.2. Nouveautés et améliorations du site web

De nombreuses pages du site internet de la BNU ont été améliorées, complétées ou créées à la rentrée 2007 :

- Les améliorations des écrans du catalogue en ligne ont permis de rendre la recherche plus facile : guide d'aide à la recherche, amélioration de l'interface (ergonomie, harmonisation des écrans), explications sur certaines fonctions mal maîtrisées et enfin résolution de certaines anomalies.
- Plusieurs rubriques ont été développées : les « Renseignements pratiques » pour informer davantage sur les services et sur les possibilités informatiques, les rubriques « En savoir plus sur les catalogues » (notamment au sujet des catalogues spécialisés de la BNU) et « Élargir la recherche » pour signaler davantage d'établissements partenaires.
- Une nouvelle rubrique « Outils pédagogiques » a été créée, donnant accès à des supports d'aide à la recherche documentaire : modes d'emplois, cours en ligne, guides méthodologiques réalisés soit par la BNU soit par d'autres établissements (Infosphère, guides de la BnF, des URFIST).
- Le nouveau formulaire de demande de PEB en ligne permet d'envoyer une demande sans passer par une impression.
- Enfin, les modifications du règlement en 2007 ainsi que les évolutions techniques ont rendu nécessaire la mise à jour de nombreuses pages.

2.2.3. Nouveaux tracts

De nouveaux tracts mettent en valeur soit les services (Services aux chercheurs), soit les collections imprimées (Fonds slaves) ou électroniques (*Factiva*) ; ils ont été également diffusés aux universités de Strasbourg.

La mise à jour des tracts existants a permis de signaler toutes les évolutions de nos services (évolutions techniques et nouveau règlement) parallèlement à la mise à jour du site internet (voir deux exemples de ces tracts en annexe 8).

2.2.4. L'amélioration des conditions de travail des lecteurs

L'amélioration des conditions d'accueil s'est traduite en 2007 par l'implantation d'une cinquantaine de prises électriques supplémentaires dans trois salles de lecture de l'étage et en Salle d'actualité, pour permettre aux lecteurs de brancher leur ordinateur portable.

D'autre part, les possibilités de décharger sur clé USB ont été nettement améliorées grâce à un travail systématique base par base et l'information sur ces possibilités a été améliorée.

Quant au nombre des places disponibles en soirée et le samedi à partir de 17 heures, il a été augmenté grâce à l'implantation dès le début de l'année d'une porte de séparation entre deux salles aux horaires et conditions d'accès différentes (50 places supplémentaires).

Par ailleurs, le nouveau règlement autorisant les usagers à travailler en groupe, deux espaces ont été aménagés dans la Salle des catalogues du rez-de-chaussée afin d'offrir cette possibilité sans nuire à la qualité du silence des salles de lecture. Cette attente spécifique des étudiants sera plus largement comblée dans les locaux rénovés : le projet *BNU Nouvelle* prévoit la création de plusieurs espaces dédiés au travail en groupe.

2.2.5. L'amélioration de la signalétique

Pour masquer une signalétique devenue périmée, des panneaux, réalisés par la société Lézard graphique, ont été mis en place dans le hall central et les halls latéraux. L'achat d'une plastifieuse en fin d'année a déjà permis de commencer à renouveler l'affichage.

2.2.6. Les ventes et la régie de recettes

Outre celui du service des inscriptions, la BNU dispose de plusieurs points de vente : l'accueil, l'espace microformes, la Salle d'exposition. Des améliorations dans l'organisation de la régie des recettes ont été réalisées durant l'année 2007 (mise en place de registres des droits constatés en vue de systématiser la remise d'un reçu, d'en harmoniser le modèle et de faciliter les opérations de suivi du régisseur ; révision de l'organisation du travail au sein de la Régie de recettes avec l'aide de l'Agence comptable).

2.2.7. L'enquête en Salle d'actualité

Une enquête a été menée du 24 septembre au 21 décembre sur le profil des usagers de la Salle d'actualité. Les résultats de cette enquête figurent dans le Zoom ci-après. Ils serviront à alimenter notre réflexion sur la future Salle d'actualité de la *BNU Nouvelle*.

ZOOM : Qui fréquente la Salle d'actualité ?

Résultats de l'enquête menée du 24 septembre au 21 décembre 2007

► Nombre d'entrées total sur la période

Salle d'actualité : 2 321, soit une moyenne de 31 lecteurs par jour (capacité de la salle : 45 personnes).

Autres salles : 40 814, soit en moyenne 537 lecteurs par jour.

► Pourcentage des entrées par catégories de lecteurs

Catégories de lecteur	Salle d'actualité	Autres salles
Etudiants niveau L	13,48	40,21
Etudiants niveau M	14,13	18,55
Etudiants niveau D	4,35	18,47
Elèves écoles post-baccalauréat	1,21	3,16
Enseignants-chercheurs et chercheurs	6,93	2,55
Enseignants (hors universités)	16,83	3,04
Lecteurs sans activité professionnelle	13,18	2,40
Autres lecteurs (carte annuelle)	26,15	8,89
Carte temporaire	3,18	1,96

Les étudiants représentent 31,96 % des usagers de la Salle d'actualité (77,23 % pour les salles de l'étage).

Le pourcentage des entrées des non étudiants et non universitaires en Salle d'actualité est très important : 61,11 %. Il ne représente que 19,47 % des entrées dans les salles de lecture de l'étage.

On note une forte proportion du nombre des entrées en Salle d'actualité pour :

- les enseignants du primaire et du secondaire (16,83 % contre 3,04 % pour les autres salles)
- les lecteurs sans activité professionnelle (13,18 % contre 2,40 % pour les autres salles).

► Etudiants de Strasbourg : pourcentage des entrées par université de rattachement

	Université Louis-Pasteur	Université Marc-Bloch	Université Robert-Schuman
Salle d'actualité	14,58	62,65	22,77
Autres salles	35,80	30,88	33,32

► **Etudiants de Strasbourg : pourcentage par discipline**
 (disciplines les plus représentées uniquement)

Université	Discipline	Salle d'actualité	Autres salles
URS	Droit	20,98	32,97
UMB	Histoire	13,70	3,61
UMB	Histoire et sciences sociales	10,56	6,01
UMB	Sciences humaines	6,55	1,79
UMB	Langue et littérature étrangères	5,95	3,41
UMB	Langue et littérature française	5,65	3,06

Les pourcentages d'entrées les plus élevés concernent les étudiants en droit, en histoire et en sciences sociales (total : 48,22 %). Pour les étudiants en droit, ce pourcentage (20,98 %) est toutefois inférieur à celui de leurs entrées dans les salles de l'étage (32,97 %).

Le pourcentage des entrées en Salle d'actualité pour les étudiants de médecine est très peu élevé (1,64 %) alors que celui de leurs entrées dans les salles de l'étage est parmi les plus importants (14,79 %).

3. Le développement et le traitement des collections

3.1. Indicateurs généraux

L'année 2007 a vu la mise en place de la nouvelle Direction du développement des collections, qui prend désormais en charge toute la politique documentaire de l'établissement. L'enveloppe budgétaire dévolue à ce secteur, sensiblement égale à celles des années précédentes, a permis de poursuivre les acquisitions selon les principes pluridisciplinaires qui font la spécificité de l'établissement, englobant tous les secteurs des sciences humaines et sociales. Outre les pôles d'excellence labellisés, dont l'activité est décrite plus loin, les autres domaines traditionnellement couverts par la BNU ont bénéficié en 2007 d'un effort similaire à celui des années précédentes.

La répartition des dépenses documentaires (hors crédits réservés aux pôles d'excellence labellisés : *Aire culturelle germanique, Sciences religieuses, Alsatiques*) s'est faite comme suit :

Droit, économie, politique	24,5 %
Langues et littératures	23 %
Histoire	11 %
Antiquité	9 %
Philosophie, psychologie, pédagogie, sports	9 %
Arts	8,5 %
Généralités, bibliothéconomie	7 %
Sociologie, géographie	6 %
Vulgarisation scientifique	2 %

► Dépenses documentaires

Livres	631 458 €
Périodiques papier	247 405 €
Documentation électronique	80 681 €
Achats patrimoniaux	76 986 €
Total	1 036 530 €

► Les monographies

En 2007, 22 126 titres sont entrés à la BNU, à titre onéreux ou à titre gratuit :

- 15 811 titres achetés
- 6 315 titres arrivés par don, échange ou Dépôt légal

Sur ces 22 126 titres, 11 574 (52,3 %) sont étrangers.

12 170 ont été acquis pour les pôles d'excellence, selon la répartition suivante :

- 5 322 pour le pôle *Aire culturelle germanique*
- 4 476 pour le pôle *Sciences religieuses*
- 933 pour le pôle *Questions européennes*
- 1 372 pour le pôle *Alsatiques*

► Les périodiques

Nombre de périodiques papier en cours à la BNU en 2007

Abonnements français payants	861	14,56 %
Abonnements étrangers payants	1 230	20,80 %
Dons, échanges, Dépôt légal éditeur, Dépôt légal imprimeur	3 822	64,64 %
Total	5 913	100 %

Coût des périodiques papier en 2007

Périodiques français papiers	62 629 €	25,31 %
Périodiques étrangers papiers	184 776 €	74,69 %
Total	247 405 €	100 %

3.2. Les pôles d'excellence

3.2.1. Aire culturelle germanique

► Dépenses documentaires

En 2007, le pôle *Aire culturelle germanique* a reçu 84 000 € au titre du CADIST (Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) Langues, littératures et civilisation germaniques. 1838 monographies étrangères et 145 monographies françaises ont pu être achetées en 2007. La subvention CADIST permet de plus l'abonnement à 5 périodiques français et à 212 périodiques étrangers.

Une subvention de 27 500 € a été versée au titre du pôle associé de la BnF *Aire culturelle germanique*: elle a permis l'achat de 709 monographies étrangères et l'abonnement à 11 périodiques étrangers.

La BNU continue de renforcer sur crédits propres le pôle d'excellence en développant les acquisitions concernant l'art des pays germaniques. Le budget alloué en 2007 à cette thématique a été de 13 792 €, permettant l'achat de 124 monographies françaises et de 241 monographies étrangères ainsi que l'abonnement à un périodique français et à 5 périodiques étrangers. La bibliothèque continue également sa politique documentaire dans la thématique de la civilisation germanique et a acheté 153 monographies sur crédits propres en 2007.

L'*Actualité du livre allemand*, service qui permet de mettre directement à disposition des lecteurs une sélection, renouvelée chaque semaine, de nouvelles parutions en allemand, a été poursuivie avec un budget de 30 000 €. La BNU a acquis dans ce cadre 1 445 monographies et livres audio en 2007.

► **Autres acquisitions**

En 2007, la BNU a reçu 119 ouvrages concernant l'*Aire culturelle germanique* au titre du Dépôt légal.

Le traitement du don du CEG (Centre d'études germaniques) a repris en 2007 après une interruption due au départ d'une vacataire. Le CEG a été créé à Mayence en 1921 dans le but de permettre aux fonctionnaires et aux officiers des troupes d'occupation d'étudier la langue allemande, l'histoire de l'Allemagne et sa situation actuelle. Il se compose principalement de livres traitant du droit allemand, de politique et d'économie allemande, d'ouvrages sur la RDA et d'ouvrages d'histoire. Lors de l'évacuation de la Rhénanie en 1930, le CEG fut transféré à Strasbourg. Devenu équipe de recherche du CNRS, le CEG a finalement été donné à la BNU en 2003. En 2007, 492 ouvrages issus du CEG ont été traités.

Par ailleurs, dans le but de faciliter et d'accompagner le travail des chercheurs, une indexation commune a été décidée conjointement avec le SICD afin de signaler les ouvrages nazis épurés des fonds des bibliothèques strasbourgeoises après la guerre et dont les collections sont actuellement en cours de traitement.

► **Activités culturelles et valorisation des collections**

En 2007, un effort tout particulier a été fait dans les domaines de l'action culturelle et de la valorisation des collections sur l'*Aire culturelle germanique*. La BNU a accueilli l'Académie des sciences de Saxe qui compte parmi ses membres des écrivains prestigieux tels que Volker Braun et Durs Grünbein. Un séminaire de traduction a été organisé en lien avec l'Institut de traduction de l'Université Marc-Bloch et a permis la rencontre entre des étudiants en traductologie et les auteurs traduits. La présence de Volker Braun dont l'œuvre « le roman de Hinze et Kunze » était au programme de l'agrégation d'allemand cette année a constitué un moment fort de cette rencontre. Les écrivains ont également pu visiter la bibliothèque, ses services et ses magasins. Plusieurs actions ont également été organisées en partenariat avec le Goethe Institut de Strasbourg et de Nancy :

- L'écrivain Angela Krauss, publiée chez Suhrkamp, lauréate de nombreux prix littéraires et membre de l'Académie de Saxe est venue le 4 octobre 2007 à la BNU lire des extraits de son dernier roman *Wie weiter*.
- Deux rencontres intitulées « 2 livres à lire » ont également eu lieu à la BNU le 16 octobre et le 4 décembre remportant un succès grandissant. Lors de la première rencontre ont été présentés deux livres allemands récemment parus : *Mittelmässiges Heimweh* de Wilhelm Genazino et *QQ* de Max Goldt. Lors de la deuxième rencontre : *Spieltrieb* de Juli Zeh et *Der Mond und das Mädchen* de Martin Mosebach.

En 2007, 1 751 demandes de PEB ont concerné l'*Aire culturelle germanique*. 1 519 demandes ont pu être satisfaites, ce qui porte le taux de satisfaction à 86,75% et répond à la mission de diffusion du CADIST langues, littératures et civilisation germanique.

Dans le cadre de la rénovation du site web de la BNU, un important travail de présentation du pôle *Aire culturelle germanique* a été réalisé afin de mieux mettre en valeur les différentes disciplines concernées, la richesse des collections et les nouvelles acquisitions.

Le programme de recherche sur les éditions originales d'ouvrages baroques allemands s'est poursuivi en 2007. Des présentations de la BNU et de ses ressources documentaires ont également été organisées en début d'année universitaire en direction des étudiants d'allemand accompagnés par leurs professeurs.

3.2.2. *Sciences religieuses*

► Dépenses documentaires

En 2007, le CADIST *Sciences religieuses* a reçu 87 000 €, ce qui a permis l'achat de 741 monographies étrangères et de 21 monographies françaises. Cette subvention CADIST permet par ailleurs l'abonnement à 26 périodiques français, à 303 périodiques étrangers ainsi qu'à 7 bases de données électroniques.

Une subvention de 27 500 € a été versée au titre du pôle associé de la BnF *Sciences religieuses*, ce qui s'est traduit par l'achat de 463 monographies étrangères. Les domaines d'acquisition du pôle associé, redéfinis en 2006, portent toujours sur les protestantismes européens, les missions, et, uniquement dans le cadre de la production allemande, sur la sociologie religieuse, la théologie pratique et le judaïsme.

La subvention d'un montant annuel de 3 000 € a été reconduite par le CNL (sur les thèmes de l'ésotérisme et de la franc-maçonnerie), permettant l'achat de 35 monographies étrangères, de 37 monographies françaises et de la collection complète d'un titre de périodique.

► Autres acquisitions

Pour ce qui est des acquisitions non onéreuses, la BNU reçoit des ouvrages du Centre technique du livre de l'Enseignement supérieur au titre du Dépôt légal concernant les sciences religieuses. 896 ouvrages ont ainsi été reçus en 2007.

Le fonds franciscain, en dépôt à la BNU, s'est enrichi en 2007, tant des ouvrages franciscains en provenance des bibliothèques de couvents (853 monographies françaises et étrangères), que des acquisitions courantes (une monographie française, 182 monographies étrangères).

► Activités diverses

24 404 documents concernant les sciences religieuses ont été communiqués ou prêtés en 2007 à la BNU et 1 074 documents ont été consultés à l'extérieur via le PEB.

Une réunion de travail sur le CADIST s'est tenue le 25 mai 2007, présidée par M. Albert Poirot, en présence de M. Michel Deneken, doyen de la Faculté de théologie catholique, et de M. Christian Grappe, doyen de la Faculté de théologie protestante. Elle a porté sur la politique documentaire et a préconisé la réactualisation du texte de la convention du CADIST entre la BNU et les Facultés de théologie.

La BNU a été représentée au Congrès annuel des Bibliothèques européennes de théologie (BETH) (Emden, septembre 2007).

Des contacts ont été renforcés avec la Médiathèque protestante de Strasbourg.

3.2.3. *Questions européennes*

► Profil

Créé en 1992, ce pôle d'excellence *Questions européennes* comprend aujourd'hui 15 000 ouvrages et a été principalement constitué à partir des thématiques suivantes :

- l'histoire de l'Europe et histoire contemporaine des pays européens ;
- les institutions européennes, l'unification politique (traités, constitution) de l'Europe et son élargissement ;
- la sécurité des frontières (espace Schengen) et la défense (Eurocorps) ;
- le droit communautaire et le droit comparé ;
- l'Europe économique et monétaire ;
- l'Europe sociale (niveau de vie, loisirs, santé, etc.).

Ce fonds est facilement repérable dans les collections de la BNU par l'usage d'une cote commençant par les lettres L, LD, LF et LG.

Mais de fait, depuis quinze ans c'est l'ensemble des disciplines des sciences humaines qui se sont fortement mobilisées pour élargir la couverture documentaire de ce pôle et le compléter.

Si les achats dans ces disciplines sont importants, ils ne sont pas facilement repérables car « cotés » dans la lettre de série de la discipline.

► Dépenses documentaires

En 2007, 19 501 € ont permis d'acheter 295 titres de monographies tandis que 26 507 € ont été dépensés pour le renouvellement des abonnements aux 151 titres de périodiques de ce domaine. Ces dépenses concernent les ouvrages ayant une problématique et/ou une dimension géographique européennes dans les disciplines de l'histoire contemporaine, des sciences juridiques et des sciences sociales.

Dans le cadre du plan triennal 2006-2008 des subventions du CNL, les dépenses d'un montant de 18 000 € auront permis d'acquérir 638 titres de monographies supplémentaires.

Un des buts de la subvention CNL (voir aussi le paragraphe 3.4) est de permettre de couvrir l'ensemble de la production éditoriale française (et francophone) sur les thématiques européennes et les pays européens de façon rétrospective sur les cinq dernières années.

► Bilan et perspective

L'année 2007 restera marquée par la décision importante qu'est le transfert des collections de la Bibliothèque centrale du Conseil de l'Europe vers la BNU.

Une première étude menée par la BNU dans les locaux de la bibliothèque centrale du Conseil a été consacrée à la description des fonds documentaires et à l'état des catalogues.

Composition des fonds :

- on constate pour les monographies une juxtaposition d'un fonds qualifié de « généraliste » en droit, sciences politiques et sciences sociales et de deux fonds spécialisés en sciences de l'éducation et en criminologie ;

- pour les périodiques - dont il convient encore de dresser la liste complète des titres - citons la présence des publications officielles des principales organisations européennes (UE, OCDE) et internationales (OIT, ONU, etc.) et d'un fonds important de microfiches reproduisant la version intégrale du Journal officiel des communautés européennes dans toutes les langues de la communauté.

Les catalogues sont de trois types :

- un catalogue informatisé qui concerne 90 000 documents postérieurs à 1989 mais dont les notices présentent des normes de catalogage et des formats différents de ceux du Sudoc ;
- une base numérisée du catalogue sur fiches pour les documents antérieurs à 1989 qui permet une recherche par le nom de l'auteur ;
- un fichier papier pour environ 20 000 ouvrages.

Il conviendra en 2008 de :

- préciser et compléter notre connaissance de ces fonds sur le plan quantitatif (métrage par type de document) et sur le plan qualitatif (types de traitements propres à chaque fonds documentaire : classification, catalogage, équipement) ;
- préparer le transfert des collections vers le bâtiment Cardosi de la rue Fischart (programmé en 2009) en tenant compte de l'intégration de ces collections dans le projet global BNU Nouvelle (partage des collections entre le stockage en magasins et la mise en libre accès, par exemple) ;
- étudier la faisabilité de l'intégration du catalogue informatisé dans celui de la BNU via le SUDOC et définir les différentes opérations de conversion rétrospective à mener pour le catalogue numérisé et le catalogue manuel.

Selon les résultats d'un test de recouvrement, plus de 75 % des ouvrages du Conseil de l'Europe ne sont pas dans les collections de la BNU.

En 2009, ce sont ainsi 270 000 ouvrages qui viendront enrichir les collections de la BNU sur les questions politiques de la construction et de l'élargissement de l'Europe mais aussi dans les domaines des relations internationales, de l'histoire parlementaire, de la diplomatie, de l'éducation et de l'environnement.

Cet apport sans précédent conforte le pôle d'excellence Questions européennes dans le paysage documentaire local, national et international. Il conviendra d'en définir à très court terme les futurs axes de développement en tenant compte à la fois du rôle de la BNU face aux institutions européennes et de l'évolution de la carte documentaire universitaire.

3.2.4. Les Alsatiques et le Dépôt légal

L'année 2007 a été celle du rattachement du pôle d'excellence Alsatiques à la Direction du développement des collections. Ce changement s'est traduit par plusieurs actions de rattrapage et de remise à niveau ;

- les 2 218 titres de périodiques alsatiques courants ont été systématiquement repris par le Service des périodiques afin d'en rectifier les procédures de bulletinage et d'améliorer ainsi l'efficacité du traitement ;

- 10 mètres linéaires de brochures issues du Dépôt légal, en attente de traitement, ont été intégrés aux collections et catalogués. Cette procédure s'inscrit dans la volonté plus générale, mentionnée dans le projet de service de la Direction du développement des collections, d'intégration des dons et dépôts reçus par la bibliothèque aux collections avant les déménagements liés au chantier de rénovation des bâtiments ;
- le catalogage des documents a fait l'objet d'une réflexion commune entre la Direction du développement des collections et la Direction du système d'information, visant à associer le circuit des documents alsatiques au circuit normal, tout en respectant les spécificités, et notamment celles qui ont trait à l'élaboration de la Bibliographie alsacienne. Le but est d'assurer une moyenne de 80 notices par semaine, correspondant aux capacités d'indexation du conservateur responsable du fonds, et permettant d'alimenter ainsi régulièrement la Bibliographie alsacienne ;
- le Dépôt légal (DL imprimeur et redistribution par la BnF du 2ème exemplaire du DL éditeur) est désormais réparti en fonction de chaque mode d'entrée sur plusieurs équipes fonctionnelles, garanties d'un traitement plus fluide et mieux organisé : les périodiques sont traités intégralement par le Service des périodiques, les ouvrages et brochures issus du DL éditeur par le Service des entrées, ceux issus du DL imprimeur par une personne spécifiquement affectée à cette tâche.

► Dépenses documentaires

La dotation financière accordée à ce pôle d'excellence est restée inchangée par rapport aux années précédentes : 15 600 € pour la documentation, 3 800 € pour les travaux de reliure, 8 000 € pour le microfilmage de la presse, 37 000 € issus d'une subvention du Conseil régional pour la réalisation et la diffusion de la *Bibliographie alsacienne*, 54 000 € pour l'accomplissement des tâches liées au Dépôt légal régional.

► Acquisitions

En 2007, la BNU a acquis 402 ouvrages français, 73 ouvrages étrangers ainsi que 62 CD illustrant l'activité de musiciens ou interprètes alsaciens. A titre gratuit (surtout grâce à l'apport du Dépôt légal), elle a acquis 779 ouvrages et brochures français et 56 étrangers. Le Dépôt légal a d'autre part permis l'entrée de 1 741 documents traités en lots (programmes de fêtes locales, de manifestations culturelles, dépliants, catalogues divers et variés ne présentant pas un intérêt suffisant pour être traités à l'unité), de 498 affiches et de 308 cartes postales.

La *Bibliographie alsacienne*, autre activité importante du pôle d'excellence *Alsatiques*, est décrite au chapitre 5.3. (Programmes de recherche).

3.3. La candidature au CADIST d'Antiquité

En Septembre 2007, la BNU et l'UMB ont confirmé leur candidature au CADIST d'Antiquité qui devait être créé début 2008.

Le rapport qui a été envoyé au Ministère pour accompagner cette candidature précise dans son introduction :

« La candidature du site strasbourgeois s'appuie sur deux pôles principaux qui en constituent aussi la principale caractéristique. Dans le domaine documentaire, la présence à Strasbourg de la Bibliothèque nationale et universitaire, seul établissement de ce statut en dehors de Paris, et de ses trois millions de volumes, lui confère d'emblée un poids incontestable. Dans celui de la recherche, l'existence au sein de l'Université Marc-Bloch d'équipes perpétuant une tradition remontant aux exigences d'excellence instituées par l'université allemande au siècle dernier est un autre atout majeur.

Par ailleurs, le regroupement, au sein de la Maison interuniversitaire des sciences de l'homme – Alsace, de la documentation concernant l'Antiquité gérée par le SICD, crée un pôle cohérent au sein de l'université et le rend tout à fait complémentaire du réservoir de documentation que constituent les fonds, anciens et modernes, de la BNU.

La présence, enfin, de Strasbourg et de sa région au sein de l'axe rhénan permet de considérer le site dans une perspective européenne (concrétisée d'ailleurs par le réseau EUCOR) et d'associer au dossier les prestigieux établissements que sont les universités de Bâle et de Fribourg. Si l'on considère en outre l'existence, dans un rayon de 150 km autour de Strasbourg, de musées antiques à la renommée internationale (Badisches Landesmuseum de Karlsruhe, Musée des Antiquités de Bâle, collections de moulages des universités de Strasbourg et de Tübingen), il n'est pas exagéré de parler ici d'un véritable pôle, auquel l'attribution d'une mission de CADIST à Strasbourg ne pourrait que conférer encore plus de légitimité internationale. C'est en ce sens que ce dossier de candidature a été constitué. »

Le recensement des collections strasbourgeoises concernant l'Antiquité, effectué à cette occasion, met en effet en valeur la richesse des fonds en documents imprimés, mais aussi en collections d'objets divers dans les deux établissements (papyrus, *ostraca*, moulages, céramiques, monnaies) et plus récemment en ressources électroniques (bases de données et périodiques électroniques) :

	Fonds Monographies (volumes)	Monographies 2006 (volumes)	Périodiques arrêtés (titres)	Périodiques en cours (titres)	Ressources électroniques (titres)	Autres documents
BNU	130 576	709	1270	442	30	Papyrus, <i>ostraca</i> , tablettes cunéiformes, monnaies ...
UMB	78 915	1478	1394	239	10	Photographies, moulages, céramiques antiques égyptiennes, monnaies ...
Total	209 491	2187	2664	681	40	

Actuellement, chacun des deux établissements consacre annuellement 60 000 € à la documentation en sciences de l'Antiquité.

La subvention CADIST annuelle sollicitée est de 120 000 €, ce qui permettrait au site strasbourgeois, avec un budget total pour ce domaine de 240 000 €, de développer une politique documentaire d'envergure, en direction des universités et des équipes de recherche de Strasbourg et d'EUCOR, et de devenir ainsi le site de référence et de recours en France pour les sciences de l'Antiquité.

3.4. Les subventions du Centre national du livre (CNL)

La BNU a poursuivi en 2007 les acquisitions prévues dans la convention-cadre signée pour trois ans (2006-2008) avec le CNL. Comme en 2006, ces acquisitions ont concerné les domaines suivants :

Europe : cultures européennes, processus d'unification et d'élargissement, histoire, géographie, sociologie, économie, politique européenne, droit comparé, droit communautaire (18 000 € pour 638 titres acquis).

Arts : monographies en langue française y compris les nouvelles pratiques artistiques (performances, arts vidéo et informatique, arts de la rue, mode, *etc.*) (11 000 € pour 257 titres acquis).

Littératures anglaise et espagnole : traductions (3 000 € pour 200 titres acquis).

Préhistoire, antiquité, moyen âge : achats rétrospectifs de monographies et de périodiques afin de compléter les collections, effort particulier pour la préhistoire insuffisamment représentée dans les fonds (4 000 € pour 106 titres acquis).

Esotérisme : sources et travaux universitaires récents, notamment en histoire de l'esotérisme (2 000 € pour 136 titres acquis).

Histoire du livre et sciences auxiliaires de l'histoire (généalogie, héraldique, numismatique, *etc.*) (3 000 € pour 81 titres acquis).

En tout la subvention du CNL a permis d'acquérir 1 418 ouvrages, renforçant considérablement l'offre en langue française pour les domaines concernés.

3.5. Les ressources électroniques

En 2007, la BNU compte 125 bases et bouquets de périodiques dont 41 abonnements courants, 49 bases acquises dans les années précédentes à titre onéreux et 35 bases gratuites.

L'achat de ressources électroniques en collaboration avec les universités alsaciennes s'est poursuivi en 2007, comme prévu dans le Contrat quadriennal 2005-2008. Le premier partenaire de la BNU dans ce cadre est le SICD de Strasbourg, puis vient le SCD de l'Université de Haute-Alsace.

16 bases et bouquets de périodiques sont concernés par cette mutualisation sur les 41 abonnements payants que la BNU a souscrits en 2007, soit 39 % du total des abonnements.

Outre les abonnements pris en commun avec le SICD de Strasbourg et le SCD de l'Université de Haute-Alsace, la BNU a aussi souscrit des abonnements au sein de groupements d'achat portés par l'ABES (*Cairn, JStor, I, II et III*).

Pour 2007, les dépenses de ressources électroniques ont atteint 80 681 €, sans compter l'abonnement au produit *AtoZ*. La différence par rapport à l'année 2006 s'explique par des

désabonnements à certains produits, dont certains ont été remplacés par des bases gratuites ou par des produits équivalents moins onéreux. Ces désabonnements ont aussi été décidés à cause de faibles statistiques d'utilisation ; parfois, la base est encore disponible au SICD de Strasbourg : c'est, par exemple, le cas de *Delphes*. Le projet d'abonnement au bouquet de périodiques *Muse*, envisagé en 2006, a été repoussé à l'année 2008, si les moyens financiers l'autorisent.

Ainsi, *Gobal Books in Print*, base payante, a été abandonnée au profit du site *Amazon.com* et les CD-ROMS de la *Deutsche Nationalbibliographie* ont été remplacés par le catalogue en ligne de la Deutsche Bibliothek.

Enfin, la base *Factiva* a remplacé à la fois les abonnements à *Alternatives économiques*, *Europresse* et *Lexis-Nexis*.

Démarré en 2006, le codage des ressources électroniques dans le cadre de la carte documentaire strasbourgeoise s'est poursuivi en 2007. Seuls les bases et bouquets payants ont fait l'objet de ce codage. Seuls les bouquets autres que les bouquets de presse ont été codés titre par titre, la BNU et le SICD s'étant réparti ce travail détaillé. Dans ce cadre, chaque titre des bouquets *Cairn* et *Jstor* (*I, II et III*) a fait l'objet d'un codage par la BNU (thème, langue, niveau, licence), soit 701 titres. Pour chacune des 53 bases de données concernées par le codage à la BNU, la thématique, la langue, le niveau, le type d'accès et le support mais aussi le type de base, ont été relevés.

Des présentations et formations aux ressources électroniques ont été organisées en interne pour le personnel : en mai pour le personnel assurant des permanences de renseignement auprès du public (16 participants), en octobre pour les personnes nouvellement arrivées à la BNU (7 participants), dans le cadre de leur découverte générale de l'établissement et de ses différents services.

L'information générale aux usagers a été améliorée par la production de tracts et d'affiches annonçant les nouveaux abonnements (*Factiva*) et par la mise en ligne de nouveaux manuels utilisateurs (*Doctrinal*, *Légifrance*, produits par l'URFIST de Strasbourg) dans les écrans de CD-Line. Tous les modes d'emplois ont en outre été réunis pour plus de clarté dans une nouvelle rubrique du site web (Outils pédagogiques). L'ensemble des bases disponibles à la BNU a fait l'objet de tests systématiques afin d'apporter aux usagers l'information la plus précise possible sur les modalités de sauvegarde de la documentation électronique (par impression ou enregistrement sur clé USB). Toutes ces aides à l'utilisation des ressources de la BNU sont disponibles en version papier ou en ligne sur le site de l'établissement.

Enfin, les participations aux journées d'étude et réunions de Couperin et du réseau Veille-ABES se sont renouvelées en 2007.

3.6. Le traitement des collections acquises en 2007

3.6.1. La réorganisation

Les catalogueurs de l'établissement étaient auparavant répartis dans les différents départements d'acquisitions thématiques, au sein desquels ils effectuaient aussi des tâches de gestion des collections. A l'issue des changements organisationnels de janvier 2007, ils ont été regroupés au sein de la Direction du système d'information où ils font exclusivement du catalogage. Ils ont en charge le traitement des acquisitions courantes et du fonds franciscain. Le catalogage se fait dans le Sudoc, outil de mutualisation du catalogage entre les bibliothèques universitaires françaises géré par l'Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur (ABES) ; les notices effectuées sont

ensuite déchargées quotidiennement dans le catalogue local. Seules les notices de dépouillement relatives aux Alsatiques s'effectuent dans le catalogue local.

Un poste de responsable du Service de catalogage a été créé pour encadrer l'équipe et être son référent en cas de difficulté technique, harmoniser les pratiques et former les nouveaux collègues. L'accent a aussi été mis sur la correction des erreurs du catalogue : erreurs signalées par le bureau du prêt à domicile, erreurs constatées lors d'opérations de déchargements de notices, dédoublement de notices, *etc.* Au cours de l'année, le travail a néanmoins été ralenti par la configuration des locaux : bureaux encore dispersés, navettes malaisées entre le Service des entrées, les bureaux des indexeurs puis des catalogueurs, l'Équipement du livre.

Au cours de l'année, quatre collègues contractuels ont été formés au catalogage (normes et utilisation du logiciel WinIBW du Sudoc) pour être en mesure d'assurer leur mission.

3.6.2. Les chiffres 2007

En 2007, 18 225 notices ont été cataloguées dans le Sudoc, que ce soit des dons, des achats, des ouvrages du Dépôt légal ou des documents anciens. Dans les deux-tiers des cas (11 971 notices), le catalogueur a procédé à une exemplarisation : cela consiste, quand la notice bibliographique concernée figure déjà dans le Sudoc, à signaler l'exemplaire de la BNU. Dans les autres cas, le catalogueur a créé la notice bibliographique (soit intégralement soit par copie). En outre, 3 051 notices d'autorités ont été créées dans le Sudoc.

3.6.3. L'état du catalogue début 2008

Au 5 janvier 2008, le catalogue de la BNU comprenait 1 436 017 notices bibliographiques (représentant un total de 2 051 438 exemplaires). Ce sont à 90 % des monographies (1 307 635). Les notices de dépouillement de revues, effectuées quasiment exclusivement dans le domaine des Alsatiques, sont au nombre de 54 963 ; les titres de périodiques s'élèvent à 29 989. D'autres supports, plus patrimoniaux y sont aussi présents et témoignent, au moins partiellement, de la richesse du fonds : les manuscrits (2 735 notices), les partitions musicales, manuscrites ou imprimées (1 014 notices), les documents sonores ou musicaux (60 666), les cartes (7 244 notices), l'iconographie – avant tout régionale (34 823 notices), les monnaies et médailles (4 920 notices).

Ce total est le résultat :

- du catalogage courant depuis 1983 (catalogage informatisé d'abord pour la section des Alsatiques puis des CADIST *Aire culturelle germanique et Sciences religieuses*) ;
- des opérations de reprises d'anciens catalogues informatiques (Tamil, Mobicat, OCLC) : 340 895 notices ;
- des opérations de rétroconversion (mise au format informatique de notices bibliographiques cataloguées sous forme papier) : 548 146 notices sans compter l'opération actuellement en cours avec la société *Medea*. Chronologiquement, ces opérations ont été confiées à OCLC (161 211 notices), à AIC (326 249 notices), à *Medea*, pour une première opération de 60 607 notices.

A l'heure actuelle, plus d'un million de monographies (1 005 648) de la BNU sont signalées sur le Sudoc ainsi que 14 529 titres de périodiques, soit 1 020 177 notices sur les 11 200 000 que totalise le Sudoc.

3.7. Le traitement des dons

► Traitement des anciens dons et dons courants

Avec la création de la Direction du développement des collections a été mise en place une équipe permanente destinée à résorber les trop nombreux dons en attente de traitement. Cette équipe composée de trois personnes (1,8 ETP) a commencé l'année avec le traitement d'ouvrages issus du Dépôt légal (voir le paragraphe 3.2.4). Elle a poursuivi ensuite son travail en s'attaquant aux dons suivants, dont l'importance suppose parfois un chantier de longue haleine :

- **Don du Centre d'études germaniques** : faute de personnel ad hoc, le traitement en avait été interrompu en 2005 et en 2006 ; repris en 2007, il est amené à se poursuivre les années suivantes, ce don comprenant environ 17 000 volumes (à ce sujet, voir aussi le paragraphe 3.2.1).
- **Don Boulanger** : ce fonds porte le nom de son donateur et concerne surtout l'histoire, l'économie et la société du domaine anglo-saxon ; comprenant près de 600 volumes, il a été intégralement traité en 2007.
- **Fonds du CERDIC** (Centre d'études et de recherche des institutions chrétiennes) : l'important reliquat de ce don, 3 000 ouvrages environ, a commencé à être traité en 2007 ; l'opération se poursuivra les années suivantes.
- Rappelons enfin la poursuite en 2007 de l'intégration des **ouvrages déposés par les franciscains** (voir à ce sujet le paragraphe 3.2.2).

À côté de ces opérations de rattrapage, l'équipe de traitement des dons a bien sûr continué à s'occuper de la gestion (réception et distribution aux conservateurs concernés) des dons courants qui continuent d'arriver à la bibliothèque.

► Don des archives de l'Assemblée nationale

À la suite de la réaffectation de certains de ses locaux au château de Versailles, l'Assemblée nationale a souhaité se défaire de collections anciennes de comptes rendus de débats et de publications parlementaires. Le CTLes, contacté, ne pouvant accueillir ces documents, a mis le Service des archives de l'Assemblée nationale et la BNU.

Après examen détaillé des fonds concernés, la BNU a donné son accord pour le dépôt des documents parlementaires allemands, autrichiens et hongrois antérieurs à la Seconde Guerre mondiale, dans la mesure où elle ne les possédait pas et où ils complétaient donc avantageusement ses collections, renforçant notablement les pôles d'excellence consacrés à l'Aire culturelle germanique et à l'espace européen.

Les fonds concernés ont été donnés à la BNU par une décision du Bureau de l'Assemblée nationale en date du 18 juillet 2007. Cependant, dans la mesure où il était difficile de les recevoir matériellement avant les travaux de restructuration de 2009 (il s'agit tout de même de 115 mètres linéaires), le CTLes a accepté de les stocker temporairement dans ses locaux de Marne-la-Vallée. Ce stockage provisoire, qui durera jusqu'à la mise à disposition du bâtiment cédé à la BNU par les Archives départementales, a fait l'objet d'une convention avec le CTLes.

ZOOM : La pluridisciplinarité une mission au cœur du développement des collections de la BNU

La BNU est une « bibliothèque de recherche pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales de dimension nationale » (voir le Projet d'établissement en annexe 5).

Cette pluridisciplinarité inscrite dans la vie de l'établissement était à sa création le fondement de sa politique documentaire. Les disciplines les plus couvertes au début du siècle étaient la littérature et la philologie (24 % des acquisitions), l'histoire (19 %), la théologie (16 %), le droit (10 %), la documentation régionale (7 %), les arts (5 %).

Elle correspond aussi à une autre caractéristique de l'établissement, la variété de son public : étudiants, professeurs et chercheurs de toute branche (sciences humaines mais aussi économiques et juridiques) et au-delà, un important public lettré non universitaire (un tiers de son lectorat actuel) fréquentent la BNU.

Aujourd'hui, la pluridisciplinarité se traduit par l'effort consenti pour assurer au public la garantie d'un socle scientifique de haut niveau dans toutes les disciplines, propre à servir de base à la constitution des domaines forts de la bibliothèque (langues et littératures, histoire, arts, philosophie) et aux pôles d'excellence reconnus au niveau national (*Aire culturelle germanique, Sciences religieuses, Europe, Alsatiques*). A ce titre, les acquisitions concernent aussi les disciplines des sciences sociales et juridiques, pour lesquelles la demande du lectorat reste forte.

La répartition des crédits par discipline (voir chapitre 3.2.) tient compte de tous ces facteurs, et notamment de la consultation et de la demande du public : sur les dernières années, les disciplines les plus demandées (totalisant plus de 20 000 emprunts par an) sont, par ordre décroissant : les langues et littératures (21 % des emprunts), l'histoire (14 %), les sciences politiques, sociales et économiques (9,5 %), la documentation régionale alsatique (9 %), la philosophie (8,5 %), les arts (8 %), les sciences religieuses (7,5 %), le droit (7 %) et les généralités (6,5 %).

On peut enfin rappeler que si le nombre de doctorants et d'enseignants-chercheurs en sciences humaines inscrits à la BNU domine (775 inscrits en 2007), les sciences juridiques et économiques sont malgré tout représentés, pour cette catégorie de lecteurs, par 251 inscrits.

4. Le patrimoine

En 2007, la BNU a consacré 80 000 € à l'achat de documents patrimoniaux. Ces crédits proviennent pour moitié de son budget propre (41 000 €) et pour moitié de la subvention de la Région Alsace (39 000 €).

Ces acquisitions sont effectuées auprès de libraires d'anciens, dans des salles des ventes, de particuliers dans certains cas, et parfois auprès d'auteurs ou d'éditeurs. Elles peuvent aussi être faites à titre gratuit, dans le cas des dons et des dépôts ; dans ce cas leur importance varie mais les dons constituent un enrichissement régulier des collections patrimoniales de la bibliothèque.

Parmi les acquisitions patrimoniales de l'année 2007, il faut particulièrement remarquer celle d'un manuscrit médiéval acheté en vente publique sur préemption à la salle des ventes d'Auxerre. Il s'agit d'un bréviaire d'hiver strasbourgeois du XV^e siècle.

Du côté des collections iconographiques, la BNU a pu acquérir la suite et la fin de la collection de la graphiste et publiciste Hella Arno, comptant 1500 documents et qui sera mise en valeur dès 2009 par une exposition consacrée aux femmes affichistes strasbourgeoises au XX^e siècle.

Autre acquisition exceptionnelle de 2007, la collection philatélique intitulée "L'Alsace à travers le patrimoine philatélique", composée par M. Raymond Heinrich, permet à la BNU de conserver l'ensemble de la production philatélique ayant pour thème iconographique l'Alsace, ainsi que la suite complète des marques postales, des cachets et timbres d'occupation qui ont jalonné l'histoire de la région depuis 1793.

La BNU a enfin reçu en don la collection de cartes postales d'un ecclésiastique, l'abbé Ottmann. Elle se compose de plus de 22 000 cartes postales, classées par thèmes, contenant d'importantes sections alsaciennes, mais aussi de riches ensembles monumentaux couvrant tout l'hexagone, et même les anciennes colonies françaises.

4.1. Les acquisitions patrimoniales de 2007

4.1.1. Manuscrits

Bréviaire d'hiver à l'usage de Strasbourg, seconde moitié du XV^e siècle.- 1 vol. in 8° (108 x 69 mm), parchemin, 374 + 152 feuillets, 28 lignes sur deux colonnes, reliure de l'époque veau havane, dos à quatre nerfs orné de filets et motifs de fleurettes, plats ornés d'un décor estampé aux petits fers à fleurettes, quatre médaillons des symboles des évangiles.

Cote Ms 6 768

Bréviaire du diocèse de Strasbourg comme le suggère la présence de saint Florent, saint Arbogast et sainte Odile. Manuscrit sur parchemin entièrement réglé à l'encre brune, écriture textura à l'encre brune, rubriques à l'encre rouge, initiales à l'encre rouge et bleue.

Dartein, Charles Mathieu Sylvestre de (1749-1814). – *Réponse de Charles Mathieu Sylvestre de Dartein au libelle « Quelques observations sur la fonderie de Strasbourg ».* - 1797-1805. - 1 liasse de 4 pièces, formats divers, 22 + 26 + 6 + 4 f.

Cote Ms 6 769

La fonderie de Strasbourg est accusée de fabriquer des canons de très mauvaise qualité, dont la plupart ne peuvent tirer plus de cent coups, canons très dangereux et qui coûtent une fortune à la République. Dartein répond point par point, et avec beaucoup de détails, à toutes les accusations formulées, donnant ainsi un panorama des méthodes de travail et de fabrication des alliages et des canons.

Schweitzer, Albert (1875-1965). – *Correspondance à Mme Hélène Cousin-Barrère, janvier 1909 à juin 1954.* - 29 lettres autographes signées et 2 cartes postales autographes signées.
Cote Ms 6 678

Très riche correspondance, encore inédite, d'Albert Schweitzer à Hélène Cousin-Barrère, fille de l'ambassadeur de France à Rome et amie de sa femme, qui l'encouragea dans son œuvre. Schweitzer y évoque notamment sa passion pour la musique. Une longue lettre du 27 janvier 1948 aborde aussi la question peu connue de la position de Schweitzer par rapport aux projets de films documentaires sur son œuvre : « C'est une chose qui pourrait faire connaître l'œuvre et l'aider financièrement. Cependant je crois qu'il faut renoncer à la réaliser... Notre activité à l'hôpital n'a rien de pittoresque dans le sens du film ! Il faut du trucquage [sic] pour l'assaisonner... Ce serait une présentation manigancée, pas adéquate à la réalité, fantaisiste. [...] Et finalement, je vous avoue que l'idée de figurer et d'agir dans un film ne me sourit pas. C'est contre ma nature... »

Lettres autographes signées de onze personnalités alsaciennes des XIX^e et XX^e siècles.
Cote Ms 6 084,16-26

***Bida Alexandre** (Toulouse, 1823 – Bühl, 1895), peintre d'histoire, de sujets typiques, dessinateur, illustrateur et lithographe orientaliste français. Lettre écrite à Cannes le 9 mars 1877 ; **Binger Louis** (Strasbourg, 1856 – L'Isle-Adam, 1936), officier, explorateur et administrateur français. Lettre écrite à Paris le 5 mai 1890 sur papier à en-tête « Légion d'honneur – Cabinet du Grand Chancelier » ; **Henry Charles** (Bollwiller, 1859 – Versailles, 1926), savant et érudit français. Lettre écrite sur une carte postale à l'en-tête barrée du Laboratoire d'énergétique d'Ernest Solvay le 6 novembre 1917 et adressée au savant Daniel Berthelot ; **Huber Louis dit Aloysius** (Wasselonne, 1815 – Autun, 1865), agitateur français. Lettre adressée de la Conciergerie le 3 octobre 1849 au rédacteur du journal La Réforme ; **Koeberlé Eugène** (Sélestat, 1828 – Strasbourg, 1915), chirurgien français. Lettre du 8 novembre 1865 à Edmond About ; **Ratisbonne Théodore Marie** (Strasbourg, 1802 – Paris, 1884), religieux et écrivain français. Lettre écrite à Paris le 20 janvier 1843 à une comtesse ; **Reibell Félix** (Strasbourg, 1795 – Paris, 1867), ingénieur et homme politique français. Lettre écrite à Paris le 29 avril 1859 ; **Schlumberger Jean** (Guebwiller, 1877 – Paris, 1968), écrivain français, deux lettres des 14 et 18 janvier 1949, à son camarade d'infortune Fouras ; **Weiss Charles** (Strasbourg, 1812 – Paris, 1864), historien français. Lettre écrite sans lieu le 20 juin 1835 ; **Welschinger Henri** (Muttersholtz, 1846 – Viroflay, 1919), poète, écrivain et historien français. Lettre écrite sans lieu un 3 avril sur papier à en-tête du Sénat ; **Zurlinden Émile** (Colmar, 1837 – Paris, 1929), général français. Lettre à Gaston Calmette, directeur du journal Le Figaro, écrite à Ranville dans le Calvados le 13 août 1913 sur son papier à en-tête.*

Papiers Gabriel Vahanian. Une convention de don a été signée le 13 novembre 2007 avec Gabriel Vahanian, professeur émérite à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, pour le versement à la BNU de ses papiers comprenant les manuscrits de ses publications, sa correspondance et ses archives relatives à ses diverses activités et responsabilités, comme l'American Academy of Religion, la President's Commission for the Study of Ethical Problems, etc.

Gabriel Vahanian est un théologien de renom qui joue un rôle important dans le courant théologique de la mort de Dieu depuis la parution de son livre « The Death of God » en 1961 aux États-Unis.

Le recueil de ses papiers dans les fonds de la BNU entre dans le cadre du pôle d'excellence Sciences religieuses de l'établissement. Ce don répond également au souci de la BNU de développer le recueil des papiers des universitaires strasbourgeois, à l'instar des fonds Georges Livet et Marc Klein entrés ces dernières années. Un premier versement intervenu en automne est en cours de traitement.

Fonds Claude Vigée. L'écrivain a poursuivi le versement des tapuscrits de ses dernières publications ainsi que sa correspondance des deux dernières années.

Né à Bischwiller en 1921 dans une famille juive, Claude Vigée, écrivain de renom, a toujours gardé un lien très fort avec l'Alsace, bien qu'il ait dû partir en exil en 1939 pour aller enseigner d'abord aux États-Unis (Ohio State University et Université de Brandeis, Boston), puis de 1960 à 1983 en Israël à l'Université de Jérusalem. Son œuvre littéraire est en français et en alsacien. Claude Vigée a plus spécialement exprimé son intérêt pour la BNU en acceptant en 1993 de devenir membre fondateur de l'Association des amis de la BNU et en décidant de faire don de ses papiers à la bibliothèque. Les premiers versements sont intervenus dès 1994. Après l'arrivée en 1996 de la part importante de ses papiers conservés à Jérusalem, la BNU a organisé le 28 avril 1997 un hommage à Claude Vigée pour marquer l'entrée de ce fonds (exposition et soirée littéraire). Depuis, l'écrivain remet régulièrement à la bibliothèque les manuscrits de ses nouvelles publications.

4.1.2. Incunables

Aucun incunable n'a été acquis en 2007.

4.1.3. Imprimés

Hésiode. – *Hesiodoioi Ascraioi ta euriskomena* [grec]. *Hesiodi Ascraei quae extant. Cum noti ex probatissimis quibusdam authoribus, brevissimis selectissimisque...* Opera et studio Cornelii Schrevelii. – Leyde : François Hack, 1650. – In-8°, 8 f. non chiffrés et 346 p., 1 vol. relié parchemin de l'époque.
Cote Ms 6 770

Imprimé fortement annoté par Johann Sigmund Laritzio (1605-1674) qui enseigne le grec pendant 36 ans au Gymnase de Strasbourg, fondé en 1538 par l'humaniste Jean Sturm.

Luscinius Othmar. – *Progymnasmata Graecanicae literaturae ab Ottomaro Luscinio pro studiosis co(n)cinnata, In quibus sequentia insunt, Quae ad elementorum Nomen pertinent Figuram & potestatem. Quae ad literarum diuisionem ...* - Strasbourg : Joh. Knobloch, 1517. - [14] f., [1] dépl. ; in-8°.

Cote R 105 572

Première et rare édition du manuel de grec de l'humaniste strasbourgeois Ottmar Nachtgall, dit Luscinius, qui introduisit à Strasbourg l'enseignement du grec. Il est surtout connu comme musicien et théoricien de la musique.

Melanchton, Philippe. – *P. Terentius a Philippo Melanchthone restitutus...* - Strasbourg : Joh. Knobloch, 1527. – [20]-180 feuillets, In 8°.

Cote R 105 560

Édition inconnue des bibliographies strasbourgeoises de Ritter, Benzing et Muller. Une édition augmentée paraîtra en 1533 (R 101 783, Ritter 2291).

Belle impression strasbourgeoise dans une reliure XIX^e maroquin vert à grain long, filets dorés, monogrammes et armoiries sur les plats, tranches dorées. Notes marginales manuscrites dans l'Heuton Timoroumenon. Reliure aux armes de J. Gomez de la Cortina, marquis de Morante.

Érasme, Didier. - *Familiarium colloquiorum.* – Strasbourg : Joh. Knobloch, 1527. – 269 feuillets chiffrés, 24 feuillets non chiffrés. – Relié à la suite : **Melanchthon, Ph., Scholia in epistolam Pauli ad Colossenses.** - Haguenau : Joh. Setzer, 1527.- 69 feuillets + 3 feuillets non chiffrés. – 1 volume in-8°.

Cote R 1105 568

Deux rares impressions strasbourgeoises avec pages de titre gravées, reliées ensemble dans une belle reliure d'époque en peau de truie estampée à froid.

Peutinger Konrad. - *De Mirandis Germaniae antiquitatibus, sermones convivales.* - Strasbourg : Christian Engenolph, 1530. - 18 f. ; in-8°.

Cote R 105 573

Deuxième édition de ce recueil d'articles de l'humaniste augsbourgeois Konrad Peutinger qui a paru la première fois en 1506 chez Pruss à Strasbourg, mais sans la belle page de titre et les initiales gravées de cette édition. Peutinger traite de différents sujets, notamment la question discutée aussi par Wimpheling de l'appartenance de l'Alsace à la France ou à l'Allemagne.

Rhodolphus, C. - *Dialectica, Ab autore diligenter recognita & Locupletata...* –

Strasbourg : Jacob Fröhlich, 1536. – In-8°, 68 f.

Cote R 105 571

Rare livre scolaire sur la dialectique de Caspar Rodolph (1501-1561), professeur à Marburg, qui a été imprimé à Strasbourg par Jacob Fröhlich avec la marque gravée de l'imprimeur ainsi que des vignettes et initiales gravées.

Müller Johannes. - *Eyn newer Kalender von allerley artzney durch die siben Planeten zwölf Zaichen und die XXXVI. Bilder dess himmels sampt iren Figuren und gestirnen... von dem weitberhümten Johanne Königsperger auss allen fürtreflichen Astronomis und Medicis fleissiglich zusammen geschrieben. Itzundt von newem gebessert ... (vom Regiment widder die pestilentz aussgangen durch Moyses Staffelsteiner.).* - Strasbourg : Jakob Cammerlander, 1538. - 8, lxvj[=71], [1] f. ; in-8°.

Cote R 105 570

De la série des calendriers de Regiomontanus imprimés par le strasbourgeois Cammerlander de 1534 à 1540, la BNU ne possédait que celui de 1537, et encore incomplet de la page de titre. Celui de 1538 possède la page de titre composée de huit médaillons et d'un bois gravé représentant deux hommes. Le corps de l'ouvrage est orné des gravures des signes du zodiaque, des constellations, des sept planètes, etc.

Richardus Anglicus. – I. *Correctorium Alchymiae. Das ist Reformierte Alchimy...* II. *Rainmundi Lulli Apertorium, & Accuratio Vegetabilium. Von eröffnung und entdeckung wachsender Sachen...* III. *Des Königs Gebers Secretum, dessen sich die Venetianer hoch außthun...* – Strasbourg : Héritiers de Jobin, 1596. – 1 volume relié in-8°, 8 f. non numérotés + 151 feuillets numérotés.

Cote R 105 569

Alors que la première édition strasbourgeoise de 1581 de Richardus Anglicus, un classique pour les alchimistes, est bien connue, la deuxième édition de 1596 a échappé à la plupart des bibliographes, dont Fr. Ritter ; elle constitue de ce fait une rareté bibliographique particulièrement recherchée.

Loutherbourg, P. J. de. – *Première suite des quatre matelots* gravée par son élève J.-F. Foulquier, 1768. – 1 volume relié in 4°, 7 planches montées sur onglet. (Vente Pierre Bergé, 21 juin 2007)

Cote R 11 122

Philippe Jacques de Loutherbourg est né à Strasbourg en 1740 et mourut en Angleterre à Chiswick en 1812. Les planches des matelots datent du voyage qu'il effectua en Provence en 1768.

Le recueil qui porte l'ex-libris de Fernand J. Heitz faisait partie de la collection Robert Lutz. Il comprend le titre gravé et les quatre planches de matelots, une scène d'intérieur de ferme, un deuxième état de la scène d'intérieur et une scène champêtre. Belle reliure en maroquin vert, double dentelle dorée en encadrement.

4.1.4. Bibliophilie contemporaine

Harms, Anja. - **Hans Arp, Unwesen und Treiben verwirrter Engel.** – Oberursel : l'artiste, 2007.

Cote R 2 557

Livre d'artiste de Anja Harms sur le poème de Jean Arp formant un leporello (livre dépliant en forme d'accordéon) d'environ 8 mètres avec collages de papiers Japon, linogravures en noir et impression de textes par gaufrage. Tirage limité à 25 exemplaires numérotés et signés. L'exemplaire de la BNU porte le n° 4.

4.2. L'iconographie

Gabelmann (Fr.) Strassburger Strohhut-Fabrik M.E. Glunz & Cie. - Strassburg i. Elsass... Lith. v. Fr. Gabelmann, env. 1900. - 1 affiche en coul. 63 x 44 cm. Publicité pour une fabrique de chapeaux de paille à Strasbourg.

Cote M.Affiche.1.498

Gabelmann (Fr.) Grosse Mechanische Ziegelei Schmerber & Co Illfurth Ober-Elsass Strasbourg : Gabelmann Fr. Lithogr., 1895. - 1 affiche en coul. 75 x 51 cm Briqueterie Schmerber fondée en 1864 : vue générale des bâtiments ; voitures à cheval ; chemin de fer.

Cote M.Affiche.1.506

Gabelmann (Fr.) *Sapina "Huste nicht" sonder nehmen Pastillen gegen Husten... Fabrik & Hauptversand Paulusbad* Schiltigheim i/E.... - Strasbourg : Gabelmann Fr. Lithogr., 1898. - 1 affiche en coul. 75 x 55 cm. Fabrique de pastilles contre la toux à base d'essences naturelles et de sève de sapin.
Cote M.Affiche.1507

Un lot d'illustrations et de projets publicitaires provenant de l'atelier de la graphiste publiciste strasbourgeoise Hella-Arno, de son vrai nom Hélène Arnold, née Spitzer (1903-2000), épouse du photographe Eugène Arnold. Ces documents publicitaires sont très variés par le genre ; les sujets sont intéressants sur le plan artistique et représentatifs de l'activité socio-économique à Strasbourg et en Alsace entre 1925 et 1975 (vêtements, chaussures, meubles, équipement électroménager, jouets, industrie, pharmacie...). Ils illustrent aussi l'évolution technique du métier de graphiste avant que l'introduction de l'informatique ne le transforme complètement. Il se compose d'environ 1 500 documents variés et tous formats parmi lesquels se trouvent 2 affiches anciennes :

Hella-Arno. - *Etablissement Scholtès La perle des cuisines. Thionville (Moselle) fabrication française*. - Strasbourg, [1933?]. - 1 affiche en coul. 120 x 80 cm
Cote M.Affiche.1.500

Hella-Arno. - *Grand bal masqué de la Typographia Strasbourg au Palais des Fêtes, samedi 22 février [1947]*. - Strasbourg : impr. Alsacienne, 1947. - 1 affiche en coul. 120 x 80 cm ;
Cote M.Affiche.1.501

Recueil iconographique

Zweigleisige Eisenbahnbrücke über den Kanal Vauban in Strassburg (Elsass) : Herrn Ministerialdirigenten Geh.Rat Prof. dr.-Ing. e. h. Pg. Schaper ergebenst, überreicht von J. Gollnow u. Sohn, Stahlbau-Werk, Stettin. - 1941. - L'ouvrage comprend : 2 pages d'introduction, 30 planches techniques et 39 photographies qui ont pour sujet la reconstruction du pont de chemin de fer édifié en 1929 au dessus du canal Vauban et qui a été dynamité en 1939. Avec une photo du premier train reliant Strasbourg à Kehl après la reconstruction.
Cote MR.10.437

Alsace à travers le patrimoine philatélique. Collection de M. Raymond Heinrich réunissant l'ensemble des timbres postaux dont l'iconographie est en rapport avec l'Alsace. 5 classeurs de 60 planches chacun.
Cote R 11 125

Cette collection forme un ensemble tout à fait exceptionnel par son exhaustivité et la grande qualité des pièces réunies. Elle réunit les 62 timbres en rapport avec l'Alsace émis de 1939 à 2007. Chaque émission comprend généralement le timbre neuf, le timbre oblitéré, le timbre premier jour, le document philatélique officiel, une épreuve d'artiste, une épreuve de luxe, le timbre poste non dentelé (tirage de 1 000 exemplaires distribués aux personnalités), la gravure et les essais de couleurs. Pour la période antérieure, la collection comporte une sélection de documents philatéliques du XIX^e et du début du XX^e siècle : marques postales (1793 à 1837), cachets avec losange à points (1849-1865), timbres d'occupation (1870-1871), timbres d'Alsace-Lorraine, documents philatéliques de l'Exposition commerciale et industrielle de 1895, de l'Exposition philatélique de Strasbourg de 1927, etc.

► Dons

La BNU a reçu en 2007 le don d'une vaste collection de cartes postales qui lui a été proposé par l'ayant droit de l'Abbé Ottmann.

L'Abbé Ottmann était d'origine alsacienne mais il a vécu dans le Sud-Ouest de la France. Durant toute sa vie il a collectionné les cartes postales. La BNU possède d'ores et déjà une importante collection de cartes postales alsatiques. Cet ensemble qui vient les rejoindre peut la compléter et l'enrichir, mais aussi élargir le fonds de cartes postales à l'ensemble de la France. L'envergure de cette collection, estimée à plus de 22 000 cartes postales classées, couvrant la période s'étalant de 1875 à 1950 environ, enrichit le patrimoine iconographique de la BNU d'une manière sensible. La collection Ottmann est aussi remarquable par le côté systématique de la collecte. Enfin, la vingtaine d'ouvrages qui accompagne le fonds vient compléter les fonds d'histoire de l'art de la BNU ou remplacer des exemplaires détériorés.

La collection de cartes postales de l'Abbé Ottmann, est une collection généraliste, dans laquelle se trouvent cinq albums consacrés à des vues de l'Alsace, et où tout le reste concerne la France entière, ainsi que ses anciennes colonies. Le classement de la collection est soit thématique : châteaux forts, calvaires, monastères, cimetières militaires *etc.*, soit géographique : départements, villes. Le contenu est essentiellement monumental, avec beaucoup d'édifices religieux.

Le fonds de cartes postales se compose de 58 albums contenant en moyenne 200 cartes postales, de 7 000 cartes postales non classées, de 79 pochettes-albums de cartes postales et de 20 ouvrages des XIX^e et XX^e siècles.

ZOOM : La Salle Joffre

Une nouvelle salle de consultation

En septembre 2007, les lecteurs ont découvert une nouvelle salle de lecture, la Salle Joffre, qui est la fusion de l'ancienne Salle du patrimoine et le Cabinet numismatique.

La réorganisation fonctionnelle de la BNU qui a pris effet au 1^{er} janvier 2007 s'est en effet accompagnée d'une rénovation des locaux du bâtiment Joffre.

La Salle du Patrimoine, où se tenait la consultation des documents cartographiques, iconographiques et audiovisuels, a fermé au mois de mai 2007 pour être cloisonnée et transformée en bureaux de la Direction du système d'information.

Le Cabinet numismatique qui était le lieu de consultation des papyrus et documents de l'Antiquité, des monnaies et médailles et de la collection égyptologique, a été vidé de certains rayonnages puis repeint.

Grâce à l'espace libéré, les activités de la Salle du patrimoine y ont été regroupées et cette salle est devenue la « Salle Joffre », appellation volontairement neutre, mais la situant clairement dans la rue Joffre.

Cette configuration reste cependant provisoire car ces consultations spécialisées se tiendront à terme dans le Bâtiment République à l'issue du chantier *BNU Nouvelle*, dans ces conditions bien meilleures encore.

La Salle Joffre est ouverte tous les après-midi du lundi au vendredi de 14h à 17h. Les personnels de la Direction de la conservation et du patrimoine, pour la plupart spécialistes d'iconographie ou de cartographie, se relayent pour y accueillir le public.

4.3. La conservation des documents

4.3.1. Opération de désinfection

Une série d'ouvrages déposés par les Franciscains et destinés à intégrer la réserve des livres précieux (cotes RF) de la BNU a été confiée au Centre technique de la Bibliothèque nationale de France à Bussy-Saint-Georges, à des fins de désinfection. Ces ouvrages qui représentent un volume d'un mètre cube seront récupérés au début de l'année 2008 afin d'être catalogués et mis en réserve. La gratuité de cette opération a été obtenue en vertu du fait que la BNU est pôle associé de la BnF ; seul le transfert est naturellement resté à la charge de l'établissement.

4.3.2. Le dépoussiérage des collections

► Collections non patrimoniales

Les opérations courantes de dépoussiérage ont porté en 2007 sur les fonds des magasins des niveaux 1 et 8 du bâtiment République. Les choix ont été effectués en fonction des priorités définies pour les récolements de 2007 et 2008. 394 heures ont pu être consacrées au dépoussiérage, permettant le traitement de 1426 mètres linéaires (ml). Sur les collections du niveau 1, ce travail a permis de repérer les documents qui, en raison de leur état de conservation, nécessitent une mise en pochette et ceux dont l'étiquette doit être refaite. L'inventaire de ces fonds, prévu pour 2008, en sera facilité.

À ces opérations s'est ajouté au cours de l'année le traitement de 800 ml effectué à l'occasion des refoulements ou déménagements de collections qui ont dû être organisés. Divers événements intervenus en 2007 ont en effet nécessité des interventions exceptionnelles sur certains fonds :

- pour la mise en service de la Salle Joffre : refoulement dans les magasins du bâtiment Joffre de 329 ml (60 heures) ;
- à l'occasion des travaux de sondage effectués pendant les vacances de printemps au niveau 1 du bâtiment République et liés au chantier architectural : déménagement de 388 ml (60 heures).

Plus traditionnellement, la période de l'inventaire (fin juin) permet d'effectuer des refoulements qui par leur ampleur ne peuvent pas être réalisés au cours de l'année universitaire. Une opération de ce type a été menée en 2007. Elle a porté sur un ensemble de 508 ml (90 heures).

► Collections patrimoniales

En 2007, les travaux de dépoussiérage des magasins contenant des collections patrimoniales ont débuté.

Au 3^e étage ainsi qu'aux 6^e et 7^e étages Ouest, 240 ml (in-4^o et des in-8^o) ont été dépoussiérés. Toutes les atlas de grands formats (cote DC) ont été rangés à plat et dépoussiérés.

4.3.3. Les activités de l'Atelier de restauration

Au cours de l'année les restauratrices ont traité 368 documents relevant des fonds de la Réserve et des fonds anciens des magasins.

Des mesures de préservation ont été mises en œuvre, notamment par le remplacement de reliures dites « acides ».

Un accent particulier a été mis sur le démontage et le remplacement de verres de papyrus à l'occasion d'une recherche menée par un doctorant de l'Institut d'égyptologie.

Cette année encore, l'Atelier de la restauration était à pied d'œuvre pour toutes les expositions de l'établissement : *André Weckmann, Sur la route des incunables, Jean Sturm : Quand l'humanisme fait école.*

4.4. Le recrutement d'un technicien photographe

En septembre 2007, le poste de technicien photographe (BAP F), resté vacant durant 14 mois, a été proposé au concours externe au niveau national.

M. Daniel Bornemann, directeur de la Conservation et du Patrimoine, a été chargé de la présidence du jury. Les épreuves écrites puis orales se sont déroulées à l'Université François Rabelais de Tours. Douze candidats avaient déposé un dossier d'inscription complet. Cinq candidats se sont présentés à l'épreuve écrite et quatre ont été déclarés admissibles. Deux candidats se sont présentés aux épreuves orales. C'est finalement M. Jean-Pierre Rosenkranz qui a été retenu et qui a pris ses fonctions le 1^{er} décembre 2007 à la BNU.

ZOOM : Le récolement 2007

À la suite de la réflexion menée au sein du Groupe de travail sur les magasins (voir le Rapport d'activité 2006), les priorités des opérations de récolement pour les années à venir ont été ainsi définies :

- collections des salles de lecture et des réserves : récolement annuel complet ;
- collections des magasins : récolement partiel d'ensemble réparti sur une dizaine d'années, ces magasins n'ayant pas fait l'objet d'un récolement depuis les années 1970.

Pour la première fois en 2007, la durée de la fermeture pour inventaire a été portée à une semaine complète (au lieu de 3 jours). Les opérations menées en magasin du 18 au 22 juin ont permis de traiter un total de plus 155 000 cotes.

Nombre de cotes récolées en magasin depuis 2005

	Fonds patrimoniaux hors réserves	Fonds général Monographies	Fonds général Périodiques	Total des cotes
2005	/	9 074 cotes 3 équipes	/	9 074
2006	147 422 cotes 11 équipes	/	/	147 422
2007	101 773 cotes 5 équipes	52 909 cotes 5 équipes	674 cotes 979,31 ml 3 équipes	155 356

Les opérations menées en 2007 sur les collections patrimoniales ont permis d'achever le récolement d'un étage complet (niveau 3 du bâtiment République) et d'entamer celui des têtes de collections en sciences religieuses (cote E).

Les fonds récents sélectionnés pour le récolement de 2007 sont des collections de monographies et de périodiques actuellement localisées au 8^e étage des magasins République et destinées à être transférées à terme dans le bâtiment Cardosi en raison de leur faible consultation. Il s'agit soit de doubles, soit de documents d'un intérêt mineur, issus principalement du Dépôt légal (imprimeur ou éditeur). Entrés à la BNU à partir des années 1970, ils n'avaient fait jusqu'à présent l'objet d'aucun récolement.

Résultats et suites des opérations de 2007

	Manquants	Retrouvés	Ouvrages à réparer	Étiquettes à refaire
Fonds patrimoniaux hors réserves	171 (0,17%)	36	/	/
Fonds général (monographies)	515 (0,97 %)	68	181	307

Monographies des collections patrimoniales (DCP) : Le travail de récolement du troisième étage et des têtes de collections de la série E (Sciences religieuses) a permis d'identifier les ouvrages absents et divers problèmes de conservation. Des travaux ont été entrepris sur certaines séries, comme les atlas (cotes DC) qui étaient rangés verticalement et qui ont été rangés d'une manière plus apte à assurer leur bonne conservation. Au cours des années, des ouvrages ont été perdus ou déplacés. On constate l'absence de 171 volumes, mais 36 ouvrages déclarés manquants ont été retrouvés, mal rangés ou déplacés sans création de fantôme, au cours des 40 années passées. Les travaux de dépoussiérage se sont poursuivis durant toute l'année dans ces magasins.

Monographies du fonds général (DSP) : les opérations d'inventaire sur les collections récentes nécessitent, en l'absence de registres, un important travail préalable de la Direction du système d'information pour extraire des données sur les exemplaires. Au contrôle de la présence physique des ouvrages sur les rayonnages et à l'examen de leur état matériel s'ajoute ainsi la vérification de leur conformité avec les données bibliographiques du catalogue informatisé. Il s'en suit un chantier encore en cours de réalisation, le traitement des anomalies relevées : catalogage des ouvrages non répertoriés (environ 1300 cotes), élimination des cotes-doublons, corrections diverses. Aussi le récolement contribue-t-il de façon significative à l'amélioration de la qualité des informations mises à la disposition des usagers.

Les périodiques du fonds général (DDC) : l'important travail réalisé sur les périodiques a permis d'effectuer un relevé détaillé des différents états de collection de nombreux titres jusqu'alors non traités dans le catalogue informatisé et pour lesquels aucune information précise n'était disponible. Cette tâche a été d'autant plus longue que les collections concernées, non reliées, ont rendu obligatoires diverses opérations (déficelage, pointage fascicule par fascicule, reclassement) ainsi qu'un renouvellement partiel d'étiquettes de cotes.

Opération lourde exigeant d'importants préparatifs et un long travail de traitement des données recueillies par les différentes équipes, le récolement est également un temps fort du calendrier annuel de la BNU, nécessitant la collaboration de toutes les directions. Il contribue de façon significative à la connaissance de l'état des collections de l'établissement et à l'amélioration de la qualité des informations bibliographiques mises à la disposition des usagers.

5. La mise en valeur des collections et le soutien à la recherche

5.1. Les opérations de numérisation

La BNU a poursuivi les diverses opérations de numérisation en cours.

La numérisation des **cartes imprimées d'Alsace** s'est poursuivie grâce à la subvention de 25 000 € allouée par le Conseil régional. Parallèlement au travail de numérisation et de microfichage monovue couleur qui a continué pour atteindre un total de 1 486 cartes numérisées (355 cartes numérisées au cours de l'année 2007), la mise en ligne des documents numérisés a pu être réalisée en cours d'année : ces cartes apparaissent, à travers le logiciel de visualisation *Zoomify*, dans le catalogue en ligne de la BNU depuis l'automne. Il ne s'agit que d'une étape dans la réalisation d'une cartothèque virtuelle, car pour le moment les cartes numérisées ne sont pas encore regroupées sous une même rubrique, mais apparaissent mêlées aux autres documents de la BNU dans le catalogue en ligne. En 2008, la campagne de microfichage et de numérisation se poursuivra grâce à la même subvention, et l'interface spécifique sera mise en place.

La numérisation des **papyrus grecs** de la BNU a également continué, même si la campagne de prises de vues est terminée. La saisie des données de la base de données est en cours d'achèvement par l'équipe CNRS-UMB-MISHA et devrait aboutir à la mi-2008.

La numérisation de **l'iconographie alsacienne** s'est poursuivie par la mise en ligne des nouvelles acquisitions iconographiques. L'Université du Temps Libre, dont un groupe de 19 personnes travaillent bénévolement au service de l'iconographie, a permis la rédaction, la saisie et la numérisation d'environ 200 cartes postales alsatiques, sous le contrôle des professionnels du service.

ZOOM : Genizah Project

La BNU a été sollicitée par le *Friedberg Genizah Project* (USA, New-Jersey) afin d'intégrer les manuscrits de ses collections provenant ou semblant provenir de la *Genizah* du Caire à une base de données en cours de constitution. Au cours de l'été 2007, des contacts ont abouti à la signature d'une convention liant la BNU au *Friedberg Genizah Project*, et très rapidement une équipe de l'Université hébraïque de Jérusalem a été mandatée pour effectuer les prises de vue à la BNU même.

En Egypte et ailleurs, les communautés juives avaient pour rite de ne pas jeter, brûler ou abandonner les documents usagés sur lesquels figuraient le nom de Dieu ou tout autre contenu théologique. C'est donc dans un dépôt, un lieu de stockage à l'écart, qu'étaient gardés les documents concernés avant d'être rituellement enterrés par les rabbins. Ceci s'est pratiqué à travers tout le monde juif. Mais en certains lieux, cet enterrement rituel n'a pas été effectué, et les documents amoncelés sans ordre sont restés enfermés durant des siècles, tombant en poussière et disparaissant complètement. Au Caire (dans le quartier de Fustat), une de ces *genizot* (le mot signifie cachette, endroit où l'on met de côté un trésor) s'est conservée et a été découverte à la fin du XIX^e siècle ; elle avait déjà été pillée ou visitée maintes fois auparavant. Elle avait recueilli du X^e au XIII^e siècle des documents non seulement à caractère sacré mais aussi à caractère profane (parmi les documents religieux, des témoignages des sectes juives). La bibliothèque de l'université de Cambridge a acquis tout cet ensemble, mais bien d'autres éléments avaient été revendus auparavant par des antiquaires : c'est ainsi que certains documents provenant de cette *genizah* sont parvenus dans les fonds de la BNU. Une vingtaine de bibliothèques à travers le monde conserve des fragments provenant de cette *genizah*. En outre, d'autres *genizot* ont existé et ont été pillées, car des documents semblables par leur forme fragmentaire, par leur âge et sans doute pas leur typologie, sont conservés dans les bibliothèques, sans être nommément issus de la *Genizah* du Caire.

A la BNU, ce sont vingt-quatre manuscrits ou recueils de fragments manuscrits, représentant environ 1500 vues, qui ont été photographiés au cours du mois d'octobre 2007. Huit fragments hébreux conservés dans les collections papyrologiques de la BNU s'y sont ajoutés. Actuellement, le traitement des images obtenues est en cours et va aboutir d'une part à une base de données en ligne, et d'autre part à la livraison à la BNU des fichiers de ces photographies. La BNU disposera de deux accès gratuits à cette base. Ces manuscrits, comme tous nos manuscrits hébreux, sont déjà présents à l'Université de Jérusalem sous la forme de microfilms. Mais avec leur numérisation, un pas de plus a été franchi, qui permettra à la communauté des chercheurs de se pencher sur la valeur intellectuelle et historique de ces fragments hébraïques.

Le site www.genizah.org permet d'avoir un aperçu de cette opération, même si la collection de la BNU n'y est pas encore visible.

5.2. La rétroconversion

5.2.1. L'équipe

L'opération de rétroconversion du catalogue des fonds entrés avant 1920, financée en partie dans le cadre du Contrat quadriennal 2005-2008, est en cours. Les équipes constituées pour suivre le projet à la BNU correspondent à 2,5 ETP (une personne à temps partiel en est également chargée au SICD de Strasbourg pour les cotes H). Leur travail consiste notamment à répondre aux demandes de la société *Medea* (Budapest, Hongrie) qui réalise cette rétroconversion. Les difficultés inhérentes au catalogue ancien - écriture *Sütterlin*, règles de catalogage aléatoires, équivalence dans le traitement des périodiques et des collections, présence de nombreux recueils factices, *etc.* - imposent une analyse et un contrôle très rigoureux et méthodiques des saisies faites par *Medea*.

5.2.2. Le bilan de 2007

Après la phase préparatoire et les tests effectués fin 2006 sur un échantillon de 2 000 notices, 2007 devait voir le prestataire augmenter progressivement la production pour arriver aux 15 000 fiches mensuelles prévues. Cela n'a pas été le cas. En 2007, 103 600 images numérisées des anciens « registres noirs » (voir sur notre site www.bnu.fr la rubrique « Catalogue des ouvrages entrés avant 1920 ») ont été passées en revue ; un quart d'entre elles concerne les documents gérés par le SICD de Strasbourg (8 536 cotes H et 19 035 cotes J). Cela a donné lieu au traitement de 53 233 notices dans le Sudoc, soit la moitié. Le travail effectué se répartit en 16 777 exemplarisations, 25 178 dérivations et 11 278 créations. Par ailleurs, conformément au cahier des charges, 37 631 fiches ont été momentanément écartées pour être traitées dans une deuxième phase et 5 556 ne sont pas à rétroconvertir.

L'ensemble des factures de 2007 représente un total de 66 910 € (dont 4 971 € pour des notices concernant le SICD de Strasbourg).

5.2.3. Les relations avec le prestataire

Le prestataire produit un travail de qualité face à la complexité de la saisie des fiches. Pour autant, des inquiétudes se font jour. D'une part, le rythme de production ne correspond pas à celui fixé par les clauses du marché. D'autre part, le directeur de *Medea* a alerté la BNU au courant du mois de mai de la faible rentabilité de cette opération pour son entreprise. La BNU ne pouvait évidemment pas donner suite à une demande de surfacturation, de fait interdite par le Code des marchés. Elle a néanmoins accepté un simple allègement de la saisie sur deux points.

Le marché prévoit une tranche ferme, se terminant en avril 2009 et portant sur 450 000 à 500 000 fiches (à raison de 15 000 fiches par mois). Deux tranches conditionnelles sont aussi prévues, pour un total estimé entre 307 000 et 482 000 notices, en phase avec le prochain Contrat quadriennal 2009-2012. En 2007, la moyenne mensuelle des fiches passées en revue est de 8 769, contre les 15 000 prévues. Pour respecter les délais du contrat et terminer la phase ferme en avril 2009, il faudrait désormais une cadence de 30 000 fiches par mois. Au vu des difficultés de *Medea* à monter en charge, l'objectif devra être reconsidéré en 2009. Quoi qu'il en soit, les opérations de rétroconversion constituent désormais la forme d'accroissement la plus importante du catalogue de la BNU.

5.3. Les programmes de recherche

L'établissement met les fonds considérables et souvent uniques dont il a la charge à la disposition de la communauté des universitaires et des chercheurs. Quatre programmes de recherche sont inscrits au Contrat quadriennal de l'établissement, pour un montant global de 75 000 €. La BNU y contribue aussi sur son budget propre : 18 580 € en 2005, 21 600 € en 2006, 26 222 € en 2007. Un nouveau programme a débuté en 2006, la BNU l'inscrira dans son prochain Contrat quadriennal.

Les programmes sont co-pilotés par des chercheurs ou enseignants chercheurs, et des personnels scientifiques de la BNU qui y consacrent une part de leur temps de travail.

5.3.1. La *Bibliographie alsacienne*

La *Bibliographie alsacienne*, en ligne depuis 2006, a été augmentée en 2007 de 1 120 notices de monographies et de 1 195 notices d'articles de périodiques. L'effort, réparti au sein de la bibliothèque entre le conservateur responsable du fonds, l'équipe des huit catalogueurs de la Direction du système d'information et la personne chargée de la réception des documents arrivant dans le cadre du Dépôt légal, a pu être réalisé grâce au soutien financier de la Région Alsace qui a versé cette année 37 000 € pour la réalisation et la diffusion de cet outil bibliographique. La question du devenir de l'édition papier, qui posait un réel problème de stocks, jointe au départ à la retraite du conservateur responsable du fonds en 2007, n'a pas permis d'édition de fascicules cette année. Par contre, les 2 315 notices traitées devraient permettre l'édition en 2008 des fascicules en attente (t.2 de 2005, 2006 et 2007). La *Bibliographie alsacienne* alimente en effet un réseau d'échanges, et des établissements continuent à souscrire à l'édition papier. Cette question devra être réétudiée en 2008.

5.3.2. L'iconographie alsacienne du XVI^e siècle

La BNU et l'UMB ont engagé en 1987 un programme de recherche pour recenser, classer et décrire les gravures sur bois qui contiennent les ouvrages imprimés en Alsace au XVI^e siècle, où qu'ils soient conservés, en France ou à l'étranger. Les responsables actuels du projet sont M. Franck Muller, professeur à l'Université de Nancy 2 et chercheur à l'UMB, et Mme Jacqueline Lévy, conservatrice en chef honoraire de la BNU. Cette dernière est assistée par une étudiante de niveau D, que la BNU rémunère sur ses fonds propres deux jours par semaine.

Ce programme poursuit les publications d'Albert Schramm (*Der Bilderschmuck der Frühdrucke, t. XIX u. XX : der Strassburger Drucker. – Leipzig, 1936-1937*) qui a recensé et reproduit les illustrations des ouvrages en allemand imprimés jusqu'en 1500. Deux bases de données sont constituées. L'une concerne les ouvrages : elle est interrogeable par auteur, date et imprimeur. La seconde répertorie les bois gravés : chaque bois décrit est indexé et ses réemplois successifs signalés.

Ces bases avaient été construites sur la version 4.1.0 du logiciel Texto, datant de 1987 et depuis longtemps obsolète. La BNU, soucieuse de la sauvegarde des données, a pu trouver une solution à la fin de 2007, grâce au Département de la recherche et des études doctorales de l'Université Robert-Schuman qui disposait d'une version en mode graphique plus récente de cette application. Les données ont été extraites et exportées vers une nouvelle base, donc sauvegardées. Une

nouvelle application sera développée en 2008 pour continuer à alimenter les bases et les rendre visibles en ligne.

La publication papier du corpus par les Presses Universitaires de Strasbourg progresse par tranches chronologiques : deux volumes ont paru, couvrant la période 1501-1506. L'un est consacré à la production de Jean Grüninger, le second à celle des autres imprimeurs. Ils reproduisent chacun plus de 600 illustrations légendées, accompagnées d'un index. Un tableau récapitulatif signale les réemplois et localise les ouvrages.

Le manuscrit du troisième volume consacré à la production de Grüninger entre 1507 et 1512 (565 illustrations) comprenant 93 pages de textes (notices et index) et 303 pages d'illustrations a été remis le 31 mars 2007 aux PUS. La parution est annoncée pour le premier semestre 2008. Ce volume bénéficie entre autres du soutien de l'Université Marc-Bloch, du Conseil régional et de l'Association des Amis des Universités de l'Académie de Strasbourg.

Le travail de dépouillement a continué pour les impressions de Grüninger entre 1513 et 1520. 95 ouvrages et 521 gravures ont été traités. Pour cet imprimeur, il ne reste plus à étudier que 39 ouvrages relativement peu illustrés. Le travail se poursuit pour deux autres imprimeurs, J. Schott et Knobloch.

Une réflexion s'engagera sur le devenir du programme et les partenariats à mettre en oeuvre, ainsi que sur l'opportunité d'une publication en ligne, dont le lien apparaisse dans des portails spécialisés (Bibliothèque numérique d'Alsace, BnF-Gallica, *etc.*).

5.3.3. Expériences de terrain et compétences cartographiques (HISTCARTO)

Ce programme lancé en 2005 par la Maison interuniversitaire des sciences de l'Homme d'Alsace (MISHA) a fait l'objet d'une convention signée en novembre 2006 par le Président de l'UMB, le Délégué Régional du CNRS et l'Administrateur de la BNU. Dirigé par Mme Isabelle Laboulais, maître de conférences en histoire moderne à l'UMB (EA-3400) qui s'est entourée d'une équipe pluridisciplinaire, il est suivi à la BNU par M. Daniel Bornemann, conservateur ; il a mis à contribution les premières années les personnels de l'atelier de restauration. Il bénéficie d'un soutien de l'Agence nationale pour la recherche (ANR) sur quatre ans : comme en 2005 et 2006, l'ANR a versé 5 250 € en 2007.

À partir des collections de cartes manuscrites ou portant des mentions manuscrites conservées à Strasbourg, aussi bien à la BNU qu'aux Archives communautaires ou à l'Université Louis-Pasteur, il s'agit d'observer les conditions d'articulation entre l'expérience de terrain (observations scientifiques, missions de reconnaissance ou d'inspection, *etc.*) et les savoir-faire cartographiques, et de comprendre comment, dès le XVIII^e siècle, des hommes de terrain qui pour la plupart étaient ingénieurs des Ponts et Chaussées ou des Mines ont tenté de traduire leurs observations.

En 2006 et 2007, les fonds de cartes manuscrites de la BNU ont été inventoriés, regroupés dans la collection des manuscrits - certains de ces documents étaient classés jusqu'ici par régions géographiques dans le fonds général de cartographie - puis ont fait l'objet de trois opérations successives de numérisation et de microfichage. Les opérations de nettoyage et de restauration avaient été terminées en 2006 ; en 2007, la seule opération a été la numérisation du troisième lot, comportant aussi celle de « mémoires » de cartographes relatifs à des cartes ou à des ensembles cartographiques (1 906 €).

Toutes les images sont maintenant en cours d'intégration à la base. La BNU a reçu le lot complet d'images gravées sur disques. En tout, ce sont 550 documents en une ou plusieurs feuilles qui

sont maintenant sauvegardés sur supports argentiques, et pour lesquels des supports de substitution, protégeant les originaux, seront visibles dans un premier temps sur la base HistCarto de la MISHA (<http://www2.misha.fr/flora/servlet/LoginServlet>), en cours de mise au point, et dans un second temps, sur le système d'information de la BNU.

La BNU exploitera les descriptions effectuées par l'équipe du projet Histcarto au cas par cas en intégrant les éléments significatifs aux notices présentes dans le SIGB. Elle mettra en place une sous-base des cartes manuscrites à côté de celle des cartes imprimées, constituant ainsi la base d'une cartothèque virtuelle de grand intérêt.

Après la fin de ce programme, il reste maintenant à utiliser au mieux les données recueillies afin de valoriser ce fonds.

5.3.4. Catalogue des éditions originales d'ouvrages baroques allemands

En 2007, Mme Elisabeth Rothmund a poursuivi seule le travail d'identification des textes, Mme Danièle Brugière-Zeiss ayant dû, pour des raisons personnelles, temporairement interrompre sa collaboration. Ce retard ne remet cependant pas en cause l'échéance du projet.

En 2008 sont ainsi prévus :

- un travail de recherche systématique dans l'ancien catalogue de la BNU, afin d'identifier les éditions du XVII^e siècle qui auraient pu échapper à la première collecte
- la poursuite des recherches bibliographiques et matérielles sur le corpus.

Le but ultime de ce projet de recherches est la publication d'un catalogue imprimé ou en ligne.

5.3.5. L'Europe et la religion de l'Autre : le cas de l'Inde

Ce programme de recherche interdisciplinaire est consacré à l'étude historique des contacts interculturels entre l'Asie et l'Europe et se concentre sur la réception des cultures du domaine indien dans l'espace germanique. Lancé en 2006, il ne figure pas au Contrat quadriennal 2005-2008, mais la BNU souhaite l'inscrire au contrat 2009-2012.

Il rassemble des chercheurs spécialistes des langues germaniques et des historiens des religions d'Asie sous la direction de Mme Christine Maillard (MISHA) avec la collaboration de M. Guillaume Ducoeur. Y sont associés des chercheurs et universitaires étrangers, appartenant notamment à l'Université de Paderborn (M. Hofmann). A la BNU, Mme Aude Therstappen en est le conservateur responsable.

Après une phase de mise en place en 2006, l'année 2007 a été consacrée au travail intellectuel sur les fonds, qui contiennent des documents rares, notamment des éditions princeps ; ce travail a été facilité par des conditions de travail spéciales offertes par la BNU pour répondre aux besoins des chercheurs et permettre par exemple la consultation des fonds anciens jusqu'à la fermeture de la bibliothèque à 22 h.

En 2007, quatre séminaires ont eu lieu à l'UMB dans le cadre de ce programme. Les 11 et 12 mai 2007, deux journées d'études intitulées « Passeurs d'idées religieuses entre l'Inde et l'Europe » ont été organisées à la BNU en partenariat avec la MISHA et l'UMB. Lors de ces journées, ouvertes au public, de nombreuses figures de « passeurs » (missionnaires, voyageurs, écrivains, poètes, philosophes et orientalistes) ont pu être évoquées.

En 2008, le long processus de traductions successives des textes sacrés de l'Inde dans les différentes langues européennes sera au cœur des recherches du groupe. Les actes des deux

journées « Passeurs d'idées religieuses entre l'Inde et l'Europe » feront l'objet d'une publication. Une nouvelle journée d'étude sera organisée à l'automne 2008.

5.4. L'action culturelle et la communication

5.4.1. Expositions

► Exposition *Ufem länge waj / La longue route. André Weckmann : poète, écrivain, alsasser, passeur de frontières* (du 22 mars au 15 mai 2007)

L'exposition *Ufem länge waj / La longue route*, conçue et réalisée par M. Armand Peter, fondateur des Éditions bf, et Mme Gisela Belot, conservateur à la Direction de la conservation et du patrimoine, a présenté la vie et l'œuvre de l'écrivain alsacien André Weckmann, né à Steinbourg en 1924, considéré comme l'un des auteurs majeurs de la littérature alsacienne contemporaine. L'exposition a accompagné une importante actualité éditoriale de l'auteur.

Fréquentation : 1 368 visiteurs (253 heures d'ouverture)

Animations autour de l'exposition :

- 3 lectures thématiques (24 et 31 mars, 4 avril 2007)
- projection publique du film documentaire *Une poignée d'orties* de Daniel Coche (16 projections programmées pendant la durée de l'exposition),
- conférence dédiée à l'adaptation de l'œuvre d'André Weckmann à la radio et à la télévision (13 avril 2007),
- manifestation consacrée à la publication du conte pédagogique *Zwurwel-Gschichtle* édité par le CRDP Alsace, en présence de l'auteur, avec René Églès et la participation d'enfants de l'École intercommunale *André Weckmann* de Rœschwoog (5 mai 2007),
- soirée-concert *La Manivelle chante André Weckmann* (12 mai 2007).

► Exposition *L'Avenir est notre affaire – Denis de Rougemont* (du 4 juin au 6 juillet 2007)

Avec le soutien du Département des Affaires étrangères de la Confédération Suisse, la BNU a présenté une exposition conçue et réalisée par l'association de Neuchâtel *Penser avec les mains*, présentant l'œuvre et la vie de l'intellectuel suisse Denis de Rougemont.

Fréquentation : l'exposition était installée dans le hall d'accueil et potentiellement visible par toute personne accédant à la bibliothèque (224 heures d'ouverture).

Animation autour de l'exposition : conférence-débat intitulée *Qui a peur de Denis de Rougemont ?* donnée par M. Roger Favre, commissaire de l'exposition. 36 personnes ont assisté à cette conférence le 27 juin 2007.

► Exposition *Premières Impressions : à travers l'Europe, de Venise à Louvain* (du 17 juillet au 16 septembre 2007)

Exposition conçue par M. Gérard Littler, conservateur responsable de la Réserve de la BNU, présentant une sélection d'incunables remarquables. Cette exposition s'est inscrite dans la manifestation régionale *Route des Incunables en Alsace* et a fait l'objet d'un partenariat avec la Bibliothèque municipale de Strasbourg pour l'élaboration d'un support de communication commun.

Fréquentation : 1 197 visiteurs (172 heures d'ouverture).

► **Exposition *Jean Sturm. Quand l'humanisme fait école* (du 11 octobre au 1er décembre 2007)**

Avec cette exposition, la BNU s'est associée aux manifestations célébrant le 500^e anniversaire de la naissance de l'humaniste protestant, dont l'œuvre fut capitale pour l'histoire de Strasbourg. Réalisé en collaboration avec la Faculté de théologie Protestante de l'Université Marc-Bloch qui a organisé en parallèle un colloque international, ce projet, dirigé par M. Matthieu Arnold, professeur d'histoire et M. Julien Collonges, bibliothécaire à la BNU, s'est caractérisé par la mise en place de partenariats avec une dizaine d'institutions locales et nationales (Bibliothèque nationale de France, Archives municipales et communautaires de Strasbourg, Bibliothèque Humaniste de Sélestat, Bibliothèque municipale de Strasbourg, Bibliothèque Alsatique du Crédit-Mutuel, Bibliothèque du Grand Séminaire de Strasbourg, Médiathèque protestante de Strasbourg, Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, Théâtre National de Strasbourg).

Fréquentation : 2 158 visiteurs (250 heures d'ouverture)

Ventes catalogue et autres publications : 265 (5 878 €)

Visites guidées thématiques : 4

Déambulations théâtrales autour de la vie de Jean Sturm, par Alicia Fest-Kindler et Dominique Kling : 4

► **Exposition *Joseph Conrad : Józef Teodor Konrad Korzeniowski 1857-1924* (du 5 décembre 2007 au 5 janvier 2008)**

En partenariat avec le Consulat Général de la République de Pologne à Strasbourg, cette exposition réalisée par le Musée de la Littérature de Varsovie et présentant la vie et l'œuvre du romancier de langue anglaise, mais d'origine polonaise Joseph Conrad a été installée dans le hall de la bibliothèque.

Fréquentation : l'exposition était installée dans le hall d'accueil et potentiellement visible par toute personne accédant à la bibliothèque (255 heures d'ouverture).

Animation autour de l'exposition : conférence-débat intitulée *Joseph Conrad, un polonais cosmique* par M. Jan Zieliński, historien de la littérature et professeur à l'Université Cardinal-Stefan-Wyszyński à Varsovie. 33 personnes ont suivi cette conférence organisée le 11 décembre 2007.

5.4.2. Manifestations culturelles

► **Journées européennes du Patrimoine 2007 (15 et 16 septembre 2007)**

Comme en 2006, la BNU a participé à la manifestation nationale des Journées européennes du Patrimoine. Cette année, 14 visites guidées ont été organisées, autour d'un parcours de découverte de la BNU présentant son histoire, son architecture, son patrimoine, ses magasins et son atelier de restauration. 278 personnes ont pris part à ces visites.

À cette occasion, l'exposition *Premières Impressions : à travers l'Europe, de Venise à Louvain* a été exceptionnellement ouverte pendant les deux jours de la manifestation.

► **Lecture en allemand *Wie weiter*, Angela Krauss (4 octobre 2007)**

En partenariat avec le Goethe-Institut de Strasbourg, la BNU a accueilli la romancière allemande Angela Krauss pour la présentation de son dernier roman, *Wie Weiter*.

28 personnes ont suivi cette lecture en allemand, modérée et traduite par l'écrivain Alain Lance.

► **Lectures-rencontre en allemand *Deux livres à Lire* (16 octobre et 4 décembre 2007)**

En partenariat avec le Goethe-Institut de Strasbourg et l'Université de Nancy 2, ces deux rencontres dédiées à l'actualité littéraire allemande ont permis au public de découvrir ou de redécouvrir des auteurs germanophones contemporains. Dans un format qui s'inspire d'émissions littéraires télévisées comme *Apostrophes* ou, en Allemagne, *Lesen!*, deux germanistes de l'Université Nancy 2 ont présenté plusieurs romans récents, alternant lectures d'extraits, explications et discussions. 46 personnes ont participé à ces deux rencontres consacrées aux auteurs de langue allemande Julia Zeh, Martin Mosebach, Wilhelm Genazino et Max Goldt.

► **Lecture *Laweslini, liëweslini : suites poétiques en triphonie alsacienne*. André Weckmann (24 octobre 2007)**

Cette lecture a été organisée à l'occasion de la sortie du septième et dernier tome de l'édition de l'œuvre poétique d'André Weckmann, sous la direction de M. Peter-André Bloch, professeur de littérature allemande à l'Université de Haute Alsace de Mulhouse, en partenariat avec les Éditions Hirle (Strasbourg).

27 personnes ont assisté à cette lecture par l'auteur, présenté par M. Peter-André Bloch.

5.4.3. Prêts aux expositions extérieures

En 2007, la BNU a encore été très sollicitée pour prêter des documents à des expositions qui se sont tenues en France ou en Allemagne. Cette activité courante de prêt et de mise à disposition de reproductions, prise en charge par la Direction de la conservation et du patrimoine, contribue fortement au rayonnement de l'établissement et à la mise en valeur de ses collections patrimoniales.

► **Les principaux documents prêtés et les institutions bénéficiaires**

BERGHEIM. Maison des Sorcières, 16 juin - 20 novembre 2007 : *Bäder und Brunnen Natur...* Strasbourg, 1571. Cote R.101.713.

CAEN. Mémorial de Caen. Exposition *Musiques de la Liberté*, 06 juin – 15 septembre 2007 : *Lexikon der Juden in der Musik*. Cote D.501.042,2.

COLMAR. Koïfus (Musée historique). Exposition *Autour de Charles Munch, je suis Chef d'Orchestre*, 03 – 15 juillet 2007. : essentiellement affiches, portraits et autres documents iconographiques.

ROSHEIM. Ecole primaire de Rosheim. Exposition *Les Ecoles de Rosheim d'hier à aujourd'hui*, 23 – 24 juin 2007 : *La ruche bourdonnante* (1973-77). Cote M.500.800,32 ; *Les murmures de Rosenmeer* (1974-75). Cote M.500.800,33.

ROSHEIM. Journées inaugurales de la Médiathèque Josselmann, 20-21 octobre 2007 : *Haggada* de Rosheim. Cote Ms.5.988.

SAINT-DIÉ. Musée Pierre Noël. Exposition *Le baptême de l'Amérique à Saint-Dié-des-Vosges*, 21 avril – 20 septembre 2007 : *Declaratio speculi orbis*, 1512. Cote R.101.151 ; *Grammatica figurata*, 1509. Cote R.102.984 ; *De Ora Antartica*, 1505. Cote R. 100.650.

SAVERNE. Musée du Château des Rohan. Exposition *Passage de la ligne de chemin de fer Paris-Strasbourg*, 22 juin – 02 octobre 2007 : 14 documents iconographiques.

STRASBOURG. Archives de la Ville. Exposition *Silbermann*, 26 janvier – 30 mars 2007 : Ixnard, (Pierre Michel d'), *Recueil d'architecture...*Cote BH. 499.

STRASBOURG. Musée historique. Exposition permanente de deux monnaies, 15 mai 2007 - : *Denier de l'évêque Otton III (950-965)*. Inv. 165 ; *Denier de l'évêque Werner 1er (1001-1024)*. Inv. 166.

STUTT GART. Landesmuseum Württemberg. Exposition *Ägyptische Mumien – Unsterblichkeit im Land der Pharaonen*, 06 octobre 2007 – 09 janvier 2008 : papyrus hiéroglyphique de Masaharta. P. hier. 21.

► Fourniture de tirages photographiques ou numériques

PFAFFENHOFFEN. Musée de l'image populaire. Exposition *Quand l'enfant paraît : hier et aujourd'hui en Alsace*, 5 avril – 18 novembre 2007 : uniquement exposition de deux reproductions photographiques de l'ouvrage de Henri-Ganter Tanconville, *Chansons alsaciennes*, 1913.

STRASBOURG. Archives de la Ville. Exposition *Silbermann*, 26 janvier – 30 mars 2007 : *Notice des orgues construites à Strasbourg de 1703 à 1783*. Cote Ms.1.541 ; *Vues des couvents de Schuttern et d'Ettenheim-Münster*. Cote Ms. 1.601 ; *Projet pour l'orgue de l'abbaye de Sankt-Blasien en Forêt-Noire*. Cote Ms. 4.757,7.

5.4.4. Tournages

Deux émissions de télévision ont été enregistrées à la BNU en 2007 pour la chaîne locale câblée *Alsatic TV* :

- *Histoire histoires*, présentée par M. Jean-Jacques Schaettel, avec M. Matthieu Arnold, commissaire de l'exposition *Jean Sturm. Quand l'humanisme fait école*. Emission consacrée à la vie de Jean Sturm et à l'histoire de Strasbourg au XVI^e siècle, enregistrée en marge de l'exposition (durée: 30 minutes, diffusion hebdomadaire en novembre et décembre 2007 et sur le site www.alsatic.com).
- *Au fil des pages*, présentée par M. Patrick Chevalier, avec M. Christophe Didier. Emission littéraire alsatique, consacrée à la BNU, enregistrée dans la Salle 5 (durée : 30 minutes, diffusion hebdomadaire en novembre et décembre 2007 et sur le site www.alsatic.com).

6. Les actions de coopération

6.1. La coopération documentaire

6.1.1. Les pôles associés

La BNU est associée à la BnF par une convention destinée à permettre des acquisitions ciblées dans les pôles d'excellence *Aire culturelle germanique* et *Sciences religieuses*. L'application de cette convention s'est traduite en 2007 par l'octroi d'une subvention de 55 000 €.

Par ailleurs, une autre convention de pôle associé cadre l'aide de la BnF pour l'application et le fonctionnement du Dépôt légal imprimeur. L'aide reçue à ce titre s'est montée pour 2007 à 54 000 €.

Rappelons pour mémoire une troisième convention conclue avec la BnF, concernant cette fois-ci le Dépôt légal éditeur des monographies et périodiques, qui permet à la BNU de bénéficier du second exemplaire du Dépôt légal éditeur, pour ce qui concerne les traductions françaises de fiction et de poésie allemandes et les ouvrages de sciences religieuses. Cette convention, signée en 2006, court sur 5 ans.

6.1.2. L'archivage du web électoral

La BNU, au titre de pôle associé pour le Dépôt légal en région, a été sollicitée en 2007 pour cette opération pilotée par la BnF, et qui concernait la collecte des sites internet apparus à l'occasion des élections législatives de 2007. Elles s'est déroulée du 1^{er} avril au 13 juillet et son bilan peut être résumé de la façon suivante :

► **Dépôt légal du Web : première expérience grandeur nature**

La loi DADVSI n°2006-961 du 1^{er} août 2006 Titre IV, articles 39-47, publiée au JO le 3 août 2006) met en place un Dépôt légal de l'Internet dans un esprit de représentativité du Web.

Pour la BnF, le projet Internet en campagne est vu comme un test de collecte pour le Dépôt légal du Web.

► **Organisation et calendrier général du projet**

Le principe géographique comme critère de répartition de sélection des sites entre la BnF (sites généralistes, presse, couverture de l'Ile-de-France) et les bibliothèques chargées du Dépôt légal en région (sites locaux) est retenu.

Le 30 mars 2007 la BNU participe à la journée de formation des agents des bibliothèques chargées du Dépôt légal en région où est défini le périmètre de sélection des bibliothécaires en région.

À partir du 1^{er} avril, la collecte régulière des sites classés en « élections législatives » débute.

Le 13 juillet la collecte de sites politiques s'achève.

► Principes et critères de sélection

La tâche des sélectionneurs des bibliothèques chargées du Dépôt légal en région était d'identifier les sites les plus actifs et les plus impliqués dans la campagne dans leur région, selon deux grands axes :

- les candidats et leurs organisations ;
- les regards et opinions sur la campagne.

Les critères de sélection et la typologie des sites sont élaborés par la BnF, de même que l'outil de saisie, accessible à distance sur identification personnelle.

Les critères de sélection sont les suivants :

- sites devant présenter un contenu significatif, c'est-à-dire original et appartenir au domaine français ;
- recherche de représentativité de chaque formation politique.

À chaque sélection, deux paramètres « techniques » sont attribués :

- fréquence de collecte : de 1 fois par semaine à 1 seule fois ;
- profondeur de collecte : collecter l'ensemble du site ou seulement 1 dossier ou 1 page.

Les indications sont transmises via l'outil de saisie aux équipes de la BnF pour la réalisation des collectes.

La validation technique de la liste des sites à capturer est faite par les agents de la BnF (pour vérifier la pertinence du contenu et que les URL sont bien capturables par le robot de collecte).

La sélection est rythmée par le calendrier de collecte établi par la BnF en fonction du nombre de sites à capturer selon la fréquence proposée par les sélectionneurs.

La sélection et la saisie des sites pour l'ensemble de l'Alsace est réalisée à la BNU, en mai et juin 2007.

Sur 3 548 sites proposés pour les élections législatives, 155 le sont par BNU entre le 25 mai et le 29 juin 2007.

► Aide technique

Une liste de diffusion hébergée par la BNU a été mise en place : ouverte à toutes les bibliothèques participantes et aux coordinateurs de la BnF, elle a permis de diffuser les questions générales, les remarques et les comptes rendus de réunions.

► Mise en valeur

Le décret d'application du titre IV de la loi DADVSI qui précisera les modalités d'accès au Dépôt légal de l'Internet est toujours en cours de rédaction. Pour l'instant, les archives du web sont accessibles uniquement dans les locaux de la BnF. Celle-ci plaidera en faveur de la mise en place d'un accès distant aux archives du web dans les établissements engagés avec elle dans le Dépôt légal du web.

6.1.3. La BIPFPIG de la Moselle

La BNU a été sollicitée en 2007 pour la préparation du volume de la BIPFPIG (Bibliographie de la presse française politique et d'information générale) concernant le département de la Moselle. En effet, titulaire du Dépôt légal de l'ancien « *Reichsland Elsass-Lothringen* » entre 1870 et 1918, elle est souvent la seule à posséder des titres qui n'ont pas été conservés dans les établissements mosellans. Une convention *ad hoc* a permis l'attribution pour l'année 2007 d'une subvention de 10 000 €. Celle-ci a été utilisée pour recruter une vacataire chargée, sous la conduite scientifique de la Direction des collections de la BnF, du dépouillement de la presse mosellane antérieure à 1944 conservée à la BNU.

6.1.4. La Bibliothèque numérique d'Alsace

En 2007, la BNU a joué un rôle moteur dans le démarrage du projet de Bibliothèque numérique d'Alsace. Elle a travaillé à un état des lieux des opérations de numérisation, réalisées ou à venir, en concevant un questionnaire diffusé aux principales bibliothèques alsaciennes. L'analyse de ces questionnaires, présentée à la Région Alsace au mois de septembre, a constitué la première étape du projet de Bibliothèque numérique d'Alsace ; elle a permis d'en tracer plus précisément les contours et de dégager des axes de travail fédérateurs entre les partenaires. Les bibliothèques alsaciennes consultées ont en effet toutes donné un accord de principe pour créer un accès commun à leurs catalogues et à leurs collections déjà numérisées au travers d'un portail documentaire.

À la fin de l'année 2007, une consultation publique a été lancée par la Région Alsace pour une étude de faisabilité pour la création d'un portail documentaire régional, afin de faciliter l'accès aux ressources documentaires patrimoniales et scientifiques d'Alsace. Cette étude se déroulera au cours du premier semestre 2008.

La Bibliothèque nationale et universitaire est étroitement associée à ce projet de portail documentaire régional et participe au comité de pilotage de la Bibliothèque numérique d'Alsace.

6.1.5. Calames

En décembre 2007 a été ouverte sur le site de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) la base *Calames* (Catalogue en ligne des archives et manuscrits de l'enseignement supérieur) qui réunit les catalogues des archives et des manuscrits des établissements relevant de l'enseignement supérieur. C'est un catalogue vivant, qui s'enrichira avec les nouvelles acquisitions et le travail de description effectué par les bibliothèques.

L'essentiel des notices actuelles de *Calames* proviennent de deux sources antérieures : la base PALME (*Répertoire national des manuscrits littéraires français du XX^e siècle*) et la rétroconversion du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France (CGM)*, catalogue imprimé commencé sous la Monarchie de Juillet.

Pour la BNU, *Calames* reprend en intégralité les volume XLVII et L du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* qui signalent les 5 000 manuscrits acquis par la bibliothèque jusqu'en 1953.

Commencé en 2002, le projet de rétroconversion du *Catalogue Général des Manuscrits des Bibliothèques Publiques de France* que la BnF pilote pour le compte du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche doit s'achever en janvier 2008, avec la livraison des fichiers XML conformes au format EAD (*Encoded Archival Description*).

Calames est le résultat d'un travail de réflexion collective, mené par des experts des manuscrits délégués par les bibliothèques (Museum, Institut de France, Mazarine, BNU, Sorbonne, Bibliothèque Sainte-Geneviève, BIU de Montpellier) et des informaticiens et bibliothécaires de l'ABES.

Les 70 000 pages du catalogue ont été numérisées et encodées en EAD. Les bibliothèques de l'Enseignement Supérieur ont travaillé sur 20 % de cet ensemble, soit 36 000 notices, qui ont bénéficié de traitements particuliers par rapport au reste du CGM (spécifications plus détaillées par interventions manuelles), afin d'obtenir une structuration plus fine et d'améliorer la recherche. Ce travail a été mené en 2006 et 2007 à la BNU par Gérard Littler, conservateur général chargé de la Réserve, avec l'assistance de Vincent Klee.

Calames propose un outil de recherche et de consultation qui exploite la richesse et la structuration des données EAD et à partir du printemps 2008 un outil de catalogage accessible à travers un simple navigateur Web qui offre toutes les fonctionnalités d'un véritable éditeur XML ainsi que des fonctionnalités supplémentaires développées pour répondre aux besoins des bibliothèques de l'enseignement supérieur et assurer la cohérence du catalogue. En particulier, sans basculer vers WinIBW, le catalogueur EAD peut bénéficier de toute la richesse des autorités Sudoc pour normaliser les entrées d'index.

L'accès prochain à l'outil de catalogage permettra ainsi à la BNU de terminer l'affinement de la description de ses manuscrits du CGM en normalisant les entrées d'index avec les autorités Sudoc, puis de signaler progressivement les nouvelles acquisitions effectuées depuis la publication de ses deux volumes du CGM.

6.2. Les actions en partenariat

6.2.1. L'Agora de l'étudiant

La BNU a participé avec le SICD à l'Agora de rentrée du 3 au 28 septembre. 644 étudiants ont pu se préinscrire à la BNU par ce biais, soit 150 de plus que l'an dernier (sur une période de 4 semaines au lieu de 5 en 2006).

6.2.2. La journée d'étude ABF sur les publics

Lors de la journée d'étude intitulée « Les bibliothécaires au service du public ? » organisée par l'ABF Alsace le 19 novembre 2007 à Colmar, Mme Françoise Durrive, directrice des Services au public de la BNU, est intervenue pour présenter certains chantiers de l'établissement parmi lesquels l'amélioration de l'accueil et de la connaissance des lecteurs et de leurs usages. Ce fut l'occasion de présenter les moyens privilégiés par l'établissement pour favoriser les relations avec le public, le projet de charte d'accueil et les informations recueillies sur les usagers grâce au système de contrôle d'accès mis en place mi-2005 ou l'enquête en Salle d'actualité. Le résumé de cette intervention est publié sur le site de l'association (http://www.abf.asso.fr/article.php?id_article=914).

6.2.3. Les journées des pôles associés de la Bibliothèque nationale de France

Organisées en partenariat avec la BNU, l'École Nationale d'Administration et l'Alliance française, sur le thème « Politique et réseaux de coopération : enjeux régionaux, nationaux et internationaux », les Journées Pôles associés de la BnF ont dû être annulées en raison d'une grève nationale à la SNCF et reportées aux 27 et 28 mars 2008.

6.2.4. L'ABES

A la suite d'enquêtes menées en 2006 et 2007, l'ABES a souhaité repenser son portail, en ciblant les ressources auxquelles il doit donner accès et les attentes des utilisateurs, et refondre l'outil statistique webstats dont le contenu et l'ergonomie ne semblaient pas entièrement satisfaisants.

Elle a donc constitué deux groupes de travail et lancé un appel aux bibliothèques. La BNU a délégué deux membres de l'équipe de direction : M. Pierre Louis, chargé de mission *BNU Nouvelle* au comité de pilotage Portail, Mme Catherine Donnadiou-Trocmé, adjointe de l'Administrateur, en charge de l'évaluation, au comité de pilotage Statistiques. Chacun de ces groupes s'est réuni deux fois en 2007. Ils termineront leurs travaux au printemps 2008.

6.3. La coopération internationale

► La coopération avec la Württembergischen Landesbibliothek Stuttgart

L'année 2007 a été marquée par le travail en commun des deux établissements autour du projet d'exposition *Orages de papier*. Plusieurs réunions de travail ont été programmées, à Stuttgart et à Strasbourg, pilotées par M. Christophe Didier, commissaire de l'exposition pour la BNU et par M. Gerhard Hirschfeld, directeur de la Bibliothek für Zeitgeschichte, établissement rattaché à la WLB.

Malheureusement la signature de la convention de coopération entre la BNU et la WLB a dû à nouveau être repoussée pour des raisons extérieures aux deux établissements.

► Le réseau EUCOR

Le projet de numérisation des cartes historiques du Rhin supérieur se poursuit et la base des cartes numérisées est alimentée régulièrement. Une réunion de travail consacrée au géoréférencement des données s'est tenue le 27 septembre 2007 à Fribourg-en-Brisgau.

Elle a également été l'occasion de définir les modalités d'appui des bibliothèques du réseau EUCOR au dossier de candidature au CADIST Antiquité (voir paragraphe 3.3).

► L'action culturelle

Les deux expositions *L'Avenir est notre affaire – Denis de Rougemont* et *Joseph Conrad : Józef Teodor Konrad Korzeniowski 1857-1924* ont fait l'objet d'un partenariat avec des représentations diplomatiques de pays européens, respectivement la Suisse et la Pologne.

7. La gestion de l'établissement

Le Conseil d'administration de la BNU, présidé par le Recteur, a été convoqué à quatre reprises en 2007 : les 29 janvier, 14 mai, 23 octobre et 20 novembre. La situation budgétaire de l'établissement a souvent été inscrite à l'ordre du jour.

La gestion administrative a été rendue plus complexe en 2007 du fait de l'absence à partir du mois de septembre du secrétaire général, parti en congé formation pour une durée de dix mois. Les dossiers qu'il avait en charge ont néanmoins continué à être suivis par le secrétaire général adjoint, le chargé de mission *BNU Nouvelle*, le Service des affaires financières et le Service des ressources humaines qui ont travaillé en lien encore plus étroit avec l'Administrateur. L'absence en fin d'année et pour la première moitié de 2008 du secrétaire général adjoint chargé des ressources humaines a rendu néanmoins cette répartition encore plus difficile, mettant à mal le respect des calendriers de travail. Le ministère de tutelle a été tenu régulièrement informé de ces problèmes.

7.1. Les moyens budgétaires

7.1.1. La mission d'expertise financière

L'épuisement du fonds de roulement constaté au tout début de 2006, à la prise de fonction du nouvel Administrateur, a fait ressortir la faiblesse structurelle du budget de l'établissement et son incapacité à mettre en place les crédits nécessaires aux investissements courants (réinformatisation, renouvellement des équipements, mise en place des outils de valorisation du patrimoine, *etc.*), pourtant programmés au Contrat quadriennal 2005-2008. A cette question s'ajoute celle de l'amortissement pour lequel l'établissement n'a pas eu des pratiques absolument conformes à l'orthodoxie budgétaire.

Cela s'est traduit par une difficulté majeure au moment où il a fallu proposer le budget primitif 2007 au Conseil d'administration de la BNU (octobre 2006), difficulté qui s'est alors traduite par le non-vote du budget. Ces événements ont confirmé la nécessité d'une mission d'expertise budgétaire, demandée en novembre 2006 par l'établissement au ministère, en concertation avec le Rectorat et le Contrôle financier.

Parallèlement cette question était évoquée au Sénat à l'occasion des débats budgétaires (séance du 1^{er} décembre 2006), le ministre chargé de l'Enseignement supérieur y déclarant : « *Comme vous l'avez constaté, nous avons entrepris de trouver des solutions aux problèmes financiers de la Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg. Ainsi 150 000 € ont été attribués en 2006. Par ailleurs, je vous ai dit tout à l'heure que nous allons attribuer 150 000 € au titre de 2007. J'en prends l'engagement ferme devant vous, et je prends l'engagement supplémentaire que, si l'audit financier fait apparaître un besoin plus important, nous augmenterons cette dotation au-delà de ce premier engagement de 150 000 €.* »

Le 29 janvier 2007, le Conseil d'administration de la BNU vote le budget primitif 2007 qui intègre 150 000 € de subvention exceptionnelle.

La mission d'expertise prend forme ensuite, d'abord par des échanges entre le ministère (Sous-Direction des bibliothèques et de l'Information scientifique et Sous-Direction de la performance et des moyens) et la BNU. A la demande du ministère, l'établissement lui adresse,

en mai, une *Analyse financière relative aux ressources de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg*. Ces échanges sont suivis le 10 septembre 2007 par le déplacement de deux représentants de l'Administration centrale qui doivent établir un rapport.

Celui-ci n'est pas encore connu au moment de la rédaction de ce *Rapport d'activité 2007*.

Pourtant, lors de la séance du Conseil d'administration du 20 novembre, le représentant de la tutelle « *souligne les efforts faits par la direction de la BNU depuis deux années pour répondre à l'insuffisance du fonds de roulement. Cependant, malgré ces efforts, il subsiste un différentiel important entre les possibilités budgétaires et la nécessité d'un fonds de roulement protecteur. La dotation sur critères est sans aucun doute insuffisante, car elle ne tient pas compte du fait que la BNU ne peut pas s'appuyer sur une université de rattachement qui la soutiendrait. La nécessité se fera sans doute sentir de réajuster vers le haut cette dotation sur critères.* » (extrait du procès verbal de séance). Dans le cadre du vote du budget primitif 2008, acquis après une discussion nourrie, il évoque enfin l'éventualité d'une rallonge budgétaire en début d'exercice.

7.1.2. Le budget primitif 2007 et les DBM

Le budget primitif pour l'année 2007, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'administration le 29 janvier 2007 était d'un montant de 3 738 600 €.

Il a été complété par trois décisions modificatives budgétaires (DBM) qui l'ont fait passer à :

- 3 726 910 € (DBM 1 : fonctionnement – 11 690 € ; investissements -/-)
- 3 775 510 € (DBM 2 : fonctionnement – 11 400 € ; investissements + 60 000 €), avec un prélèvement de 20 000 € sur le fonds de roulement afin d'abonder le compte 218.1 (maintenance)
- 3 785 510 € (DBM 3 : fonctionnement + 10 000 € ; investissements -/-)

Deux DBM pour information ont également permis des ajustements intermédiaires au sein des trois classes (personnel, fonctionnement, investissement).

Le budget a été réalisé à 90 %. A l'issue de l'année, certains comptes se sont donc révélés excédentaires, principalement pour des opérations qui étaient en cours et qui n'étaient pas soldées (conversion rétrospective des catalogues des collections entrées avant 1920, maintenance et sécurité, informatique) ; les sommes correspondantes ont donc alimenté le fonds de roulement.

Le résultat de l'exercice a permis un abondement du fonds de roulement à hauteur de 309 349 €.

7.1.3. Le compte financier 2007 et le coût global de la BNU

Le compte financier 2007 fait ressortir les données suivantes (hors amortissement):

Fonctionnement	2 431 015 €	(89,58 %)
Investissement	282 814 €	(10,42 %)
<i><u>Total des dépenses :</u></i>	<i><u>2 713 829 €</u></i>	

L'Etat a assuré directement le traitement de 102 fonctionnaires titulaires (brut, charges patronales incluses) 4 224 778 €

En 2007, le coût global de la BNU a donc été de : **6 938 607 €**
(= 2 713 829 + 4 224 778 €)

Au total, les dépenses en personnel se sont élevées en 2007 à 4 617 463 €, soit 66,54 % du coût global. Cette somme se répartit entre les rémunérations du personnel titulaire (4 224 778 €) et les dépenses prises en compte sur le budget de l'établissement (392 685 €).

Les achats de documentation (imprimée et électronique, courante et patrimoniale, monographies et périodiques) ont représenté 1 036 530 €, soit 38,19 % des dépenses.

L'amortissement apparaît en sus de ces sommes pour 660 815 €.

L'ensemble de ces crédits ne comprennent pas les crédits dégagés au titre du projet d'architecture, qui sont gérés par le Rectorat au titre de la maîtrise d'ouvrage.

7.1.4. Le fonds de roulement

La composition du fonds de roulement 2007

Rétroconversion (628.1) :	
- années antérieures	421 305
- année 2007	170 140
<i>(Sous-total)</i>	<i>(591 445)</i>
Maintenance (218.1)	
- années antérieures	194 690
- année 2007	72 561
- prélèvement sur fonds de roulement 2007	- 20 000
<i>(Sous-total)</i>	<i>(247 251)</i>
<i>- dont action spécifique Fenêtres</i>	<i>(110 500)</i>
Informatique (205 et 218.3)	
- année 2007	20 954
Total fonds fléchés du fonds de roulement	859 650
Partie du fonds de roulement non affectée	158 811
Fonds de roulement au 31 décembre 2007	1 018 460,99

La remise en ordre du budget opérée depuis 2006 continue à porter des fruits. Si l'on se base sur la seule partie du fonds de roulement non affectée (158 811 €), le nombre de jours de réserve est de 23. Mais si l'établissement a bien gagné huit jours de réserve entre 2006 et 2007, ce qui est positif. L'effort doit être poursuivi si l'on veut atteindre les 30 journées généralement préconisées.

7.2. Les ressources humaines

7.2.1. Les emplois délégués par le MESR

Depuis une quinzaine d'années, le nombre des postes attribués à la BNU a été marqué par une très grande stabilité, malgré la diversification des tâches et des techniques et malgré l'accroissement de la population étudiante. Naturellement cette question ne saurait être analysée sans une mise en relation avec les moyens déployés par le ministère au sein des trois universités strasbourgeoises.

Evolution de la délégation d'emplois de titulaires

Filière	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
ATOSS	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	29	27
ITARF	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	5	5	7	7
BIBL.	66	66	66	67	67	66	65	64	64	65	65	65	65	65	61	62	64
Autres															6	4	4
Total	100	100	100	101	101	100	99	98	98	99	99	99	100	100	102	102	102

Au 1^{er} septembre 2007, la BNU compte 102 emplois budgétaires dont un gagé. L'ensemble représente une charge financière de 4 224 778 € pour l'année.

Corps	Effectif au 01/09/2006	Flux (création, suppression, transformation)	Effectif au 01/09/2007
ATOSS			
Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire	1	0	1
Attaché d'Administration de l'Ed. nat. et de l'Ens. Sup.	1	0	1
Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire	2	0	2
Agents et Adjointes administratifs	25	-2	23
Sous-total	29	-2	27
ITARF			
Ingénieur d'études	1	0	1
Assistant Ingénieur de Recherche et de Formation	1	0	1
Technicien de recherche et de formation	2	0	2
Agents et Adjointes techniques	3	0	3
Sous-total	7	0	7

Corps	Effectif au 01/09/2006	Flux (création, suppression, transformation)	Effectif au 01/09/2007
PERSONNELS de BIBLIOTHÈQUES			
Conservateurs généraux	3	0	3
Conservateurs des bibliothèques	14	0	14
Bibliothécaires	6	0	6
Bibliothécaires adjoints spécialisés	8	0	8
Assistants de bibliothèques	4	0	4
Magasiniers en chef et spécialisés	27	+2	29
Sous-total	62	+2	64
PERSONNELS / MINISTÈRE DE LA CULTURE			
Techniciens d'Art	3	0	3
Sous-total	3	0	3
EMPLOI GAGÉ	1	0	1
TOTAL	102	0	102

Constitués de personnels BIATOSS (ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées), ces emplois sont répartis en quatre catégories :

- les personnels des bibliothèques : 64
- les personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé : 27
- les personnels ingénieurs, techniciens, administratifs de recherche et de formation : 7
- les personnels relevant d'un corps géré par le ministère de la Culture : 3

Dans leur ensemble, ces catégories se décomposent en 18 corps distincts à l'intérieur desquels on trouve 30 grades différents.

D'emblée on peut relever une présence importante de personnel administratif (près de 30 %) supérieure à ce que l'on peut retrouver dans des établissements comparables.

Au cours de l'année, la structure des emplois a été modifiée :

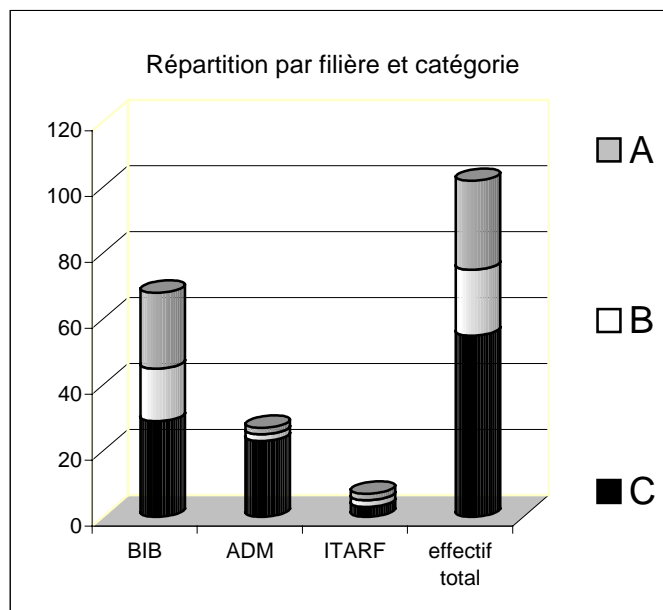
- par la transformation de deux emplois d'adjoints administratifs en magasiniers,
- par l'échange inter-filières d'un emploi de photographe complet relevant du ministère de la Culture contre un emploi de technicien photographe de la catégorie des ITARF.

Le taux d'occupation des emplois délégués est affecté de différentes manières : emplois non pourvus ou bloqués pour une transformation à venir, occupations incomplètes résultant de la satisfaction de demandes de travail à temps partiel.

Sur les 102 postes de titulaires, sont vacants à la fin de l'année 2007 : 4 postes de magasiniers, 1 poste d'assistant des bibliothèques et 1 poste de bibliothécaire adjoint spécialisé. D'autres éléments pèsent sur ce potentiel : congés parentaux, congés de longue durée, de maternité, de formation, de fin d'activité, de maladie, *etc.*

Les postes vacants et rompus de temps partiel peuvent être utilisés pour recruter des contractuels, en principe à condition que leur contrat ne dépasse pas 10 mois et sachant que des réintégrations sur postes vacants peuvent intervenir tout au long de l'année. Quant aux rompus dégagés par l'exercice des fonctions à temps partiel ou par les CPA (Cessation progressive d'activité), ils sont

laissés à la disposition de l'établissement à hauteur en moyenne de 90 % des quotités financières dégagées.



La répartition des effectifs par catégories est à l'avantage de la catégorie C qui en représente 54 % ; l'autre moitié est partagée entre la catégorie A (26 %) et la catégorie B (20 %). La BNU compte un cadre A pour quatre personnes. Ce taux d'encadrement élevé s'explique notamment par l'importance des travaux scientifiques et la technicité élevée des fonctions que la BNU doit assurer. D'ailleurs, la forte présence de personnel de catégorie A a été accentuée par les transformations et créations de postes récentes. Depuis 2003 ont ainsi pu être créés deux postes de catégorie A en informatique ; un poste de magasinier a été échangé contre un poste de bibliothécaire.

Depuis 2005, ce mouvement de repyramidage a aussi favorisé la catégorie B avec deux postes (assistant des bibliothèques et technicien de recherche et de formation). Cependant, les travaux techniques d'assistance et de soutien qu'impliquent les missions de l'établissement dépassent encore notre potentiel en personnel de catégorie B qui reste largement sous-représenté. Ce déficit est compensé imparfaitement par la mise à contribution de personnel de catégorie C, notamment administratif.

7.2.2. Les mouvements de personnels

Le bilan de l'année 2007 s'établit à 6 arrivées et 8 départs. Les départs résultent de demandes de mutation (4), d'un détachement (1) et de départs à la retraite (3) ; les arrivées sont issues des mouvements.

Flux des personnels titulaires

Filière	Départs	Arrivées
- administrative	2	1
- des bibliothèques	6	5
- ITRF	-	-
Total	8	6

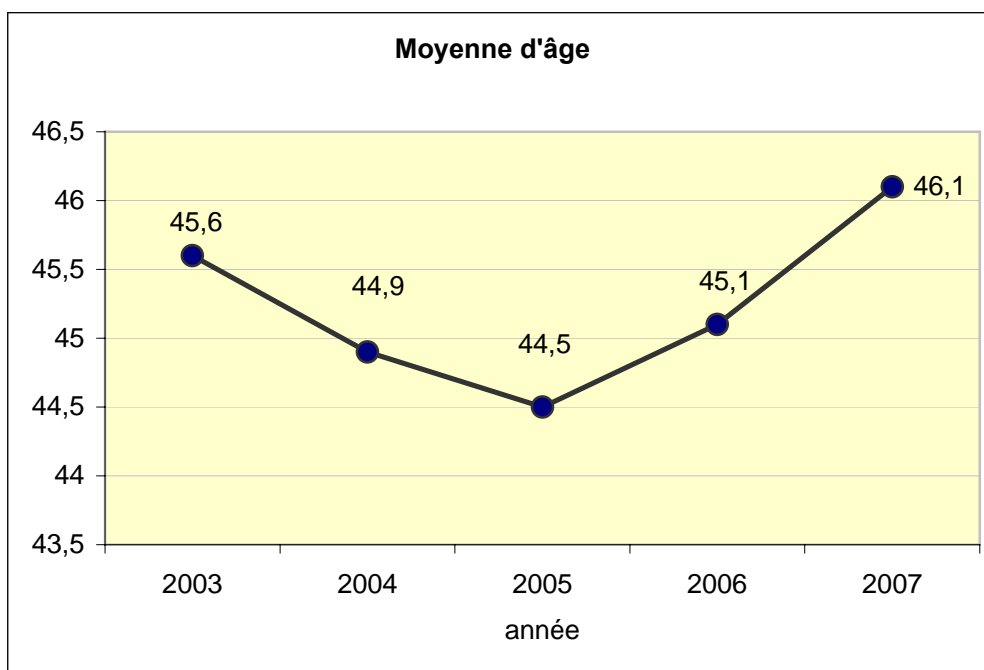
Arrivées de personnels titulaires :

Brun Eléonore (magasinier), mutation
Domprobst Laurence (bibliothécaire), mutation
Jaecky Delphine (conservateur), mutation
Lopez Sandrine (magasinier), mutation
Risch Magali (bibliothécaire adjoint spécialisé), mutation
Viauzelange Pascale (APASU), mutation

Départs de personnes titulaires :

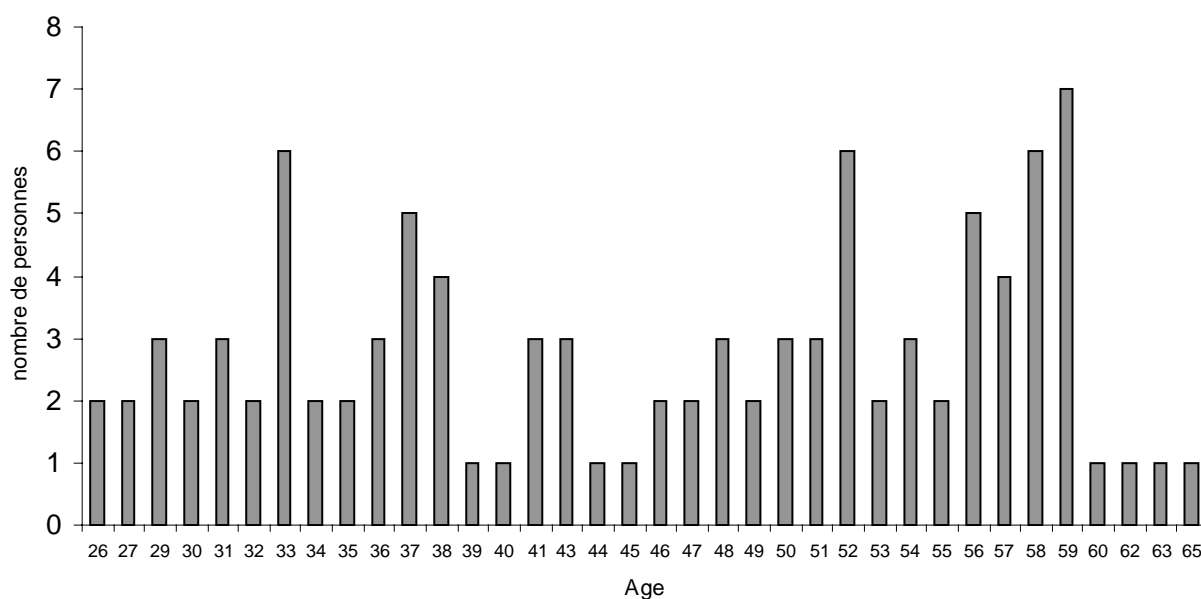
Charreau Anne-Marie (conservateur), retraite
Estival Marc (magasinier), mutation
Farzan Tarina (magasinier), mutation
Foucaud Anne-Marie (bibliothécaire adjoint spécialisé), retraite
Grébil Rémy (APASU), détachement
Griesser Régis (bibliothécaire), mutation
Leclerc Christophe (magasinier), mutation
Rothan Marie-Françoise (agent administratif), retraite

7.2.3. La pyramide des âges



L'âge moyen du personnel titulaire de la BNU est de 46 ans. Malgré un relèvement conjoncturel à partir de 2006, le rajeunissement des effectifs devrait au cours des cinq prochaines années se poursuivre avec l'accès de classes d'âges nombreuses à l'âge légal de départ à la retraite. Car même si on constate une répartition assez régulière des effectifs par âge, les effectifs de 55-60 ans représentent en effet la partie la plus forte de la « pyramide » ci-dessous.

Pyramide des âges du personnel



Entre 2008 et 2017, 42 titulaires atteindront l'âge légal du départ à la retraite.

7.2.4. La gestion des emplois

Cette évolution qui affecte la pyramide des âges, ainsi que les mutations liées au chantier d'architecture et les priorités scientifiques et documentaires de l'établissement, servent de bases à la réflexion sur la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Par conséquent, la politique des emplois s'est articulée autour de plusieurs axes :

- le soutien à nos priorités : le chantier d'architecture, le travail sur les collections (libre accès, préparation, déménagements), le renforcement des besoins en maintenance et immobilier, le maintien des 72 heures d'ouverture ;
- la prise en charge des nouveaux bâtiments et des services induits par la rénovation (valorisation scientifique et action culturelle, visites professionnelles ou d'information générale, restructuration des espaces du patrimoine, nouveau site Cardosi...) ;
- un rééquilibrage entre catégories : la BNU manque de catégories B, en particulier dans la filière des bibliothèques (bibliothécaires adjoints spécialisés, assistants des bibliothèques) ;
- un ajustement des emplois par un dosage des transformations demandées entre catégories C, B et A, pour tenir compte de tous les objectifs mentionnés ci-dessus ;
- un rééquilibrage entre les filières : plusieurs administratifs sont chargés de fonctions bibliothéconomiques ; un établissement comme la BNU doit viser une professionnalisation accrue des emplois en fonction de ses impératifs scientifiques et documentaires ;
- un renouvellement des missions des magasiniers : le travail des magasiniers va beaucoup évoluer : davantage de prêts à partir des collections en libre-accès, moins de communications à partir des magasins, davantage de présence dans les salles de lecture et à l'accueil, davantage de renseignements au public ;

- une maîtrise des dépenses en personnel sur budget propre : la BNU est passée de 26 à environ 20 ETP payés sur ses ressources propres ; si des emplois ne sont pas créés pour accompagner le chantier d'architecture et le travail sur les collections à déménager, un nouvel examen de la question s'imposera en fonction de la politique mise en place au plan national sur les contrats.

Dans le cadre de la campagne d'emplois 2008, qui a fait l'objet de débats aussi bien au Comité technique paritaire (12 novembre) qu'au Conseil d'administration (20 novembre), la BNU a donc formulé trois types de demandes que le ministère pouvait envisager séparément ou panacher :

- la création de trois postes nécessaires aux évolutions à venir, notamment dans le cadre de la BNU Nouvelle : un poste de conservateur, un poste de technicien logistique et un poste de bibliothécaire adjoint spécialisé ;
- l'échange de deux postes de magasiniers vacants contre un poste de conservateur et un poste de technicien logistique, si la création d'emplois était non retenue ;
- le recours aux vacances complète les demandes précédentes, devant permettre de préparer le déménagement des collections lié au chantier immobilier.

7.2.5. Le personnel non titulaire sur budget de l'établissement

Au cours des années précédentes, la quasi-stagnation des effectifs de titulaires dans un contexte marqué par des changements technologiques considérables a accentué la nécessité de faire appel à des personnels supplémentaires pour répondre à des besoins autant quantitatifs (amélioration de l'offre documentaire, développement du prêt entre bibliothèques, plus large ouverture au public...) que qualitatifs (émergence de nouvelles fonctions exigeant des agents de plus en plus spécialisés : informatique, ressources électroniques, communication, *etc.*).

Par ailleurs, l'utilisation de crédits spécifiques pour des programmes de recherche, l'amélioration de l'offre documentaire par la numérisation ou la conversion rétrospective ont aussi conduit à l'emploi de contractuels, ne serait-ce que pour décharger partiellement les responsables de ces missions.

Au 31 décembre 2007, l'établissement compte 46 agents non titulaires. L'objectif aura été de maintenir le volant des contractuels autour de 20 ETP par le maintien de la politique mise en place en 2006.

Évolution et typologie du personnel contractuel

	31 / 12 / 2005		31 / 12 / 2006		31 / 12 / 2007	
	Personnes en poste	ETP	Personnes en poste	ETP	Personnes en poste	ETP
Contractuels	13	6,72	11	5,01	14	10,72
Vacataires et moniteurs étudiants	18	5,76	19	5,48	18	6,24
Contrats aidés : emplois-jeunes	8	7,50	-	-	-	-
CES, CEC, CAE, CAV	10	6,08	11	8,94	6	5,17
Total	49	26,06	41	19,43	38	22,13

Le choix de recruter en priorité des contractuels sur emplois aidés arrivés au terme de leur contrat a pour avantage de prolonger la présence dans notre établissement d'agents forts de plusieurs années d'expérience et de compétences reconnues au sein de l'établissement. De plus, leur départ aurait été accompagné d'indemnités pour perte d'emploi.

Un changement de politique au plan national relatif aux emplois aidés est intervenu en cours d'année. De ce fait, certains contrats n'ont pas pu être reconduits dans ce cadre, notamment ceux qui devaient être renouvelés au 1^{er} octobre 2007. Pour maintenir par exemple en poste un des deux concierges, un financement reposant entièrement sur la BNU a dû être mis en place. L'inflexion globale des dépenses de personnel en a été quelque peu atténuée.

Même s'il est passé en 2007 en dessous de la barre des 400 000 €, le budget consacré au personnel contractuel reste élevé.

Évolution de la masse salariale

	2003	2004	2005	2006	2007
<i>Indemnités pour perte d'emploi</i>			9 306	24 638	11005
<i>Indemnité de responsabilité</i>	7 591	7 623	7 737	7 769	7835
<i>Charges de sécurité sociale</i>	90 206	103 013	108 905	78 314	68402
<i>Rémunérations diverses</i>	96 250	139 364	191 994	196 557	180538
<i>Contrats aidés (CAE, CA)</i>	65 089	64 942	96 222	118 471	129150
<i>Emplois-jeunes</i>	161 524	156 588	123 949	20 275	
Charge liée au personnel non titulaire	420 660 €	471 530 €	538 112 €	446 024 €	396 930 €
<i>Coût salarial des 102 postes budgétaires (titulaires)</i>	4 012 684 €	4 007 040 €	4 023 426 €	4 068 007 €	4 224 778 €

On notera que cette politique de restriction sur les contrats évoluera dès 2008. D'une part, l'État a inscrit dans la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU, 10 août 2007) des possibilités de recours à l'emploi contractuel plus souples, même si elles restent encadrées ; un décret sur l'emploi étudiant est également sorti (décret n° 2007-1915 du 26 décembre) ; un autre décret (n° 2007-338 du 12 mars), suivi par la circulaire n°1262 du 26 novembre, actualise les conditions de recrutement des agents non titulaires, en favorisant la mise en place de véritables politiques locales. Cela se traduit par la possibilité d'obtenir du ministère des crédits de vacation spécifiques, propres à répondre à l'extension de services en l'absence de création d'emplois de titulaires. Dans le cas de la BNU, la préparation du chantier d'architecture et du déménagement des collections (récolement, dépoussiérage, reconditionnement, *etc.*) conduira certainement à reconsidérer la politique des emplois contractuels, mais avec prudence et avec des objectifs précis.

7.2.6. Emploi de personnes handicapées

L'article 36 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », institue à compter du 1^{er} janvier 2006 un Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) qui a pour mission de favoriser leur insertion professionnelle au sein des trois fonctions publiques.

La loi fait obligation aux employeurs publics, occupant au moins vingt agents (en équivalent temps plein) d'employer dans leurs effectifs 6% de travailleurs handicapés. Si ce taux n'est pas

atteint, ils doivent verser au FIPHFP une contribution annuelle proportionnelle à l'écart constaté entre le nombre de personnes handicapées rémunérées et l'obligation légale.

Déclaration 2007 au FIPHFP
Synthèse

Effectif total rémunéré par l'établissement déclaré au 1 ^{er} janvier 2005	46
Effectif en nombre d'agents en équivalent temps plein (ETP)	20
Nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (6 % et arrondi au chiffre inférieur)	2
Effectif total déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi rémunérés	6
Montant de la contribution au FIPHFP	0,00 €

7.2.7. Absentéisme

Les données suivantes correspondent aux absences généralement de courte durée liées à des situations médicales. Ne sont pas ici comptabilisés les arrêts de longue durée relatifs aux congés spéciaux de maladie du type CLM ou CLD, ni bien sûr les congés de maternité et autres congés liés à des événements familiaux.

Afin de faciliter l'élaboration des tableaux statistiques et d'améliorer leur présentation, les personnels des bibliothèques et les personnels ITARF sont fusionnés au sein d'une seule catégorie.

Nombre de jours d'absence

	2003	2004	2005	2006	2007
Personnels des bibliothèques et personnels ITARF	372	499	356	480	542
Personnels administratifs	296	191	481	360	295
Contractuels	76	116	28	32	29
Total	744	806	865	872	866

7.2.8. Dialogue social

L'année 2007 a été encore une année de renforcement du dialogue social. Celui-ci se veut franc et constructif.

Cela s'est en particulier traduit par la mise en place du Comité d'hygiène et de sécurité (CHS), conformément aux dispositions du Contrat quadriennal 2005-2008. Cette nouvelle instance a tenu sa première réunion le 19 février 2007 et une deuxième le 1^{er} octobre 2007.

Au cours de ces réunions, la composition du CHS a été confirmée : trois représentants de l'administration, dont l'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO), cinq représentants du personnel, les deux représentants des usagers étant désignés au sein de l'AABNU et de l'AFGES, le médecin de prévention et le directeur du service interuniversitaire de Médecine de prévention étant membres de droit avec voix consultative.

Comme le prescrivent les textes, tous les personnels membres du CHS ont suivi une formation de cinq jours, organisée au sein des locaux de la BNU entre le 19 et le 27 novembre 2007.

Pour sa part, le Comité technique paritaire (CTP) s'est réuni trois fois, à savoir les 12 mars, 11 juin et 12 novembre 2007.

Chacune des réunions précitées a fait l'objet d'un procès-verbal, établi dans des délais honnêtes et diffusé sur l'Intranet de l'établissement. Un suivi des questions abordées est assuré, notamment à travers le *Document unique d'évaluation des risques* ; des registres de sécurité destinés au personnel ont été placés à des endroits stratégiques (bureau des retours en magasins, bureau des magasiniers chefs, bureau des Ressources humaines).

Des scrutins ont été organisés en mai 2007 pour le renouvellement ou la désignation des représentants du personnel au CTP, au CHS, mais aussi au Conseil d'administration. L'usage s'est établi d'une rencontre entre l'Administrateur et les représentants du personnel au CA avant chacune de ses séances.

7.2.9. Campagne de notation

La notation 2007 des personnels des bibliothèques et de certains personnels ATOSS portant sur la période du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2007 a été lancée par une circulaire ministérielle du 26 avril 2007. Celle-ci se fonde sur le décret du 29 avril 2002 et sur la circulaire du 27 octobre 2005. Une circulaire rectorale du 12 juin 2007 complétait le dispositif pour les ATOSS.

Dans sa séance du 11 juin, le Comité technique paritaire a échangé sur les modalités et le calendrier des opérations. Tous les documents réglementaires ont été mis en ligne sur l'Intranet de la BNU.

Une harmonisation des grilles, des notes et des appréciations a déjà été effectuée au niveau de l'établissement avant envoi au ministère ou au Rectorat. Au plan national ou rectoral, les commissions d'harmonisation se sont réunies à l'automne. En janvier 2008, les notes ont été remises aux agents pour signature et recours éventuel.

7.2.10. La formation professionnelle

En 2007, 63 formations ont été suivies par les personnels de la BNU.

82 membres du personnel de la BNU – les contractuels et les moniteurs étudiants non compris – ont suivi une formation. Parmi eux, 24 sont de catégorie A, 15 de catégorie B et 43 de catégorie C. Le coût financier pour la bibliothèque a été de 19 257 €, incluant les frais d'inscriptions, les frais de mission des stagiaires ainsi que la rémunération des intervenants extérieurs.

► Préparation aux concours des bibliothèques :

Préparation à distance au concours d'assistant des bibliothèques (Médiadix) : 5 personnes

Préparation à distance au concours de conservateur des bibliothèques (Médiadix) : 1 personne

Préparation au concours de bibliothécaire adjoint spécialisé (Médial Strasbourg) : 1 personne

► **Formations organisées en interne :**

Accueil des nouveaux personnels : 7 personnes

Ressources électroniques de la BNU : 16 personnes

Présentation de la base *Factiva* : 10 personnes

SUDOC – Utilisation professionnelle (assuré par la formatrice-relais) : 6 personnes

Powerpoint – Initiation : 10 personnes

Word – Initiation : 10 personnes

Evaluation des personnels : 26 personnes

Standard téléphonique : 11 personnes

► **Formations à la sécurité :**

Formation des membres du CHS : 10 personnes

Habilitation électriques : 3 personnes

Sauveteur secouriste du travail : 9 personnes

► **Formations diverses :** 37 formations

Formations bibliothéconomiques et administratives organisées par MEDIAL, l'Enssib, l'URFIST, le Rectorat, l'Institut régionale d'administration de Metz, l'ABES, Médiadix, l'Association des bibliothécaires de France (ABF), *etc.*

► **Participation à des colloques et des journées d'étude :**

Congrès de l'ABF (du 8 au 10 juin 2007, Nantes) : 2 personnes

Journée d'étude de l'ABF Alsace (19 novembre 2007, Colmar) - Thème : Les bibliothécaires au service des publics : 3 personnes

Assemblée générale de l'association BETH (du 9 au 12 septembre 2007, Emden, Allemagne) : 1 personne

Congrès de l'ADBU (du 20 au 22 septembre 2007, Dunkerque) : 1 personne

Congrès de l'association LIBER (du 3 au 6 juillet 2007, Varsovie) : 1 personne

Journées de l'ABES (du 29 au 31 mai 2007, Montpellier) : 3 personnes

Portes ouvertes de la BDIC (27 novembre 2007, Nanterre) : 1 personne

Archives ouvertes institutionnelles (21 mai 2007, Université Paris 5) : 2 personnes

Séminaire informatique - Groupe X/STRA (19 juin 2007, Illkirch) : 1 personne

Journées Réseaux RENATER (20 novembre 2007, Strasbourg) : 2 personnes

► **Congé formation :** 1 personne à partir du 15 septembre 2007.

► **Formation initiale des bibliothécaires (Enssib) :** 1 personne à partir du 5 novembre 2007.

► **Formations dispensées par des personnels de la BNU, participation à des jurys :**

- Présidence du jury de soutenance des Projets Professionnels Personnels des bibliothécaires 2007 à l'Enssib : M. Albert Poirot, Administrateur.
- Formation à l'utilisation professionnelle du SUDOC (du 22 au 25 octobre 2007 à la BNU et du 19 au 22 novembre en externe) : Mme Christine Hecht, responsable du service du catalogage, formatrice relais SUDOC.
- Formation à la recherche bibliographique en germanistique des étudiants de licence de l'Université Marc-Bloch : Mme Aude Therstappen, responsable du CADIST *Aire culturelle germanique*.

- Cours de note de synthèse à l'IUT Robert-Schuman d'Illkirch pour les étudiants en DUT Information-Communication : Mme Magalie Risser, équipe de la rétroconversion.
- Cours sur « Les bibliothèques en France : histoire, organisation, réseaux » à la Fachhochschule für öffentliche Verwaltungs- und Rechtspflege de Munich dans le cadre de la formation des bibliothécaires allemands : M. Christophe Didier, Directeur du développement des collections.
- Tutorat pour la préparation à distance du concours d'assistant des bibliothèques, correction des concours blancs : Mme Susie Friedelmeyer, correspondante formation.

7.2.11. Accueil de stagiaires

En 2007, la BNU a accueilli 10 stagiaires, pour un total de 141 journées.

NOM Prénom	Directions	Dates des stages	Thèmes
Klein Anaïs	DSP + autres	15 - 20 janvier	Stage d'observation Elève de 3 ^{ème} Collège Galilée - Lingolsheim Tutrice : F. Durrive
El Farfachi Soufian	DSP	12 - 16 février	Stage d'observation Elève de 4 ^{ème} Collège des roseaux - Illkirch Tutrice : F. Durrive
Seiler Arthur	DSP	12 - 24 mars	Stage pratique (DUT info/com) IUT Nancy 2 - Nancy Tutrice : F. Durrive
Roujas Julie	Administration	10 avril - 15 juin	Stage pratique (DUT Info/com) IUT – URS - Strasbourg Tuteur : E.Pichard
Balduini Emilie	DSP	21 - 25 mai	Validation de formation Découverte métiers des bibliothèques UMB – Strasbourg Tutrice : F. Durrive
Baillet Manon	DCP	1 ^{er} - 14 août	Découverte métiers des bibliothèques (prépa. Ecole des chartes au lycée Fustel de Coulanges Tuteur : Daniel Bornemann
Fleck Florence	DDC et DSI + oral bibliothécaire	25, 26, 29 juin	Stage d'observation DDC et DSI Tutrice : Paulette Butz
Naas Laurent	DCP	15 - 25 oct.	Stage d'observation Tuteur : Daniel Bornemann
Alouahabi Meriem	DSP	29 oct. – 8 nov.	Stage de découverte Tutrice : Françoise Durrive
Lemée Franck	DSI	29 oct. – 21 déc.	Période d'adaptation en entreprise Tuteur : Cédric Ivry

7.3. La gestion du patrimoine immobilier

Au printemps 2007, suite à la chute inopinée d'un élément de façade à proximité immédiate de l'entrée du bâtiment République - chute heureusement sans conséquence, mais qui aurait pu avoir des suites dramatiques - une purge complète des façades des immeubles République et Joffre a été faite (inspection systématique des parements de pierre avec dépose immédiate des éléments jugés potentiellement dangereux).

Dans un second temps, l'entreprise a réalisé une estimation financière du coût de restauration des pierres de taille des quatre façades de l'immeuble République, ainsi que de celles des immeubles de la rue Joffre. Cette estimation s'est établie à 2 454 853 € TTC (valeur décembre 2007). Ce montant devra être pris en considération pour l'évaluation globale de la réhabilitation des sites République et Joffre.

7.4. L'informatique

7.4.1. La réorganisation du Centre de Ressources Informatiques

Avec la réorganisation, le service informatique a été intégré à la Direction du système d'information en reprenant la dénomination employée dans les établissements de l'Enseignement supérieur, à savoir Centre de ressources informatiques. Cette nouvelle appellation reflète mieux les missions auxquelles il est confronté.

Deux techniciens contractuels renforcent l'équipe composée de deux titulaires informaticiens, ainsi que d'un bibliothécaire, actuellement en formation à l'Enssib.

En fin d'année, le CRI a changé de locaux, pour se rapprocher du reste de la direction. Il dispose désormais d'un espace pour la gestion du stock informatique.

7.4.2. Opération Nationale Antivirus

Au 1^{er} trimestre, l'antivirus *Kaspersky* a été remplacé par *Symantec Antivirus (Norton)*. Les licences ont été prises dans le cadre de l'opération nationale antivirus soutenue par le ministère. La durée de l'accord a été portée à quatre ans en cours d'année, ce qui permet, pour un coût moindre (900 € pour toute la durée de l'accord contre 2 500 € annuel avec *Kaspersky*) d'installer cet antivirus sur tout le parc informatique avec une gestion simplifiée des licences.

7.4.3. Outils de gestion de parc

► Inventaire

Le CRI a installé au 1^{er} semestre le couple libre *OCS Inventory – GLPI* qui permet de remonter régulièrement un inventaire des machines en production et de les gérer à travers une interface (processeur, capacité disque, mémoire et logiciels installés).

► Supervision

A également été installé au 1^{er} trimestre le couple libre *Oreon – Nagios* qui permet de superviser le réseau par l'intermédiaire du protocole *SNMP (Simple Network Management Protocol)*. Des matériels sensibles tel que les serveurs ou les postes publics sont ainsi mieux contrôlés. Cette application anticipe les arrêts de service et les pannes en adressant une alerte en temps réel au CRI.

► Gestion des incidents : *support@bnu.fr*

Une application libre *OTRS (Open Ticket Request System)* de gestion des incidents a été mise en place en juillet pour centraliser les demandes de tous ordres qui sont adressées quotidiennement au CRI. Cet outil permet d'affecter les incidents dans une file d'attente ou à un technicien en particulier. Une page internet *http://support* permet également un suivi personnalisé de l'évolution du traitement. Durant le deuxième semestre, le CRI a traité ainsi plus de 460 demandes d'intervention par ce biais.

► Prise en main à distance

Une console de prise en main à distance a été acquise et mise en place fin 2007 afin de centraliser l'administration des postes à travers une seule application. L'outil *Dameware NT Utilities* a été acquis avec quatre licences administrateur pour un coût total de 900 €.

► Serveur d'images

La dernière partie complétant la panoplie de gestion de parc du CRI est la mise en place d'un serveur d'images facilitant la réinstallation des postes soit en atelier soit par le réseau. 180 licences *Symantec Norton Ghost* ont été acquises à cet effet pour un montant de 1 300 €. Un stagiaire a travaillé deux mois pour étudier les différentes possibilités offertes par cette suite logicielle et rédiger une procédure complète.

7.4.4. Migration vers la suite libre *OpenOffice*

Afin d'actualiser les licences bureautique de l'établissement, plusieurs possibilités d'évolution ou de remplacement ont été envisagées. Le choix s'est finalement porté sur la suite *OpenOffice* qui est une suite libre et gratuite largement diffusée dans les administrations.

L'état budgétaire a amené à privilégier les solutions *Open source* lorsque cela était possible afin de dégager des fonds pour la réinformatisation. En effet, les logiciels libres permettent de réaliser de fortes économies sur le coût des licences mais nécessitent souvent plus de compétences et de ressources humaines pour leur mise en oeuvre. Cette orientation aura concerné essentiellement des outils à destination du CRI et la suite bureautique *OpenOffice* qui sera déployée au tout début de l'année 2008.

7.4.5. Le changement de SIGB

Le cœur du système d'information de la bibliothèque est le SIGB (Système informatique de gestion de bibliothèque). Il gère les principales missions de la bibliothèque : achat, réception et cotation des documents, prêts et retours, catalogue, *etc.* Le SIGB de la BNU (*Advance* version 6.7 de la société Infor, anciennement Geac) a été mis en production en 1994. Il est hébergé sur un

serveur qui a été installé en 1996, dont le système d'exploitation n'est plus supporté et ne peut plus être mis à jour (*Digital Unix* Version 4.0).

La base de données du SIGB occupe actuellement 40 Go d'espace disque et a atteint la limite de capacité de la baie de stockage. La charge CPU est en permanence entre 80 et 100 %. Cela engendre des performances générales du système très médiocres, voire pénalisantes pour l'interrogation du catalogue par internet (en Z39.50) :

- pannes régulières du contrôle d'accès des lecteurs pendant les pics de fréquentation (plus de 1 500 lecteurs par jour), notamment en fin d'après-midi ;
- lenteur, éventuellement inaccessibilité temporaire, du catalogue par internet et ce, plusieurs fois par jour ;
- impossibilité d'utiliser les troncatures dans la recherche sur le catalogue par internet.

La BNU n'est donc pas à l'abri d'une panne matérielle et pour en diminuer les risques, elle est obligée de payer une maintenance annuelle élevée (26 000 € de maintenance logicielle, 10 000 € de maintenance matérielle).

Un arrêt du système aurait un impact très négatif sur l'image de la BNU en interrompant les services pour les lecteurs et les professionnels pour une durée indéterminée. Même en dehors de toute panne, les limites de viabilité du système sont atteintes et les effets s'en font ressentir, chaque jour, pour les utilisateurs.

Le changement du système est inscrit dans le cadre du Contrat quadriennal 2005-2008, mais malgré la dotation ministérielle de 75 000 € par année du contrat, la BNU n'a pas encore été en mesure de donner suite à ce projet. Les dépenses informatiques courantes (renouvellement du parc informatique, coûts de maintenance, *etc.*) excèdent en effet les 130 000 € en 2007 malgré tous les efforts d'économie mis en œuvre.

Des réunions de travail ont été organisées entre avril et juin 2007 pour recenser l'existant et les besoins. Des contacts ont été pris avec des bibliothèques universitaires pour bénéficier de leur expérience, notamment avec les SCD ou SICD de Grenoble 2, de Lyon et d'Aix-Marseille, avec la bibliothèque Sainte-Geneviève, ainsi qu'avec la Bibliothèque municipale de Strasbourg. La Direction du système d'information s'est également déplacée à Miramas, dans le cadre de l'étude des SIGB libres, afin de voir, en production, le développement fait par la médiathèque à partir du logiciel *Koha*.

Le ministère a été tenu au courant de cette situation délicate pour la BNU : un dossier argumenté a été remis en septembre à la mission d'expertise financière et une note a précisé en novembre les risques encourus. Mme Marie-Thérèse Rebat, du Bureau des réseaux d'information scientifique et technique, est venue à la BNU le 10 janvier 2008 pour étudier la situation.

La BNU en est arrivée à la conclusion que :

- pour les raisons énumérées ci-dessus, le changement de système est urgent ;
- le coût d'une ré-informatisation totale, avec mise en concurrence des éditeurs de SIGB, est supérieur au budget que l'établissement peut dégager ;
- les systèmes libres, quoique très prometteurs, nécessitent des moyens humains supplémentaires – actuellement inexistant – et ne permettent pas un changement dans l'année ;
- un changement de version du système actuel permettrait de sauvegarder les données à moindre coût, dans des délais rapides, sans remettre en cause dans les années à venir un projet commun avec le SICD de Strasbourg.

2008 devra être l'année de ce changement.

Annexes

Annexe 1 : Décret constitutif de la BNU (1992)

Publication au JORF du 17 janvier 1992 Décret n°92-45 du 15 janvier 1992

Décret portant organisation de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et relatif aux services de la documentation des universités de Strasbourg

NOR:MENT9102528D

version consolidée au 17 janvier 1992 - version JO initiale

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, et du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur, notamment ses articles 25, 44 et 45 ;

Vu la loi de finances n° 63-156 du 23 février 1963, et notamment son article 60 ;

Vu le décret du 25 octobre 1935 instituant le contrôle financier des offices et établissements publics autonomes de l'Etat ;

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif, ensemble le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret modifié n° 64-486 du 28 mai 1964 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics, modifié par le décret n° 71-153 du 22 février 1971 ;

Vu le décret n° 85-694 du 4 juillet 1985, modifié par le décret n° 91-320 du 27 mars 1991, sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, notamment son article 19 ;

Vu le décret n° 86-416 du 12 mars 1986 relatif aux conditions et modalités de prise en charge par l'Etat des frais de voyage et de changement de résidence à l'étranger ou entre la France et l'étranger des agents civils de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif ;

Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;

Vu l'ordonnance locale du 19 juin 1872 portant institution de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et conférant à cet établissement la personnalité civile ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 novembre 1990,

TITRE Ier : Dispositions générales.

Article 1

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est un établissement public national à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Son siège est à Strasbourg.

Article 2

Les universités de Strasbourg constituent des services communs de la documentation par délibération statutaire de leur Conseil d'administration, conformément au décret modifié du 4 juillet 1985 susvisé et sous réserve des dispositions du présent décret.

Les universités de Strasbourg peuvent confier la gestion de collections à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

Article 3

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg a pour missions :

de collecter, conserver, communiquer et mettre en valeur des collections de documents présentant un intérêt national, régional ou universitaire ;
de mettre en oeuvre la coopération documentaire entre les universités de Strasbourg, et notamment les actions documentaires menées au plan européen par ces universités ;
de coopérer avec les bibliothèques ou les institutions qui concourent aux mêmes objectifs, notamment par la participation à des catalogues collectifs.

Article 4

Pour l'accomplissement de ses missions, la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg dispose des équipements, des personnels et des crédits qui lui sont attribués par l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que des ressources qui proviennent de l'activité de l'établissement.

Article 5

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est destinée à l'usage du public, notamment des universitaires, comme bibliothèque générale encyclopédique et de recherche. En outre, pour la mise en oeuvre de la coopération documentaire entre les universités de Strasbourg, la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg exerce les missions de service interétablissements de coopération documentaire à l'usage des universités de Strasbourg avec lesquelles elle passe des conventions communiquées pour avis au ministre chargé de l'enseignement supérieur, conformément au décret du 4 juillet 1985 modifié susvisé et sous réserve des dispositions prévues au présent décret.

Article 6

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est organisée en départements dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur à la demande du conseil d'administration de l'établissement.

TITRE II : Organisation administrative.

Article 7

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est dirigée par un Administrateur et administrée par un conseil d'administration.

Article 8

Le conseil d'administration comprend trente-deux membres :

Douze membres de droit :

le recteur de l'académie de Strasbourg, président ;

le directeur chargé des bibliothèques au ministère chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant ;

un inspecteur général des bibliothèques désigné par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

les présidents des universités de l'académie de Strasbourg ou leurs représentants ;

le maire de Strasbourg ou son représentant ;

le président du conseil régional d'Alsace ou son représentant ;

le président du conseil général du Bas-Rhin ou son représentant ;

le président du conseil général du Haut-Rhin ou son représentant ;

un représentant du chapitre Saint-Thomas ;

Douze membres élus :

six représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs des universités de Strasbourg, à raison de deux représentants de chacun de ces établissements désignés en leur sein par chacun des conseils d'administration de ces établissements ;

six représentants du personnel de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, dont trois appartenant au personnel scientifique et trois appartenant au personnel technique, administratif, ouvrier et de service en fonctions à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Ces représentants du personnel sont élus par collèges distincts correspondant aux deux catégories de personnel désignées ci-dessus, pour une durée de trois ans renouvelable. L'élection a lieu au scrutin de liste, avec représentation proportionnelle et au plus fort reste, selon des modalités fixées par le règlement intérieur. Le scrutin est secret. Les électeurs qui ne peuvent se rendre au bureau de vote peuvent exercer leur droit par correspondance ou par procuration ; dans ce dernier cas, le mandataire doit appartenir au même collège électoral que le mandant. Chaque mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations ;

Quatre personnalités du monde culturel et scientifique nommées en raison de leurs compétences par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, sur proposition du conseil d'administration ;

Quatre usagers de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg nommés parmi les membres des associations culturelles et éducatives locales par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, sur proposition du conseil d'administration.

Assistent avec voix consultative au conseil d'administration : l'Administrateur de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, les directeurs des services communs de la documentation des universités de Strasbourg, les directeurs de département de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg s'ils ne figurent pas parmi les membres élus, le contrôleur financier placé auprès de l'établissement et l'agent comptable. Le président, ainsi que l'Administrateur, peut appeler à participer aux séances toute personne dont il juge utile la présence.

NOTA : Décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 art. 19 : Dans tous les textes réglementaires où ils apparaissent, les mots : "contrôleur d'Etat", "contrôleur financier", "inspecteur de l'industrie et du commerce", "inspecteur général de l'industrie et du commerce" et "inspecteur général des postes et télécommunications" sont remplacés par les mots : "membre du corps du contrôle général économique et financier". De même, les mots : "contrôleurs d'Etat", "contrôleurs financiers", "inspecteurs de l'industrie et du commerce", "inspecteurs généraux de l'industrie et du commerce" et "inspecteurs généraux des postes et télécommunications" sont remplacés par les mots : "membres du corps du contrôle général économique et financier".

Article 9

Les membres du conseil d'administration autres que les membres de droit et les membres élus sont nommés pour trois ans renouvelables par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Toute vacance par décès, démission ou perte de la qualité au titre de laquelle les intéressés ont été désignés donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir, sauf si cette vacance intervient moins de six mois avant l'expiration du mandat.

Article 10

Le conseil d'administration se réunit en session ordinaire au moins deux fois par an sur convocation de son président, qui fixe l'ordre du jour ; il peut en outre se réunir, sur la demande du ministre chargé de l'enseignement supérieur, de l'Administrateur ou de la majorité de ses membres, en session extraordinaire pour l'examen d'un ordre du jour précis et limité.

Article 11

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil est convoqué à nouveau dans un délai de quinze jours et peut délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Un membre du conseil peut se faire représenter par un autre membre du conseil appartenant à la même catégorie. Aucun membre du conseil ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Les délibérations sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés, à l'exception des délibérations à caractère budgétaire et de celle relative au règlement intérieur, qui sont adoptées à la majorité absolue des membres en exercice du conseil.

En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances, signés du président, sont communiqués pour information au ministre chargé de l'enseignement supérieur dans les quinze jours qui suivent la clôture de la session du conseil.

Article 12

Les fonctions de membres du conseil d'administration sont gratuites. Toutefois, ces fonctions ouvrent droit aux indemnités de déplacement et de séjour dans les conditions fixées par les décrets du 28 mai 1990 et du 12 mars 1986 susvisés.

Article 13

Le conseil d'administration délibère sur :

La définition et l'évaluation de la politique documentaire de l'établissement ;

Le budget de l'établissement et ses décisions modificatives ;

Le compte financier de l'établissement ;

Les contrats et conventions passés par l'établissement. Il détermine en particulier les catégories de contrats et conventions qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité à l'Administrateur ;

Les emprunts, l'acceptation des dons et legs ;

Les acquisitions, aliénations et échanges d'immeubles ;

Le tarif des redevances et rémunérations de toute nature dues à l'établissement ;

Le rapport annuel d'activité préparé par l'Administrateur, qui le lui soumet avant de le transmettre au ministre chargé de l'enseignement supérieur ainsi que, plus généralement, sur les questions de sa compétence en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le règlement intérieur, qui précise notamment le mode de fonctionnement de l'établissement.

Article 14

Les délibérations du conseil d'administration, sous réserve des conditions ci-après mentionnées concernant les délibérations à caractère budgétaire, deviennent exécutoires dans un délai de quinze jours suivant la réception des procès-verbaux par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, à moins que celui-ci n'en autorise l'exécution immédiate.

Dans ce délai, le ministre chargé de l'enseignement supérieur peut s'opposer à l'exécution d'une délibération et demander au conseil de délibérer de nouveau. Il peut procéder à l'annulation d'une délibération qui lui paraîtrait entachée d'irrégularité dans un délai d'un mois à compter de la date à laquelle il a signalé son opposition.

Si aucune décision n'intervient dans ce délai, l'opposition est levée de plein droit. Les délibérations à caractère budgétaire sont réputées approuvées si le ministre chargé de l'enseignement supérieur n'a pas fait connaître son refus de les approuver dans les quinze jours suivant la réception des procès-verbaux.

En cas de refus, le conseil d'administration dispose d'un mois pour délibérer à nouveau. A défaut de nouvelle délibération ou lorsque le budget n'est pas adopté en équilibre réel, il est arrêté par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le budget doit être adopté au 1er mars et, au plus tard, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la dotation allouée pour son fonctionnement. A défaut, il est arrêté par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Toutefois, les délibérations portant sur les emprunts, les acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles sont soumises à l'approbation du ministre délégué au budget et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 15

L'Administrateur de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur parmi les membres du corps scientifique des bibliothèques pour une durée de cinq ans renouvelable une fois.

L'Administrateur de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg assure la direction de l'établissement :

- il prépare et exécute les décisions du conseil d'administration et lui rend compte de sa gestion ;
- il a autorité sur l'ensemble du personnel de l'établissement et nomme à toutes les fonctions pour lesquelles aucune autre autorité n'a reçu pouvoir de nomination ;
- il est responsable du maintien de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement ;
- il est chargé de l'organisation des opérations électorales. Il fixe la date du scrutin et établit les listes électorales des personnels de l'établissement ;
- il conclut les contrats et conventions, sous réserve des dispositions de l'article 13 ci-dessus ;
- il peut déléguer sa signature au secrétaire général et aux directeurs de départements ;
- il est ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement ;
- il représente la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg en justice et dans tous les actes de la vie civile.

TITRE III : Organisation financière et comptable.

Article 16

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est soumise au régime financier et comptable défini par les articles 14 à 25 du décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 susvisé et les articles 151 à 189 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 susvisé.

Article 17

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est soumise au contrôle financier prévu par le décret du 25 octobre 1935 susvisé. Les modalités de ce contrôle sont fixées par arrêté conjoint du ministre délégué au budget et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 18

Les dépenses de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg comprennent les dépenses de fonctionnement et d'équipement et, d'une façon générale, toutes les dépenses nécessaires à son activité.

Article 19

Pour le fonctionnement de l'établissement, les recettes de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg comprennent :

les subventions allouées par l'Etat, par les collectivités publiques et par d'autres établissements publics ;

le revenu des biens, meubles ou immeubles, les recettes des produits de l'établissement, les dons ou legs ou leurs revenus, le produit des emprunts, ainsi que toute autre recette autorisée par les lois et règlements. Les universités de Strasbourg concourent au budget de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg pour l'accomplissement des missions qu'elles lui délèguent. Elles reversent notamment à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg une part des droits annuels de scolarité payés par les étudiants au titre de la bibliothèque. La part reversée par chaque université est fixée dans des conventions pluriannuelles conclues entre chaque université et la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Ces conventions bilatérales sont communiquées pour avis au ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 20

L'agent comptable de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est désigné par arrêté conjoint du ministre délégué au budget et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 21

Des régies de recettes et de dépenses peuvent être créées auprès de l'établissement dans les conditions prévues par le décret du 28 mai 1964 modifié susvisé.

TITRE IV : Dispositions transitoires et finales.

Article 22

L'Administrateur en exercice exerce ses fonctions jusqu'à la nomination d'un Administrateur, qui doit intervenir dans un délai de trois mois suivant la publication du présent décret. L'agent comptable en exercice exerce à titre intérimaire les fonctions d'agent comptable de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg jusqu'à la nomination de l'agent comptable titulaire. Le conseil en fonctions exerce les compétences prévues à l'article 13 ci-dessus jusqu'à la mise en place du conseil d'administration, qui doit intervenir dans un délai de six mois suivant la publication du présent décret.

Article 23

Toutes les dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

Article 24

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, et le ministre délégué au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

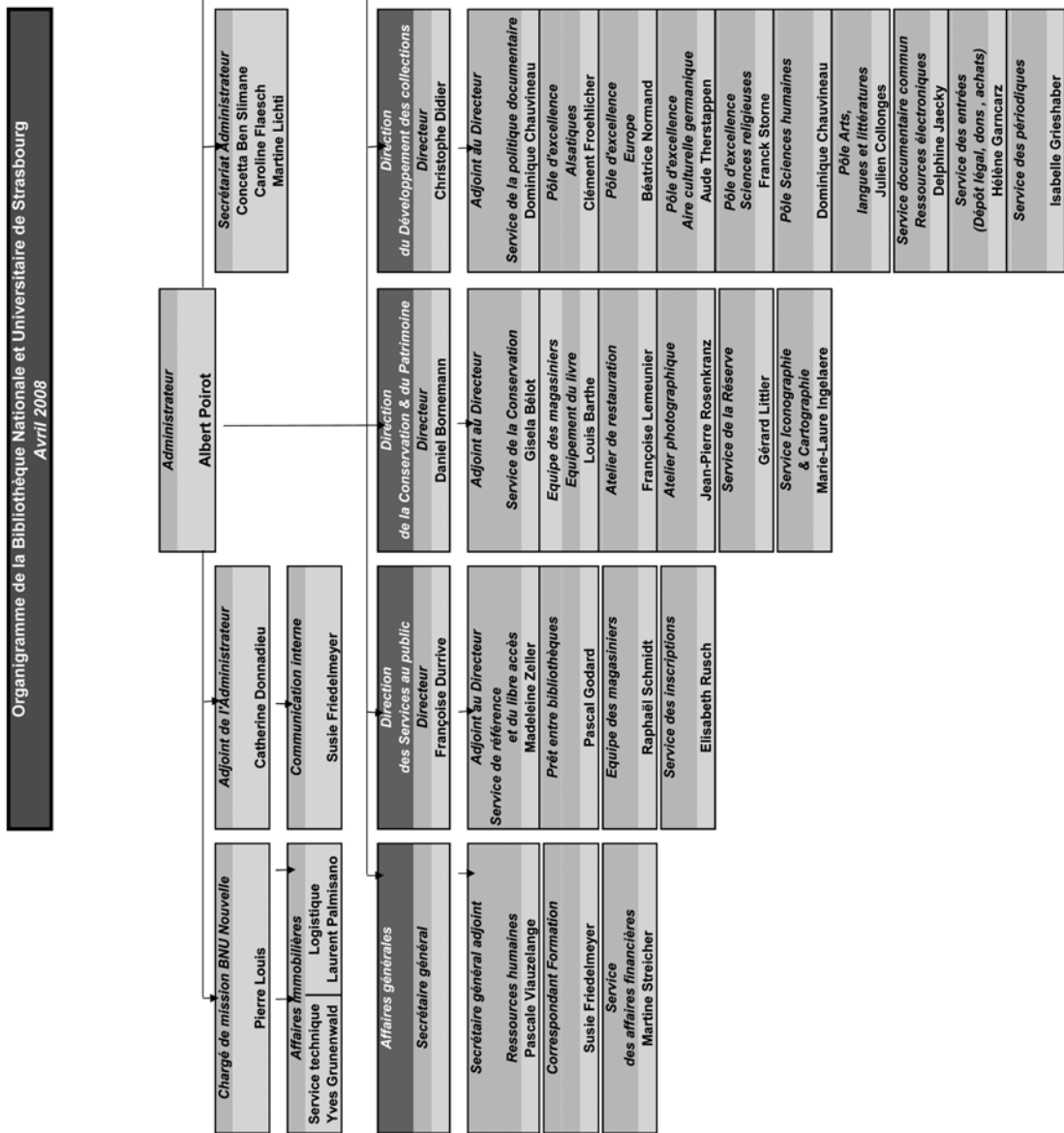
ÉDITH CRESSON Par le Premier ministre :

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, LIONEL JOSPIN

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, PIERRE BÉRÉGOVOY

Le ministre délégué au budget, MICHEL CHARASSE

Annexe 2 : Organigramme



Annexe 3 : Joindre les directeurs et chefs de service

Affaires générales

Administrateur : Albert Poirot

Tel : 03 88 25 28 11

Courrier électronique : Administrateur@bnu.fr

Adjointe à l'Administrateur : Catherine Donnadiou-Trocmé

Tel : 03 88 25 28 40

Courrier électronique : Catherine.Donnadiou@bnu.fr

Action culturelle, communication, relations internationales : Eric Pichard

Tel : 03 88 25 28 17

Courrier électronique : Eric.Pichard@bnu.fr

Chargé de mission *BNU Nouvelle* : Pierre Louis

Tel : 03 88 25 28 16

Courrier électronique : Pierre.Louis@bnu.fr

Secrétaire général adjoint : Pascale Viauzelange

Tel : 03 88 25 28 41

Courrier électronique : Pascale.Viauzelange@bnu.fr

Affaires financières : Martine Streicher

Tel : 03 88 25 28 08

Courrier électronique : Martine.Streicher@bnu.fr

Logistique : Laurent Palmisano

Tel : 03 88 25 28 30

Courrier électronique : Laurent.Palmisano@bnu.fr

Correspondant Formation : Susie Friedelmeyer

Tel : 03 88 25 28 50

Courrier électronique : Susie.Friedelmeyer@bnu.fr

ACMO : Alain Boehm

Tel : 03 88 25 28 00

Courrier électronique : Alain.Boehm@bnu.fr

Direction du développement des collections (DDC)

Directeur : Christophe Didier

Tel : 03 88 25 28 21

Courrier électronique : Christophe.Didier@bnu.fr

Directeur adjoint, pôle *Sciences humaines* : Dominique Chauvineau
Tel : 03 88 25 28 27
Courrier électronique : Dominique.Chauvineau@bnu.fr

Pôle d'excellence *Questions européennes* : Béatrice Normand
Tel : 03 88 25 28 25
Courrier électronique : Beatrice.Normand@bnu.fr

Pôle d'excellence *Alsatiques* : Clément Froehlicher
Tel : 03 88 25 28 44
Courrier électronique : Clement.Froehlicher@bnu.fr

Pôle d'excellence *Aire Culturelle Germanique* : Aude Therstappen
Tel : 03 88 25 28 01
Courrier électronique : Aude.Therstappen@bnu.fr

Pôle d'excellence *Sciences religieuses* : Franck Storne
Tel : 03 88 25 28 00
Courrier électronique : Franck.Storne@bnu.fr

Pôle *Arts, langues et littératures* : Julien Collonges
Tel : 03 88 25 28 42
Courrier électronique : Julien.Collonges@bnu.fr

Services documentaires communs, ressources électroniques : Delphine Jaecy
Tel : 03 88 25 28 52
Courrier électronique : Delphine.Jaecy@bnu.fr

Service des périodiques : Isabelle Grieshaber
Tel : 03 88 25 28 22
Courrier électronique : Isabelle.Grieshaber@bnu.fr

Service des entrées : Hélène Garncarz
Tel : 03 88 25 28 38
Courrier électronique : Helene.Garncarz@bnu.fr

Direction des services au public (DSP)

Directeur : Françoise Durrive
Tel : 03 88 25 28 58
Courrier électronique : Francoise.Durrive@bnu.fr

Directeur adjoint, Service de référence et du libre-accès : Madeleine Zeller
Tel : 03 88 25 28 36
Courrier électronique : Madeleine.Zeller@bnu.fr

Prêt entre bibliothèques : Pascal Godard
Tel : 03 88 25 28 29
Courrier électronique : Pascal.Godard@bnu.fr

Service des Inscriptions : Elisabeth Rusch
Tel : 03 88 25 28 19
Courrier électronique : Elisabeth.Rusch@bnu.fr

Equipe des magasiniers : Raphaël Schmidt
Tel : 03 88 25 28 00
Courrier électronique : Raphael.Schmidt@bnu.fr

Direction de la conservation et du patrimoine (DCP)

Directeur : Daniel Bornemann
Tel : 03 88 25 28 18
Courrier électronique : Daniel.Bornemann@bnu.fr

Directeur adjoint, Service de la Conservation : Gisela Bélot
Tel : 03 88 25 28 32
Courrier électronique : Gisela.Belot@bnu.fr

Atelier de restauration : Françoise Lemeunier
Tel : 03 88 25 28 00
Courrier électronique : Francoise.Lemeunier@bnu.fr

Service de la Réserve : Gérard Littler
Tel : 03 88 25 28 20
Courrier électronique : Gerard.Littler@bnu.fr

Service Iconographie et cartographie: Marie-Laure Ingelaere
Tel : 03 88 25 28 49
Courrier électronique : Marie-Laure.Ingelaere@bnu.fr

Direction du système d'information (DSI)

Directeur : Catherine Storne
Tel : 03 88 25 28 13
Courrier électronique : Catherine.Storne@bnu.fr

Directeur adjoint, Centre de ressources informatiques : Cédric Ivry
Tel : 03 88 25 28 23
Courrier électronique : Cedric.Ivry@bnu.fr

Responsable de la sécurité du Système d'information : Guillaume Rehm
Tel : 03 88 25 28 23
Courrier électronique : Guillaume.Rehm@bnu.fr

Correspondant ABES : Paulette Butz
Tel : 03 88 25 28 14
Courrier électronique : Paulette.Butz@bnu.fr

Conversion Rétrospective : Pierre Metzger

Tel : 03 88 25 28 37

Courrier électronique : Pierre.Metzger@bnu.fr

Service du catalogage : Christine Hecht

Tel : 03 88 25 28 26

Courrier électronique : Christine.Hecht@bnu.fr

Annexe 4 : Liste des membres du Conseil d'administration

► Membres de droit

M. Gérald CHAIX, *Recteur de l'Académie de Strasbourg, Chancelier des universités d'Alsace, Président du Conseil d'administration*
M. Michel MARIAN, *Sous-Directeur des bibliothèques et de l'information Scientifique Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*
Danielle OPPEIT, *Inspecteur Général des Bibliothèques, Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*
Alain BERETZ, *Président de l'Université Louis-Pasteur Strasbourg*
Bernard MICHON, *Président de l'Université Marc-Bloch Strasbourg*
Florence BENOIT-ROHMER, *Présidente de l'Université Robert-Schuman Strasbourg*
Alain BRILLARD, *Président de l'Université de Haute-Alsace Mulhouse*
Fabienne KELLER, *Maire de Strasbourg*
Adrien ZELLER, *Président du Conseil régional d'Alsace*
Philippe RICHERT, *Président du Conseil général du Bas-Rhin*
Charles BUTTNER, *Président du Conseil général du Haut-Rhin*
Frédéric HARTWEG, *Représentant du Chapitre Saint-Thomas*

► Membres élus des Universités de Strasbourg

Hubert RUBENTHALER, *Université Louis-Pasteur*
Serge POTIER, *Université Louis-Pasteur*
Laurent PERNOT, *Université Marc-Bloch*
Monique MOMBERT, *Université Marc-Bloch*
Pierre ECKLY, *Université Robert-Schuman*
Eric MAULIN, *Université Robert-Schuman*

► Membres élus du personnel de la BNU

Dominique CHAUVINEAU, *Personnel scientifique*
Aude THERSTAPPEN, *Personnel scientifique*
Susie FRIEDELMEYER, *Personnel scientifique*
Martine STREICHER, *Personnel ATOSS*
Jacky DIETRICH, *Personnel ATOSS*
Dimitri KOUDRIACHOV, *Personnel ATOSS/Contractuel*

► Personnalités du monde culturel ou scientifique

Gabriella BATTAINI-DRAGONI, *Directrice Générale – Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport - Conseil de l'Europe*
François LAQUIÈZE, *Direction régionale des affaires culturelles*
Francis RAPP, *Professeur, membre de l'Institut*
Lucien BRAUN, *Presses universitaires de Strasbourg*

► Usagers

Albert CHÂTELET, *Président de l'Association des Amis de la BNU*
Danielle TAESCH, *Présidente de l'association CORDIAL*

Jean-Pierre KINTZ, *Président de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace*

Aurélien SALVINI, *Etudiant à l'université Robert-Schuman, secrétaire général de l'Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg*

► **Membres avec voix consultative**

Albert POIROT, *Administrateur de la BNU*

Iris REIBEL - BIEBER, *SICD*

Daniel BORNEMANN, *Direction de la conservation et du patrimoine de la BNU*

Christophe DIDIER, *Direction du développement des collections de la BNU*

Françoise DURRIVE, *Direction du service au public de la BNU*

Catherine STORNE, *Direction du système d'information de la BNU*

Christian MURE, *Contrôleur financier*

Xavier RZEPKA, *Agent comptable*

Projet d'établissement

(2004-2008)

**Approuvé au Conseil d'administration extraordinaire
du 9 décembre 2003**

LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Ce document « Projet d'établissement » a donné lieu à une première discussion au Comité de Pilotage Stratégique du 17 novembre 2003. Il a reçu les avis favorables de la tutelle du Ministère chargé de l'enseignement supérieur, des membres des collectivités territoriales et des Universités d'Alsace présents à ce comité.

1. Une bibliothèque de recherche pluridisciplinaire en Sciences humaines et sociales de dimension nationale

Quels objectifs ?

- ➔ Une politique documentaire clarifiée et concertée
 - charte documentaire de la BNUS
 - carte documentaire des Universités d'Alsace

- ➔ Des services de référence très performants
 - libre-accès orienté recherche (périodiques et ouvrages de référence, environ 150 000 vol.)
 - services de référence en ligne (site web, diffusion sélective de l'information, lettre d'information destinée aux chercheurs, etc)

Cela implique :

- ➔ Un engagement politique des universités
- ➔ La création d'organes de concertation avec les universités
- ➔ A moyen terme : augmentation des capacités de stockage et mise en place d'espaces de libre-accès

2. Une grande bibliothèque patrimoniale

Quels objectifs ?

- ➔ Conserver les collections dans de bonnes conditions
 - espaces de conservation sains et sécurisés
 - personnel formé aux techniques de conservation
- ➔ Valoriser le patrimoine imprimé et les collections spécialisées
 - travail de diffusion scientifique des fonds
 - plan de communication ciblé chercheurs et publics intéressés par le patrimoine
- ➔ Créer une vraie bibliothèque en ligne
 - programmes de numérisation nationaux et internationaux
 - collections accessibles depuis le monde entier

Cela implique à court terme (1^{ère} tranche des travaux)

- Espaces de stockage sécurisés et, par nécessité technique, accrus d'un tiers
- Salles d'exposition, auditorium, ateliers, magasins spécialisés
- Renforcement des personnels dévolus au patrimoine

3. Une vocation régionale forte

Quels objectifs ?

- Participer à un réseau régional du Livre
 - offrir des services spécialisés : conservation, restauration, etc
 - participer à des actions de valorisation et de diffusion du Livre
- Acquérir et diffuser la documentation régionale
 - développer la *bibliographie alsacienne*
 - valoriser les Alsatiques
- Recevoir et traiter les dons
 - créer un service de gestion des dons
 - aider les autres établissements à garder et traiter leurs fonds

Cela implique :

- Un engagement sur une politique régionale du Livre
- Une relance de la coopération entre établissements alsaciens
- Des ressources et des personnels nouveaux

4. Un grand projet : une bibliothèque européenne à Strasbourg

Quelles conditions préalables ?

- Mettre en place la coopération
 - instaurer la coopération avec la CUS
 - trouver la synergie avec les bibliothèques universitaires et institutionnelles
- Développer la documentation en libre-accès
 - connaître les besoins des publics cibles
 - définir la politique documentaire

Cela implique :

- Un engagement politique des institutions européennes
- Une nouvelle localisation
- Des ressources et des personnels nouveaux

INTRODUCTION

Durant plusieurs mois, la BNUS s'est attachée à clarifier ses missions. Le présent document est le fruit d'une réflexion menée à la fois en interne, au sein des équipes de la bibliothèque, et en externe, sur la base des consultations menées par l'Administrateur et des travaux des instances mises en place (Commission technique puis les Comités de Pilotage Stratégiques des 19 mai et 17 novembre 2003).

Ce travail de réflexion se révélait indispensable pour lancer le chantier de rénovation inscrit au Contrat Triennal *Strasbourg-Ville européenne*, pour promouvoir les projets de la BNUS au-devant de sa tutelle et de ses partenaires au sein des collectivités territoriales, et enfin pour permettre à l'établissement de prendre un nouveau départ et d'envisager sereinement la coopération avec les Universités d'Alsace.

Ce *Projet d'établissement* a pris largement en compte les contraintes qui lui sont imposées par :

- l'évolution de l'offre documentaire et l'évolution de son lectorat
- l'existence de projets locaux, régionaux ou nationaux touchant les bibliothèques et les archives
- sa situation dans des bâtiments saturés et non conformes aux normes de sécurité
- l'évolution des politiques documentaires définies par sa tutelle (la Sous-Direction des Bibliothèques et de la Documentation du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur) et liées aux projets financés par ses partenaires (Collectivités territoriales, autres ministères).

MISSIONS

- **Mission 1 : Une bibliothèque de recherche pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales de dimension nationale**

Développer une collection pluridisciplinaire de haut niveau (Master – Doctorat) en Sciences humaines, sociales et juridiques, favorisant les études interdisciplinaires et la recherche. Sur cette base pluridisciplinaire, offrir à l'ensemble de la communauté des chercheurs français et étrangers des collections constituant des points forts disciplinaires dont certains sont labellisés au niveau national (Etudes germaniques, Sciences religieuses, documentation régionale).

- **Mission 2 : Une grande bibliothèque patrimoniale**

Mettre en place une politique patrimoniale forte en matière de conservation et de valorisation au service de deux points forts de la bibliothèque : son patrimoine imprimé d'une part, ses collections spécialisées d'autre part (manuscrits, estampes, photos, affiches, cartes et plans, monnaies et médailles, papyrus et autres supports).

- **Mission 3 : Une vocation régionale forte**

Ancrer la bibliothèque dans les territoires - Agglomération de Strasbourg, Région Alsace, Espace du Rhin supérieur - en participant à un réseau régional du Livre, en acquérant et en diffusant la documentation régionale et en accueillant les fonds donnés par d'autres établissements.

- **Un grand projet : une bibliothèque européenne à Strasbourg**

Développer en partenariat avec la grande médiathèque municipale, une collection sur divers supports (imprimé, multimédia, en-ligne) destinée à répondre aux besoins des universitaires, des institutionnels et des citoyens européens soucieux de s'informer sur l'Europe.

MISSION 1 : UNE BIBLIOTHEQUE DE RECHERCHE PLURIDISCIPLINAIRE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DE DIMENSION NATIONALE

Développer une collection pluridisciplinaire de haut niveau (Master – Doctorat) en Sciences humaines, sociales et juridiques, favorisant les études interdisciplinaires et la recherche. Sur cette base pluridisciplinaire, offrir à l'ensemble de la communauté des chercheurs français et étrangers des collections constituant des points forts disciplinaires dont certains sont labellisés au niveau national (Etudes germaniques, Sciences religieuses, documentation régionale).

Objectif prioritaire : Définir la politique documentaire de la BNUS

Les paramètres majeurs de cette politique seront :

- la pluridisciplinarité, pour favoriser les études interdisciplinaires
- la multiplicité des média (écrit et graphique notamment) et des supports (papier, microforme, électronique)
- la présence significative de livres en langues étrangères et de littérature en langues originales.
- la définition d'une politique de conservation sélective des collections.

► Action 1 : Mettre au point la charte documentaire de la BNUS

Les points forts des collections de la BNUS doivent être mis en avant : il existe bien entendu les quatre pôles d'excellence qui doivent être renforcés (notamment le pôle européen) mais également des disciplines bien représentées et complémentaires des collections des SCD.

Le renforcement documentaire dont les pôles d'excellence peuvent faire l'objet ne s'exprime pas seulement en termes de quantité mais aussi par un meilleur ciblage des acquisitions, notamment pour les livres étrangers, dans les niveaux supérieurs du conspectus.

Les acquisitions patrimoniales doivent également faire l'objet d'une politique réfléchie.

► Action 2 : Etablir la carte documentaire strasbourgeoise

La politique documentaire de la BNUS doit être formalisée et établie en concertation avec les SCD strasbourgeois en fonction de leurs propres politiques et des besoins des étudiants comme des enseignants chercheurs. La BNUS doit se positionner sur un créneau différent et complémentaire de celui des SCD. Pour cette raison, il serait bon d'envisager une répartition des responsabilités discipline par discipline.

Des organes de consultation seront mis en place pour être garants de la bonne application de la politique documentaire et pour donner de nouvelles directions :

- Un conseil scientifique qui pourrait accueillir, outre l'équipe directoriale, des professeurs représentants des équipes de recherche françaises et étrangères concernées par les collections de la BNUS, mais également des représentants des collectivités territoriales en contact avec la pratique documentaire et des représentants de la tutelle.

- Des « commissions d'acquisition » entre les acquéreurs de la BNUS, ceux des SCD alsaciens, les enseignants-chercheurs et les acquéreurs de la Médiathèque municipale.

► **Action 3 : Développer la documentation électronique mise à disposition**

Elle comprend notamment des revues électroniques gratuites ou payantes, des cédéroms, des signets sélectionnés, des bases de données spécifiques à la BNUS (la base des Alsatiques pourrait en être un exemple). Il est clair que la documentation électronique n'est pas aussi développée dans le domaine des Sciences humaines qu'elle l'est dans les Sciences dures, mais elle fait néanmoins l'objet d'un développement constant qu'il convient de pouvoir suivre. Il convient de coopérer en la matière avec les Universités d'Alsace, et de tenir compte de l'offre des consortiums.

Ce développement va de pair avec l'intégration de la BNUS dans les programmes de mise en place d'environnements numériques de travail à dominante universitaire comme le projet UNERA (Université numérique en Région Alsace, qui inclut l'Université numérique strasbourgeoise). Ces derniers projets ne sont pas construits autour d'une problématique documentaire mais la BNUS se doit d'y participer dès l'instant que l'aspect documentaire y est pris en compte.

► **Action 4 : Se concerter avec les équipes de recherche**

Il faut prendre en compte les besoins exprimés et réfléchir en concertation aux solutions possibles. La mission clairement nationale des CADIST, des Pôles BNF et des entités équivalentes est rappelée ici ; elle implique de *se coordonner avec d'autres organismes français* (instituts, SCD, bibliothèques privées, etc. pour garantir la meilleure couverture documentaire possible). A l'échelle de Strasbourg, la BNUS doit se concerter avec les équipes de recherche en Sciences humaines et sociales comme avec la MISHA.

Objectif 2 : des services de référence et un accueil très performants

► **Action 1 : Développer une collection en libre-accès "Référence et Périodiques"**

Il s'agit de constituer une collection en libre accès essentiellement organisée autour de deux directions :

- la recherche de références : catalogues de bibliothèques et de musées, bibliographies par auteur ou artiste, par domaine, par imprimeur, inventaires de fonds, d'archives, de manuscrits, bases de données sur cédéroms ou en ligne, outillage bibliographique divers, ainsi qu'un service d'assistance permettant aux usagers de l'exploiter au mieux.
- les périodiques récents (par exemple, les 5 dernières années des périodiques courants incontournables), voire la totalité des collections des périodiques les plus consultés. La volumétrie est de 10.000 volumes par an.

Ce type de libre-accès, destiné au public d'enseignants et de chercheurs, ne peut pas être éloigné des collections patrimoniales. La volumétrie estimée est de 50.000 volumes de périodiques et 100.000 volumes de références.

► Action 2 : Améliorer les services de référence

Il faut développer des services de référence performants (avec un accent particulier pour la recherche de haut niveau). Il faut installer des salles de références regroupant tous les outils catalographiques et bibliographiques nécessaires (sur papier ou en ligne), renforcées par un service de référence différé en ligne, de veille documentaire et de DSI (Diffusion sélective de l'Information). Cette action est renforcée par la création d'un fonds en libre accès axé sur les références et les périodiques.

► Action 3 : Améliorer l'accueil des lecteurs

- garder des horaires d'ouverture étendus, en prévoyant notamment des horaires tardifs
- améliorer la facilité d'accès physique aux salles de lecture (lisibilité des lieux, signalétique)
- prévoir les espaces de confort habituels (cafétéria, vestiaires, etc.)
- mettre en relation les grands domaines et les pôles d'excellence couverts par la BNUS et les espaces de référence associés
- disposer des collections en libre accès
- équiper une série de places avec des postes intranet-internet, postes multimédia, postes à grands écrans ou autres, en relation notamment avec les espaces de référence
- disposer de carrels pour les lecteurs travaillant sur une longue durée

► Action 4 : Avoir un plan de formation des usagers

Au-delà des formations éventuellement reçues à l'Université, et sans objectif de les remplacer, il s'agit de proposer aux usagers des formations à la bibliographie spécialisée, sur les outils papier ou électroniques. De nombreux didacticiels existent à ce propos sur le web ; il s'agit plus en l'occurrence de pouvoir diffuser ces formations que de les créer *ex nihilo*.

La BNUS propose notamment, dans le cadre de la diffusion numérique des thèses, de former les doctorants en Sciences humaines et sociales aux techniques nécessaires à cette numérisation.

Objectif 3 : Valoriser les collections

► Action 1 : Achever la rétroconversion des catalogues et les diffuser sur le web comme dans les catalogues collectifs nationaux et transfrontaliers (SUDOC, CCFR, EUCOR)

Rétroconvertir prioritairement le catalogue du fonds 1871-1920, puis ceux des autres fonds en attente (catalogues des Alsatiques (tranche 1920-1982), du Droit (1920-1990) et de quelques fonds spécialisés.)

► Action 2 : Développer la publication des documents électroniques ou numérisés sur le web

Il s'agit de lancer des projets de numérisation de fonds plus ou moins spécifiques à la BNUS, en coopération éventuellement avec d'autres bibliothèques. Les projets sont nombreux : y figurent des campagnes de numérisation classiques comme celles de l'IRHT (sources médiévales), de l'EUCOR (cartes), de la BnF (revues savantes, Gallica) ou de l'ABES (collection Corvey, XVIIIe siècle).

Il peut s'agir évidemment de collections spécifiques dont l'intérêt ou la préservation nécessite une numérisation ; il peut également s'agir de reconstituer des corpus disséminés ou des "bibliothèque type". Il reviendra au Conseil scientifique de valider les options prises.

La publication sur le web d'inventaires de fonds sous EAD figure également dans cette action ; elle permet d'attirer immédiatement l'attention sur des fonds récemment déposés ou sur des collections qui s'inventorient mieux qu'elles ne se cataloguent (correspondances, papiers d'auteur, archives personnelles, *etc.*).

► **Action 3 : Lancer un programme de bourses**

Il est proposé à terme de créer un programme de bourses, pour susciter des travaux sur des fonds particuliers. Ceci doit s'accompagner d'un monitorat des conservateurs envers les chercheurs accueillis, à plus forte raison s'ils ne sont pas encore expérimentés. Cette action se décline également dans le domaine patrimonial.

► **Action 4 : Développer les services aux lecteurs par voie électronique**

Il s'agit ici de faire profiter les lecteurs de la BNUS de tout ou partie des services habituellement regroupés dans les portails documentaires : consultation du compte du lecteur, réservation de document, récupération du panier de références, DSI, recherches fédérées sur des catalogues externes, suggestion d'achat, demande de renseignement à distance, consultation de bases de données externes ou internes, consultation de documents de références en ligne, consultation d'inventaires en ligne, utilisation de signets, lettre d'information pour les chercheurs.

Ces services, utilisables dans les murs ou hors les murs, s'accompagnent de l'équipement d'un nombre significatif de places assises en postes de travail reliés au site intranet de la bibliothèque et à internet (écrans multimédia, grands écrans, outils de prise de notes, *etc.*)

Mission 2 : Une grande bibliothèque patrimoniale

Mettre en place une politique patrimoniale forte en matière de conservation et de valorisation au service de deux points forts de la bibliothèque : son patrimoine imprimé d'une part, ses collections spécialisées d'autre part (manuscrits, estampes, photos, affiches, cartes et plans, monnaies et médailles, papyrus et autres supports).

Objectif prioritaire : disposer d'espaces permettant une bonne conservation et une bonne valorisation du patrimoine.

► **Action 1 : Disposer d'espaces de conservation sains, sécurisés avec des mètres linéaires suffisants (magasins, réserves, ateliers)**

Ce point entraîne avec lui la question de la constitution d'un silo de conservation délocalisé.

► **Action 2 : Disposer d'espaces de valorisation accueillants, modernes et bien équipés (salles d'expositions, auditorium)**

Objectif 2 : traiter les collections patrimoniales anciennes et contemporaines

► **Action 1 : Développer les compétences de la BNUS en matière de conservation et de préservation**

Cette action peut nécessiter des formations, des visites sur des sites spécialisés, etc. La BNUS peut s'appuyer sur les prestations de service proposées par la BnF et ses centres techniques.

► **Action 2 : Conserver, préserver les collections patrimoniales de la BNUS**

Ces collections comprennent (liste non limitative) les estampes, les affiches, les cartes et plans, les monnaies et médailles, les papyrus et les ostraca, les manuscrits, les incunables, les livres précieux ou rares, le fonds allemand 1870-1920, les Alsatiques, etc.

Les traitements incluent le dépoussiérage, la reliure ou la restauration, le microfilmage de sécurité, le renforcement, la désacidification.

► **Action 3 : Proposer aux universités de recueillir et de valoriser les fonds patrimoniaux des SCD**

La BNUS pourrait, si elle en a les moyens, accueillir et conserver dans de bonnes conditions les fonds patrimoniaux des universités.

Objectif 3 : valoriser les collections patrimoniales anciennes et contemporaines

► **Action 1 : Produire des catalogues spécialisés, participer à des catalogues collectifs spécialisés et publier sur le web des inventaires sous EAD permettant de signaler des fonds spécifiques**

Par ces moyens, la BNUS doit mettre ses collections au service de projets nationaux ou internationaux :

- le lancement de projets ou de catalogues collectifs spécifiques (bibles en allemand avec la WLB de Stuttgart)
- la coopération à la base de données sur les sciences religieuses montée par l'université de Tübingen
- la participation, avec les collections de la BNUS, à des projets de catalogues collectifs, bibliothèques numériques ou autres lancés par des bibliothèques voisines.

La procédure EAD s'applique notamment aux papiers d'érudits, aux fonds d'archives, aux correspondances, voire aux inventaires de manuscrits, *etc.*

► **Action 2 : Lancer des programmes de numérisation sur des projets spécifiques, éventuellement en coopération, accessibles gratuitement sur le web**

Cette action - qui dépasse d'ailleurs l'aspect patrimonial - peut s'appuyer sur les nombreuses collections patrimoniales de la BNUS et doit évidemment tenir compte des programmes lancés par d'autres bibliothèques, quitte éventuellement à s'y insérer. Le projet de numérisation des cartes du réseau EUCOR est un exemple.

► **Action 3 : Lancer des programmes de recherches et proposer des bourses pour l'étude de fonds patrimoniaux précis**

Il est rappelé à ce propos que ces pratiques sont courantes dans nombre de bibliothèques américaines à forte composante patrimoniale et que la BnF vient de lancer un *Appel à chercheurs* en ce sens.

► **Action 4 : Améliorer les services de reproduction à la demande et la gestion des droits associés**

Cette action découle directement du surcroît de visibilité qui est attendu du traitement et de la valorisation des fonds patrimoniaux qui doit générer automatiquement une augmentation des demandes de reproductions (sur microfilm, tirage papier, numérisation, *etc.*). La valorisation des collections existantes de reproductions est également un enjeu dans ce cadre.

Mission 3 : Une vocation régionale forte

Ancrer la bibliothèque dans les territoires - Agglomération de Strasbourg, Région Alsace, Espace du Rhin supérieur - en participant à un réseau régional du Livre, en acquérant et en diffusant la documentation régionale et en accueillant les fonds donnés par d'autres établissements.

Objectif prioritaire : Participer à un réseau régional du Livre

► **Action 1 : Offrir aux institutions régionales des services spécialisés dans le domaine de la collecte, de la conservation, de la préservation**

C'est-à-dire être capable, d'assister une institution locale quant au sauvetage, la conservation, la préservation et la valorisation d'un fonds précieux ou notable : désacidification, traitement, restauration, microfilmage, aide technique, aide contractuelle, formation, sélection, inventaire, etc. On remarque qu'une coopération informelle existe déjà avec certaines bibliothèques patrimoniales de la région (Mulhouse, Colmar, Haguenau, Sélestat), que la BNUS joue déjà le rôle de catalogue collectif informel pour les Alsatiques ; l'objectif est de développer ce type de coopération, avec l'aide de crédits spécifiques obtenus auprès des collectivités territoriales, sans créer l'équivalent d'un Centre technique du Livre régional mais faisant profiter la région des savoir-faire acquis en interne.

► **Action 2 : Participer à des actions de valorisation et de diffusion des collections régionales**

Organiser des manifestations, des expositions sur des thématiques régionales ou territoriales permettant aux bibliothèques de la région de faire connaître leur patrimoine ancien et contemporain.

Objectif 2 : Acquérir et diffuser la documentation régionale

► **Action 1 : Développer la *bibliographie alsacienne***

Il s'agit de mettre en avant la *bibliographie alsacienne* comme un produit spécifique de la BNUS, notamment en permettant sa consultation en ligne et en convertissant graduellement les anciennes notices en deçà de 1983 ; il s'agit également de signaler plus systématiquement les documents conservés ailleurs qu'à la BNUS.

► **Action 2 : Valoriser les Alsatiques**

Reconduire des opérations comme celles du vidéodisque sur l'iconographie alsacienne, en liaison avec la Médiathèque municipale et les autres bibliothèques alsaciennes. Mettre à disposition ces ressources sur le web.

► **Action 3 : Développer une politique d'acquisitions patrimoniales**

Objectif 3 : Recevoir et traiter les dons

► **Action 1 : Créer un service transversal de gestion des dons et des échanges**

Il s'agit ici de favoriser l'exploitation optimale des dons et des échanges, en permettant une répartition harmonieuse, un traitement rapide et une bonne sélectivité. Une coopération avec la BMS pourrait être envisagée à cet égard.

► **Action 2 : Accueillir à la BNUS des fonds d'intérêt régional ou national**

Il ne s'agit pas d'accepter n'importe quelle donation, mais d'accueillir avec discernement, en tout ou partie, des collections intéressantes risquant d'être dispersées ou détruites, en visant une complémentarité avec les collections existantes et le renforcement des pôles d'excellence. Il ne s'agit donc pas de travailler dans une politique de sanctuarisation mais plutôt dans une optique de Plan de conservation partagé.

Un grand projet : une bibliothèque européenne à Strasbourg

Développer en partenariat avec la grande médiathèque municipale, une collection sur divers supports (imprimé, multimédia, en-ligne) destinée à répondre aux besoins des universitaires, des institutionnels et des citoyens européens soucieux de s'informer sur l'Europe.

Condition n° 1 : mise en place de la coopération

► Objectif prioritaire : Instaurer une coopération avec la CUS

Avant toutes choses, il convient de s'entendre avec les collectivités locales et les responsables du projet de la médiathèque sur le contenu et les contours de la bibliothèque européenne.

► Objectif 2 : Rechercher des synergies avec les bibliothèques universitaires et institutionnelles

Trois directions principales :

- les bibliothèques des trois universités et surtout de l'Université Robert-Schuman
- le centre de documentation du futur pôle européen d'administration publique (ENA)
- la bibliothèque du Conseil de l'Europe
Peut-on imaginer un libre accès commun ? des services documentaires communs ?

► Objectif 3 : Mettre en place des actions communes avec les autres centres de documentation européens : Bruxelles, Florence, etc

La répartition des ambitions documentaires devra être recherchée avec les autres bibliothèques spécialisées dans les champs européens et notamment la bibliothèque de la Commission européenne de Bruxelles et celle de l'Institut universitaire européen de Florence. Il faut développer les services en ligne partagés afin de mieux servir les publics.

Le label « Centre de documentation européen » permet de disposer du service des publications de l'Union européenne.

Eurolib est un réseau de bibliothèques institutionnelles mais il serait souhaitable que la BNUS coopère à sa manière aux missions d'Eurolib :

- aider au développement d'un espace et d'un réseau global de bibliothèques européennes
- améliorer l'accès aux collections

Condition n° 2 : développer la documentation

► Objectif prioritaire : Connaître les besoins des publics cibles

Il faut lancer des études permettant de définir quels seront précisément les publics desservis par la bibliothèque européenne et quels sont leurs besoins. A priori, il s'agit des publics universitaires

(étudiants et enseignants-chercheurs français et étrangers), des institutionnels et administratifs (notamment ceux qui seront formés au futur pôle européen d'administration publique), mais également des citoyens soucieux de s'informer sur l'Europe, son histoire, ses pays et leurs cultures, *etc.*

► **Objectif 2 : Définir une politique documentaire**

La future collection se construit autour des richesses actuelles de la BNUS en matière européenne : les pôles d'excellence (*Aire culturelle germanique, Sciences religieuses, Affaires européennes, Documentation régionale*), les littératures en langue étrangère, *etc.*

3 axes peuvent être envisagés :

- Mémoire de l'unité européenne : l'histoire de l'idée européenne (patrimoine européen), la documentation concernant les institutions européennes
- Diversité des Cultures et Langues d'Europe : il ne s'agit pas d'acquérir toute la littérature des pays européens mais d'acquérir l'intégralité de ce qui se publie en français provenant de ces pays ou sur ces pays, ainsi qu'une sélection de documents en langue originale. De par son histoire, sa localisation et ses collections, la BNUS a plutôt vocation à renforcer l'axe franco-allemand et à s'intéresser aux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.
- Information du citoyen : accès sous forme papier ou en-ligne à des informations d'ordre pratique, à la presse européenne, *etc.*

► **Objectif 3 : Constituer un fonds en libre-accès**

Ce libre-accès doit être défini en concertation avec le projet de la CUS sur le site Austerlitz. D'autre part, il doit répondre à une étude très précise des besoins des publics ciblés par cette bibliothèque européenne.

Condition n° 3 : valoriser et diffuser la collection

► **Objectif prioritaire : Développer les projets franco-allemands et ceux sur l'Espace du Rhin supérieur**

La participation à des catalogues collectifs, à des campagnes de numérisation, à des expositions communes, à des partenariats professionnels doit être renforcée.

Les bases sont déjà mises en place pour la BNUS : participation à EUCOR, coopération entre BNUS et la bibliothèque du Land de Bade-Wurtemberg, exposition « Impressions d'Europe, Trésors de la BNUS entre France et Allemagne » soutenue entre autres par le Consul général de la République fédérale d'Allemagne, le Haut Conseil franco-allemand, *etc.*

► **Objectif 2 : Participer à des projets de valorisation du patrimoine imprimé commun à l'Europe**

Annexe 6 : Contrat quadriennal 2005 – 2008



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Contrat quadriennal
2005 – 2008



BIBLIOTHEQUE NATIONALE UNIVERSITAIRE DE
STRASBOURG

**CONTRAT QUADRIENNAL DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE
UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG**

2005-2008

Entre,

**LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE**

et la BNU de STRASBOURG

*Après délibération de son conseil d'administration
en date du 21 octobre 2005*

d'une part,

d'autre part,

**Il est établi le présent contrat de développement pour les années 2005-2008.
Ce contrat fera l'objet d'une évaluation de ses programmes d'action au regard des objectifs
poursuivis, avant son renouvellement.**

Fait à Paris, le 14 décembre 2005

*Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,*

*L'administratrice par intérim de la Bibliothèque
Nationale Universitaire de Strasbourg*

Le directeur de l'enseignement supérieur,



Jean-Marc MONTEIL



Catherine DONNADIEU-TROCME

VOLET RECHERCHE
DU CONTRAT QUADRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT
DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE UNIVERSITAIRE DE
STRASBOURG

2005-2008

*LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET
DE LA RECHERCHE*

ET

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG

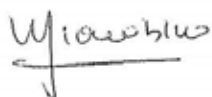
*Ont établi conjointement le volet recherche du contrat de développement pour les années
2005 à 2008.*

*Ce volet fera l'objet d'une évaluation de ses programmes d'action au regard des objectifs
poursuivis, avant renouvellement.*

Les termes de ce volet recherche sont validés par les parties soussignées.

Fait à Paris , le 14 décembre 2005

*Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et
de la recherche
La directrice de la recherche*



Elisabeth GIACOBINO

*L'Administratrice
par intérim
de la Bibliothèque Nationale Universitaire
de Strasbourg*



Catherine DONNADIEU

**CONTRAT BNU de STRASBOURG
2005-2008**

Préambule

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU) occupe, par la taille et la qualité de ses collections, une place majeure dans le dispositif documentaire à Strasbourg et au-delà.

La question de la réhabilitation et de la mise en sécurité de ses locaux est à l'ordre du jour et constitue un point important du contrat conclu entre l'Etat et les collectivités territoriales alsaciennes « Strasbourg ville européenne 2003-2005 ». Le programme général de l'opération est désormais validé. La procédure de choix du maître d'œuvre a été lancée et les études seront prochainement engagées.

Grande bibliothèque d'étude et de recherche en sciences humaines et sociales, la BNU doit inscrire son développement dans une politique de site et d'étroite coopération avec les universités qu'elle a vocation à desservir. Cette politique de site, autour de laquelle s'organisent également les volets documentaires des contrats 2005-2008 passés entre l'Etat et les universités Louis-Pasteur, Marc-Bloch et Robert-Schuman (qui prévoient par ailleurs de regrouper leurs services de documentation) privilégie les axes suivants :

- l'élaboration de la carte documentaire alsacienne ;
- le déploiement d'un portail d'accès commun aux ressources documentaires, dans le cadre de l'université numérique alsacienne (UNERA) ;
- la rétroconversion du « catalogue 1871-1918 » qui concerne la BNU et l'Université Louis-Pasteur.

Ces orientations, qui s'appuient sur la richesse de ses collections strasbourgeoises, tant à la BNU que dans les universités, contribuent sur le plan de la documentation à l'objectif majeur de ces contrats qui visent à renforcer l'attractivité de Strasbourg dans la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1- Les chantiers de la BNU de Strasbourg

Dans le contexte strasbourgeois décrit dans le préambule, la BNU s'attachera à mettre en œuvre les chantiers suivants :

1.1 Le développement des collections dans le cadre de la carte documentaire alsacienne

La diversité et le développement soutenu des collections pour l'enseignement supérieur et la recherche sur le site rendent nécessaire l'élaboration d'une carte documentaire. Celle-ci prendra appui sur une estimation quantitative et qualitative des fonds existants et sur une description fine du développement des collections présentes à Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Elle dressera un état des points forts et des lacunes du réseau et mettra en évidence les complémentarités et les recouvrements. Sur la base de ce travail d'analyse qui sera engagé dès 2005 une politique d'acquisition pourra être définie pour chaque structure (domaines d'acquisition, niveau de couverture à atteindre), dans la perspective d'un développement partagé. La BNU sera partie prenante de ce chantier auquel les communautés scientifiques concernées seront associées.

La carte documentaire permettra à la BNU de consolider sa vocation de bibliothèque de référence et de recours dans ses disciplines d'excellence comme les langues, littératures et civilisations germaniques ou les sciences religieuses, pour lesquelles l'établissement assure déjà les missions de CADIST. Elle permettra également de clarifier les responsabilités respectives des différentes bibliothèques du site par exemple dans le domaine des sciences de l'Antiquité couvert également par la MISHA ou sur la thématique européenne partagée avec la plupart des établissements strasbourgeois. C'est dans ce cadre que la BNU pourra développer ses ressources, couvrir des champs dans lesquelles les acquisitions seraient jugées insuffisantes, consolider sa mission de bibliothèque de recherche et contribuer au rayonnement du site.

La carte documentaire, pour la part commune aux universités d'Alsace et à la BNU, sera soumise à un comité de pilotage présidé par le recteur-chancelier, président du conseil d'administration de la BNU, réunissant les chefs des établissements concernés.

En ce qui concerne les ressources électroniques, les acquisitions menées en commun avec l'université Marc-Bloch seront poursuivies et approfondies.

1.2 La modernisation de l'informatique documentaire et la mise en valeur des fonds patrimoniaux

La BNU souhaite développer son offre de services à distance, en facilitant l'accès des usagers à sa collection électronique (catalogues, bases de données, périodiques électroniques, documents numériques). Elle s'engagera pour cela dans un grand chantier de réinformatisation, à l'occasion duquel le positionnement du service informatique sera réexaminé. Celui-ci devra en effet gagner en transversalité pour accomplir au mieux ses tâches de gestion (réseau, matériel) et celles plus proprement bibliothéconomiques (catalogage, gestion du SIGB, catalogues en ligne, liens avec le SUDOC, portail documentaire). Il réunira à ce titre informaticiens et bibliothécaires.

1.2.1 Réinformatisation et développement d'un système d'information documentaire

Parallèlement à cette réorganisation fonctionnelle, la BNU procédera au changement de son système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) devenu obsolète et au développement d'un système d'information documentaire (SID). Les travaux préparatoires engagés ont permis de

sécuriser et de mettre à niveau le réseau comme le matériel, ainsi que de définir les fonctionnalités et services attendus de ces nouveaux outils. Ceux-ci seront intégrés au portail documentaire alsacien et les solutions informatiques retenues feront l'objet d'une concertation avec les autres établissements afin de présenter les garanties d'interopérabilité nécessaires au rapprochement ultérieur des différents systèmes. La BNU s'étant dotée d'un annuaire LDAP conforme aux recommandations SUPPAN, son futur SID pourra être adossé au socle de l'environnement numérique de travail EPPUN. A terme, le système d'information documentaire de la BNU proposera un accès personnalisé à l'ensemble des services et de la collection électronique. Cette dernière sera mise en valeur par les deux opérations suivantes, conduites dans le cadre de ce contrat.

1.2.2 Rétroconversion du catalogue 1871-1918

Legs de l'histoire, la place strasbourgeoise dispose d'un important fonds constitué entre 1871 et 1918, conservé à la BNU et au SCD de l'Université Louis-Pasteur. Pour valoriser cette collection unique en France mais aussi en Allemagne, la BNU conduira en partenariat avec l'ULP une grande opération de rétroconversion, qui concernera environ 800 000 notices au total, figurant dans plus de 700 registres d'ores et déjà numérisés en mode image et accessible en ligne en mode dégradé.

Le volume et la spécificité de ce catalogue, dont une part importante a été rédigée en écriture Sutterlin, rendent nécessaire le recours à un prestataire extérieur. Les modalités de la rétroconversion restent à préciser dans le cahier des charges, au regard des taux de recouvrement des notices dans les grands réservoirs bibliographiques ou catalogographiques et des possibilités de travail en direct dans le catalogue collectif de l'enseignement supérieur (SUDOC). Des contacts sont pris avec les autorités allemandes détentrices des bases bibliographiques et avec l'ABES pour déterminer les conditions juridiques et techniques d'une éventuelle reprise des données et de leur chargement dans le catalogue collectif. L'opération, qui courra sur cinq ou six années demandera un travail d'accompagnement important (traitement des anomalies, contrôles) assuré conjointement par les équipes de la BNU et de l'ULP affectées à ce projet. Celui-ci entrera en phase de production fin 2005 et se poursuivra donc dans le cadre du prochain contrat quadriennal.

Dans la mesure où la BNU dispose du volume de notices le plus important, celle-ci est attributaire d'une dotation globale pour la conduite de l'ensemble de l'opération (rétroconversion des notices de l'ULP comprise) pour les années 2006 à 2008.

1.2.3 Valorisation des fonds patrimoniaux

Dans la continuité des opérations de conservation et de valorisation initiées lors du précédent contrat, la BNU veillera à la finalisation de deux projets de numérisation, emblématiques de la portée scientifique du patrimoine qu'elle conserve. Elle s'attachera, d'abord, à la diffusion sur son portail internet et sur le portail SUDOC de la collection Corvey acquise dans sa version numérique auprès de l'éditeur BWD. Elle poursuivra, ensuite, son investissement dans le programme de valorisation des papyrus, établi en partenariat avec la MISHA et l'UMR 7044. La BNU mettra à disposition du projet les moyens informatiques requis pour l'hébergement de la base de données, outil d'exploitation scientifique du corpus numérisé. Elle s'attachera, enfin, à dresser et diffuser les inventaires de ses fonds spécialisés présentant un grand intérêt scientifique pour la communauté universitaire.

En parallèle, le programme de conservation et de traitement des collections patrimoniales sera poursuivi.

1.2.4 Programmes de recherche

La BNU va mener durant cette période contractuelle quatre programmes de recherche, dont deux sont anciens. Il s'agit de la *Bibliographie alsacienne* (programme mené depuis 1977) et du programme de recherche sur *l'Iconographie du XVI^e siècle en Alsace* (dépouillement et analyse des gravures illustrant les ouvrages publiés en Alsace au XVI^e siècle).

Deux programmes nouveaux vont être initiés : *Expériences de terrain et compétences cartographiques* mené avec un groupe de recherche de la MISHA, et la publication du *Catalogue des éditions originales d'ouvrages baroques allemands*, réalisé avec des équipes de recherche d'universités parisiennes.

1.3 L'amélioration des conditions d'accueil et des services proposés aux usagers

Les services aux usagers sont au cœur de la réflexion conduite en amont du chantier de modernisation, qui prévoit notamment de renforcer l'accessibilité des collections. Le développement de l'offre électronique consultable à distance constituera à cet égard une avancée majeure. Sur place, des solutions provisoires seront mises en place dans l'attente des travaux. Outre des conditions de consultation facilitées (poursuite de l'accès aux magasins à certains enseignants-chercheurs), les chercheurs pourront bénéficier de services complémentaires : un accueil spécifique leur sera proposé et des espaces leur seront réservés. En lien avec son système d'information documentaire, la BNU prévoit également de développer un service de reproduction, capable de numériser à la demande les ouvrages anciens épuisés.

Enfin, la BNU poursuivra sa politique d'ouverture élargie, tout au long de l'année. Dans un premier temps, 72 heures d'ouvertures hebdomadaires seront de nouveau assurées dès 2005. La possibilité d'une ouverture dominicale, qui permettrait le passage à 80 heures d'ouverture hebdomadaire, sera ensuite étudiée.

2 La gestion des ressources humaines IATOSS et la politique de prévention en faveur des personnels

2.1 La formation continue des personnels

La formation continue des personnels constitue une priorité de la politique de gestion des ressources humaines pour la période quadriennale, marquée par des chantiers importants et annonciatrice de changements.

Pour accompagner la modernisation des systèmes d'information relatifs à la documentation et le développement de nouveaux métiers, la formation des personnels au système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB), mais aussi à la bureautique, à l'informatique et enfin à l'accueil constitue les axes prioritaires du programme de formation.

Le recours à des organismes extérieurs comme le centre régional de formation professionnelle Médial, l'ENSSIB, l'URFIST ou bien encore à des consultants ou à des fournisseurs de produits pour des formations ciblées est actuellement privilégié. La bibliothèque pourra également utiliser les ressources offertes par le CAFA et les IRA s'agissant des formations interministérielles.

2.2 La gestion des emplois

L'établissement compte une centaine d'emplois financés actuellement sur le chapitre 31.05. répartis sur quatre fonctions principales que sont le développement et la valorisation de la collection, le magasinage, les tâches administratives et les services technique et informatique.

Trente cinq agents sont susceptibles de partir en retraite dans la prochaine décennie. La bibliothèque, dans ce contexte et dans celui de la restructuration de ses locaux, mettra en place une gestion prévisionnelle de ses emplois, de ses effectifs, et de ses compétences et redéfinira ses besoins en terme de postes. A cette fin, elle réalisera, dès 2005, des fiches de poste à partir du référentiel des bibliothèques (Bibliofil) pour mieux connaître le potentiel existant. Celles-ci serviront par ailleurs de support à la mise en œuvre des entretiens d'évaluation qui interviendront à l'issue de l'année universitaire 2005-2006. Ces outils permettront d'établir une cartographie des emplois et de repérer les décalages entre les compétences disponibles et souhaitées. Des tableaux de bord et des indicateurs devront également être construits pour aider l'établissement dans le pilotage de ses futurs recrutements.

A l'issue de ce travail, des ajustements de la structure des emplois pourront s'opérer sous la forme de redéploiements d'emplois afin de privilégier une meilleure répartition des personnels en fonction des priorités du projet d'établissement. Ainsi, des personnels administratifs seront redéployés vers des fonctions de bibliothéconomie, afin d'accompagner la réorganisation de la bibliothèque qui sera menée en parallèle avec les travaux de réhabilitation des bâtiments. Par ailleurs, une meilleure adéquation poste-personne sera recherchée.

L'établissement emploie une dizaine d'agents non titulaires sur budget État, sept sur ressources propres auxquels il faut ajouter une vingtaine d'emplois-jeunes, de CES et de CEC qui couvrent des besoins dans les domaines de l'informatique, de la maintenance et de la logistique. Ces agents pourront bénéficier de préparations aux concours, notamment des concours aux métiers du livre. Par ailleurs la disparition progressive de ce type d'emplois nécessitera de la part de l'établissement une gestion particulièrement rigoureuse et un contrôle de l'impact qu'aura nécessairement cette évolution.

L'établissement rediscutera les possibilités de modulation ou d'annualisation du temps de travail en fonction des impératifs de chaque service, dans le but d'améliorer les conditions et l'organisation du travail des personnels tout en privilégiant la modernisation de l'accueil et des prestations offertes aux usagers.

2.3 La politique de prévention en faveur des personnels

Les questions d'hygiène et de sécurité sont actuellement examinées par le Comité Technique Paritaire institué depuis septembre 2003.

La bibliothèque devra mettre en place un comité d'hygiène et de sécurité conformément au décret du 24 avril 1995 instituant ces comités dans les établissements d'enseignement supérieur.

Un programme annuel de prévention recensant les actions d'information, de formation et de prévention à la sécurité des biens et des personnes à mettre en œuvre au sein de l'établissement devra être formalisé.

Il est d'ores et déjà prévu de reconduire les formations à la sécurité incendie. Par ailleurs, des formations spécifiques (équipiers de première intervention, évacuation incendie, secourisme...) seront proposées, notamment aux agents occupant des fonctions d'encadrement ou étant exposés à des risques particuliers dans l'exercice de leur métier.

La Bibliothèque élaborera le document unique sur l'évaluation des risques professionnels conformément au décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 selon une démarche et un échéancier qui devront être précisés.

Un médecin de prévention continuera à assurer les obligations réglementaires de suivi médical auprès des personnels et d'actions sur le milieu professionnel.

3 Le patrimoine de la BNU

La bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg (BNU) dispose d'un patrimoine immobilier bâti implanté sur deux sites au centre de Strasbourg (un bâtiment place de la République et deux bâtiments rue Joffre reliés par un tunnel de liaison). Elle a fait récemment l'objet d'un classement

monument historique pour les façades, les toitures et les vestiges du décor intérieur d'origine et l'ensemble des intérieurs est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (arrêté du 10 novembre 2004).

Le service technique chargé de l'entretien est rattaché au secrétaire général : ce service est composé de deux agents. Le renforcement de ce service, s'il est jugé nécessaire, devra être négocié dans les projets de gestion des ressources humaines.

3.1 L'état des lieux

La commission de sécurité, lors de sa visite du 30 juin 2005, a donné un avis défavorable concernant en particulier le bâtiment République. Dans le cadre du futur chantier, un diagnostic technique et un diagnostic sécurité ont été établis par des bureaux d'études spécialisés.

La BNU se trouve face à un problème de stockage : la saturation des magasins atteint un niveau maximum. Les travaux de réhabilitation relatifs à la mise en sécurité des collections ainsi qu'à celle des bâtiments sont inscrits au contrat triennal 2003-2005 « Strasbourg ville européenne ».

3.2 Les opérations conduites au cours du contrat

Les financements mis en place par l'Etat en 2004 et 2005 permettent de procéder à la programmation des travaux de réhabilitation et de mise en sécurité, ainsi qu'au lancement des études.

Afin de maintenir en bon état les bâtiments et les équipements et d'assurer un bon fonctionnement de l'existant, la BNU mobilisera conjointement les crédits de l'Etat (action maintenance et logistique immobilière) et ses ressources propres. Elle se dotera d'un logiciel informatique de gestion du patrimoine.

La maintenance à réaliser dans le cadre du contrat quadriennal 2005-2008 concerne en plus de la maintenance courante, le changement des fenêtres de la place de la République et de la rue Joffre, dans le respect des normes imposées par les monuments historiques. L'Etat accompagnera la BNU dans ce projet en lui accordant une action spécifique répartie sur 2006 et 2007. De plus, seront réalisées dans le cadre de ce contrat la sécurisation des grès des façades de la rue Joffre et l'intervention sur les statues des façades du bâtiment principal.

Annexe indicateurs

Les éléments statistiques et indicateurs pour le bilan et le projet de l'établissement s'inscrivent dans la logique de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) : évoluer d'une culture de moyens à une culture d'objectifs et de responsabilité.

Des indicateurs permettent de mesurer la performance obtenue dans le cadre des programmes. Trois types d'indicateurs peuvent être distingués.

1. *Indicateurs PAP/RAP (projet et rapport annuels de performances)*
Ils sont annuels et nationaux et permettent au responsable des programmes de rendre compte au Parlement de la performance du dispositif national dont il a la charge.
2. *Indicateurs CONTRATS*
Ils sont renseignés établissement par établissement tous les quatre ans. Ils permettent ainsi de mesurer la performance de chaque établissement, de le positionner dans son contexte et servent de base au dialogue contractuel.
3. *Indicateurs PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT (autoévaluation)*
Ces indicateurs sont propres à chaque établissement et sont élaborés sous sa responsabilité dans le cadre de son dispositif d'autoévaluation, pour son propre pilotage. Ils permettent également à chaque établissement de fournir un bilan quadriennal et d'alimenter le dialogue contractuel.

Dans le cadre du contrat quadriennal, les indicateurs demandés aux établissements (voir page suivante) répondent à trois logiques :

1. *mesurer la contribution de chaque établissement aux objectifs stratégiques fixés par le Parlement dans le cadre des deux programmes de la mission interministérielle "recherche et enseignement supérieur" :*
 - *programme « formations supérieures et recherche universitaire »,*
 - *programme « vie étudiante »,*
2. *documenter le dialogue de gestion entre le ministère et les opérateurs que sont les établissements,*
3. *mesurer l'impact des opérations spécifiques menées par chaque établissement dans le cadre de sa stratégie propre (actions prévues au contrat quadriennal).*

N. B. : Ces indicateurs ne dispensent pas l'établissement d'élaborer les siens propres, pour son pilotage, dans une démarche globale d'autoévaluation : ces données pourront être exploitées dans le cadre de la présentation du bilan et du projet.

INDICATEURS DOCUMENTATION

Indicateurs 2004 qui devront être actualisés à l'occasion du bilan de contrat

Intitulé de l'indicateur	2004	2008
Nombre d'emplois permanents	BNU	BNU
Dépenses d'acquisitions documentaires	1 168 860	
% des dépenses d'acquisitions documentaires par rapport aux dépenses totales	29,70%	
% des étudiants et enseignants-chercheurs par rapport au total des inscrits	63,32%	
m² / inscrits	1,26%	
Nombre d'inscrits par place de travail	35,31	
Collections imprimées : nombre de mètres linéaires	63 981	
% des collections en libre accès	2,08%	
Monographies : nombre de volumes acquis à titre onéreux dans l'année / total des inscrits	0,81	
Périodiques : nombre de litres (support papier) acquis à titre onéreux dans l'année / total des inscrits	0,11	
Périodiques : nombre de litres (support électronique) acquis à titre onéreux dans l'année / total des inscrits		
inscrits		
Nombre de notices bibliographiques dans le catalogue informatisé de l'établissement	BNU	BNU
% de documents signalés dans le catalogue informatisé de l'établissement	BNU	BNU
% de documents signalés dans le Sudoc	BNU	BNU
Nombre de fiches restant à rétroconvertir	BNU	BNU
Entrées / total des inscrits	19,90	
Communications sur bulletin et prêts à domicile / total des inscrits	19,17	
Consultation des bases de données en intranet : nombre de documents téléchargés	-	
Consultation des périodiques électroniques en intranet : nombre de documents téléchargés	-	
Consultation du site web (internet) : nombre de documents téléchargés	-	
Prêts entre bibliothèques : demandes émises	4 505	
Prêts entre bibliothèques : demandes reçues	15 172	
Nombre de jours ouverts dans l'année	279	
Horaire hebdomadaire moyen d'ouverture	72	
Disponibilité théorique d'une place assise par semaine et par inscrit		2h02
Nombre de pages numérisées visualisables sur le site internet	BNU	BNU
Nombre d'heures de formation à la Sécurité dispensées aux personnels	BNU	BNU
Ratio fonctions bibliothéconomiques / services / administratives en ETP	BNU	BNU

BIBLIOTHEQUE NATIONALE et UNIVERSITAIRE de STRASBOURG							
Contrat 2005 - 2008							
Annexe financière, en euros							
Intitulés	Chapitre article	Actions Lof	2 005	2 006	2 007	2 008	Total
1. DOCUMENTATION							
Collections	36-11-20	1.5	250 000	250 000	250 000	250 000	1 000 000
Accueil	36-11-20	1.5	75 000	75 000	75 000	75 000	300 000
Informatique	36-11-20	1.5	75 000	75 000	75 000	75 000	300 000
Rétroconversion	36-11-20	1.5		240 000	240 000	240 000	720 000
Patrimoine	36-11-20	1.5	35 000	35 000	35 000	35 000	140 000
2. Recherche							
Crédits scientifiques (plan pluriformation)	66-71-50	1.6 à 1.12	18 750	18 750	18 750	18 750	75 000
3. Gestion ressources humaines							
Formation IATOSS	36-11-60	1.15.2	4 600	4 600	4 600	4 600	18 400
4. Patrimoine immobilier							
Maintenance	66-72-10	1.14.3	150 000	300 000	250 000	150 000	850 000
<i>dont action spécifique fenêtres : 150 000 € en 2006 et 100 000 € en 2007</i>							
Total général			608 350	998 350	948 350	848 350	3 403 400
Récapitulatif par chapitres et articles budgétaires							
	36-11-20		435 000	675 000	675 000	675 000	2 460 000
	36-11-60		4 600	4 600	4 600	4 600	18 400
	66-71-50		18 750	18 750	18 750	18 750	75 000
	66-72-10		150 000	300 000	250 000	150 000	850 000
Récapitulatif indicatif par action et sous-actions loif							
Intitulés des actions		N° des actions	2 005	2 006	2 007	2 008	Total
Bibliothèques et documentation		1.5	435 000	675 000	675 000	675 000	2 460 000
Recherche		1.6 à 1.12	18 750	18 750	18 750	18 750	75 000
Immobilier (maintenance) dont action spécifique fenêtres : 150 000 € en 2006 et 100 000 € en 2007		1.14.3	150 000	300 000	250 000	150 000	850 000
Pilotage		1.15	4 600	4 600	4 600	4 600	18 400
Pilotage de l'établissement (direction, administration, GFC, GRH...) y compris les TIC		1.15.2	4 600	4 600	4 600	4 600	18 400
Total général			608 350	998 350	948 350	848 350	3 403 400
<i>Soutien financier de l'État sous réserve des moyens accordés chaque année par la loi de finances et de leur disponibilité en cours d'exercice</i>							

Modalités d'application du présent contrat pour la recherche

Le Ministère et la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg s'accordent pour le présent contrat sur les objectifs stratégiques que l'établissement entend mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de la politique nationale de recherche pour accroître la performance et la visibilité internationale de la recherche. Le Ministère soutient l'établissement pour la mise en œuvre de sa politique au travers des modalités suivantes :

- les crédits sont accordés chaque année aux équipes et programmes ayant fait l'objet d'une évaluation nationale, selon les répartitions jointes en annexe, que l'établissement s'engage à respecter ;

- sous réserve des moyens accordés chaque année par la loi de finances et de leur disponibilité au cours de l'exercice, la Direction de la Recherche garantit pour les quatre années du contrat la reconduction en euros courants de la subvention accordée au titre de la première année. Ces dispositions n'excluent pas, exceptionnellement, la possibilité d'une mise à jour avant l'échéance du contrat pour tenir compte, notamment, du réexamen explicitement prévu de certaines entités et/ou des crédits d'infrastructures.

L'établissement est autorisé à prélever « un bonus qualité recherche » (BQR) de 15 % maximum sur chacun des crédits, à l'exception des crédits d'infrastructures et des crédits de maintenance. Ce BQR ne peut être utilisé que pour financer des actions relevant du budget civil de recherche et de développement et à compter de l'année 2006 des actions « recherche universitaire » du programme formations supérieures et recherche universitaire de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur (MIREs). Son mode d'utilisation constituera l'un des éléments de l'évaluation de la politique scientifique de l'établissement.

Au terme du présent contrat, une évaluation scientifique des actions réalisées, au regard des objectifs définis précédemment, sera effectuée afin de servir de base au contrat suivant.

Cette évaluation fera l'objet d'une concertation entre le Ministère et l'établissement pour la partie du volet recherche.

a) Gestion financière des contrats de prestations extérieures

Le Ministère appelle tout particulièrement l'attention de l'établissement sur la nécessité de se conformer aux règles de bonne gestion des contrats de prestations extérieures. Selon les principes rappelés récemment par la Cour des comptes, ces contrats doivent être passés et gérés sous la responsabilité du chef d'établissement. Lorsque, à titre exceptionnel, le recours aux services d'une filiale ou d'une association s'avère inévitable, cette dernière doit être également signataire du contrat et la nature des prestations attendues de celle-ci doit être clairement précisée. Il importe que le co-signataire, demandeur de la prestation, soit dûment informé de l'intervention de cette filiale ou association.

Le respect de ces prescriptions sera un élément important lors de l'évaluation par le Ministère des réalisations du présent contrat.

b) Recommandations scientifiques

L'établissement est instamment invité à constituer un « comité d'expertise extérieur » composé de personnalités scientifiques de haut niveau, françaises et européennes, chargé de donner son avis sur la politique scientifique de l'établissement et d'aider celui-ci dans ses grandes orientations.

Pour préparer les recrutements, l'établissement mettra l'accent sur les profils recherche afin de renforcer les structures existantes ou d'anticiper les évolutions des disciplines en matière de recherche. Il prendra toutes dispositions pour favoriser la mobilité des chercheurs vers l'établissement.

DR

ETAT RECAPITULATIF DES CREDITS DE RECHERCHE ALLOUES ANNEE 2005

30/11/2005 11:07

Page : 1

Vague : C

Contrat : Contrat 2005-2008

BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG

Ecole Doctorale, Unité de Recherche, Programme Pluri-Formations, Dotation particulière	Responsable	Créd. Scientif.	Info. Scientif.	Vacations	Infrastructures	Moyens calcul
PPF DS : 6 Département des Sciences humaines et humanités						
PPF MISE EN VALEUR DE COLLECTIONS PARTICULIERES DE LA BIBLIOTHEQUE POUR LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES DANS LE CADRE DES AXES PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DES UNIVERSITES DE STRASBOURG ET DE LA M.L.S.H.A.	Bernard FALGA	18 750				
TOTAL PPF DS 6		18 750				
TOTAL PPF		18 750				
TOTAL GENERAL ETABLISSEMENT		18 750				

TOTAL GENERAL DE LA TRANCHE 2005 18 750

(Avis : Favorable)

Annexe 7 : Règlement

Voté par le Conseil d'Administration du 14 mai 2007.

Vu le décret 92-45 du 15 janvier 1992 portant organisation de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg et relatif aux services de la documentation des universités de Strasbourg,

Art.1 :

La Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNU) est une bibliothèque de recherche pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales. C'est une bibliothèque publique.

ACCÈS

Art. 2 :

L'accès à la Salle des catalogues et à la Salle d'exposition est libre ; les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Les groupes sont accueillis sur rendez-vous. Les demandes sont à adresser au moins quinze jours avant la date souhaitée.

Art. 3 :

L'accès aux salles de lecture et aux collections nécessite la présentation d'une carte de lecteur en cours de validité.

Les cartes de lecteur sont délivrées à toute personne âgée de 18 ans révolus ou titulaire du baccalauréat. Sur justification, des dérogations peuvent être accordées aux mineurs pour une période limitée.

OUVERTURE

Art. 4 :

Les horaires d'ouverture, portés à la connaissance du public (affichage, presse, documents d'information, site internet, *etc.*) figurent dans l'annexe 3 du présent règlement. L'établissement peut les modifier en fonction des nécessités.

Art. 5 :

Des salles spécialisées Patrimoine sont soumises à des conditions particulières d'accès, d'horaire et de consultation des documents précisées dans l'annexe 4.

DROITS D'INSCRIPTION ET TARIFS DES SERVICES

Art. 6 :

Le montant des droits d'inscription et les différents tarifs sont fixés par le Conseil d'administration. Ils figurent dans l'annexe 1 du présent règlement.

Certaines catégories de lecteurs (liste en annexe 2) sont dispensées du paiement des droits d'inscription sur présentation du justificatif correspondant à leur situation.

Les lecteurs dispensés du paiement des droits d'inscription s'acquittent néanmoins d'une participation forfaitaire correspondant aux frais de dossier.

CARTES DE LECTEUR

Art. 7 :

L'accès aux salles de lecture est réservé aux titulaires d'une carte de lecteur en cours de validité.

Trois types de cartes sont délivrés.

- La *carte de prêt annuelle* est délivrée aux personnes justifiant d'une adresse dans la Région Alsace, dans les départements limitrophes (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Territoire de Belfort) ou dans l'Eurodistrict de Strasbourg-Ortenau, aux étudiants et personnels des universités EUCOR (Bâle, Fribourg-en-Brisgau, Karlsruhe et Mulhouse) et aux personnes titulaires d'une carte établie par un des établissements partenaires liés à la BNU par une convention appropriée (liste en annexe 2).

- La *carte Recherche* est délivrée aux enseignants-chercheurs et aux doctorants rattachés à une université française ou dépendant du réseau EUCOR, ainsi qu'aux membres des organismes de recherche cités dans l'annexe 5. Cette carte annuelle permet le prêt à domicile.

- La *carte temporaire* permet la consultation sur place des documents de la bibliothèque, mais non leur emprunt à domicile. Elle est délivrée une seule fois par période de douze mois. Soumise à la seule participation aux frais de dossier, elle est valable deux semaines et ne peut être prolongée. Exceptionnellement, sur demande et justification, la durée de validité de cette carte peut être adaptée.

Art. 8 :

Pour obtenir une carte de lecteur, les usagers doivent produire une pièce d'identité en cours de validité. Les pièces suivantes sont admises : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte d'étudiant, carte famille nombreuse SNCF, titre de séjour.

L'usage de la carte de lecteur est strictement personnel. En cas de non respect de cette disposition, un conservateur peut en suspendre l'usage. Le rétablissement des droits devra être sollicité par écrit auprès de l'Administrateur.

Tout changement d'adresse doit être signalé par écrit ou sur place dans les meilleurs délais.

En cas de perte ou de vol, le lecteur doit prévenir l'établissement par écrit pour que l'usage de la carte soit bloqué.

RÈGLES À OBSERVER DANS LES ESPACES PUBLICS

Art. 9 :

Les lecteurs sont invités à déposer leurs manteaux et leurs parapluies au vestiaire. Le dépôt d'autres objets n'est pas admis.

En cas de vol ou de disparition, la bibliothèque n'est pas responsable des objets personnels restés sans surveillance ou laissés dans les vêtements déposés au vestiaire.

Art. 10 :

Les usagers sont tenus de

- garder une tenue correcte ;
- observer une attitude respectueuse vis à vis des autres usagers et des membres du personnel ;
- prendre soin des équipements mis à leur disposition ;
- éviter les nuisances sonores provoquées par les conversations ;
- s'abstenir de boire ou de manger sauf dans les zones où cela est explicitement autorisé
- ne pas consommer de boissons alcoolisées ;
- se conformer aux consignes de sécurité en particulier en cas de déclenchement d'alarme ;
- ne pas utiliser les prises électriques pour le rechargement des téléphones portables.

L'entrée de la bibliothèque est interdite aux personnes en patins à roulettes, rollers ou équipements similaires. Les animaux ne sont pas admis, sauf les chiens d'aveugle. Les prises de vue des locaux sont soumises à l'obtention d'une autorisation. Des panneaux de libre information sont mis à la disposition des lecteurs. L'affichage doit respecter les consignes qui y figurent. L'établissement se réserve le droit d'éliminer tout affichage non conforme.

RÈGLES ET USAGES SPÉCIFIQUES AUX SALLES DE LECTURE

Art. 11 :

Dans les salles de lecture, les lecteurs sont tenus de

- respecter le silence ;
- éteindre leur téléphone portable ;
- n'utiliser que des équipements n'occasionnant pas de nuisance pour leur entourage ;
- prendre soin des documents de la bibliothèque (interdiction de les annoter, surligner, plier, corner, de les mutiler de quelque façon que ce soit) ;
- signaler au personnel toute dégradation survenue à un document ;
- présenter leur carte de lecteur à tout agent de la bibliothèque qui le leur demande ;
- présenter leurs sacs ouverts à toute réquisition des agents préposés aux contrôles d'accès ;
- ne pas réserver de place pour une personne absente ;
- se conformer au mode d'emploi des appareils mis à leur disposition ;
- ne pas déplacer le mobilier ;
- respecter la spécialisation assignée pour certaines places de travail ;
- de ne pas utiliser les prises électriques réservées aux services (aucun fil électrique ne doit courir dans les espaces de circulation).

Le travail en groupe est soumis à autorisation.

CONSULTATION DES DOCUMENTS EN LIBRE ACCÈS

Art. 12 :

Les documents en libre accès dans les salles de lecture et la salle des catalogues sont consultables sur place uniquement ; ils ne peuvent être empruntés à domicile.

Après consultation, les lecteurs doivent les remettre en place sur les rayons ou les déposer à l'endroit prévu à cet effet.

Art. 13 :

Lorsqu'un utilisateur déclenche le système antivol, il doit se conformer aux injonctions du personnel destinées à en déterminer la cause.

CONSULTATION DES DOCUMENTS DES MAGASINS

Art. 14 :

A l'exception de certains fonds spéciaux, les documents des magasins sont communiqués sur demande effectuée obligatoirement sur le système informatique.

Les documents demandés sont maintenus à la disposition des lecteurs durant cinq jours ouvrables. Pour les consulter, les titulaires d'une carte temporaire doivent remettre une pièce d'identité au personnel.

Certains documents sont soumis à des conditions de consultation particulières, le cas échéant dans une salle spécifique.

Art. 15 :

La communication d'un document peut être refusée si son état matériel l'exige.

Sauf justification particulière, les documents pour lesquels une reproduction est disponible ne sont pas consultables directement.

Certains manuscrits et documents rares ne sont communiqués que sur autorisation de l'Administrateur, de son adjoint ou d'un responsable de la Direction de la conservation et du patrimoine.

Les conditions de consultation de certains documents sont précisées dans l'annexe 4.

ACCÈS AUX MAGASINS

Art.16 :

Sur demande motivée, l'Administrateur, son adjoint ou un responsable de la Direction des services au public peut accorder, pour une durée limitée, une autorisation de consultation en magasin.

PRÊT DES DOCUMENTS

Art.17 :

Le nombre et la durée des prêts sont fixés de la façon suivante :

- *Carte de prêt annuelle* : 10 documents pour un mois (cet emprunt peut être renouvelé une seule fois pour une nouvelle durée d'un mois à compter du jour de la prolongation, pour les seuls documents qui n'ont pas été réservés par un autre lecteur),

- *Carte Recherche* : 20 documents pour un mois (cet emprunt peut être renouvelé deux fois pour une nouvelle durée d'un mois à compter du jour de la prolongation, pour les seuls documents qui n'ont pas été réservés par un autre lecteur).

La *carte temporaire* ne permet pas l'emprunt à domicile.

Pour les mineurs, l'emprunt à domicile nécessite une autorisation parentale.

Pour prolonger l'emprunt d'un document, l'utilisateur doit utiliser le site web de la bibliothèque ou se présenter avec le document au service du prêt à domicile. Les demandes de prolongation par téléphone, courrier postal, fax ou courriel ne sont pas prises en compte.

Art. 18 :

Un document emprunté par un lecteur peut être réservé. La bibliothèque prévient le demandeur dès le retour du document. Celui-ci est maintenu à la disposition du lecteur au service du prêt durant une période de huit jours au maximum.

Pour chaque lecteur, le nombre des réservations en cours est limité à deux.

Art.19 :

Sont notamment exclus du prêt à domicile :

- les ouvrages antérieurs à 1920, les manuscrits, les ouvrages des réserves ;

- les atlas, les cartes et plans ;

- les thèses dactylographiées ;

- les ouvrages de très grand format ;

- les documents en libre accès dans les salles ;

- les périodiques non reliés ;

- les publications à feuillets mobiles ;

- les documents arrivés par le Prêt entre bibliothèques, lorsque la bibliothèque prêteuse l'exige.

Le service du prêt à domicile peut refuser de prêter un document en raison de son état matériel.

Art. 20 :

La bibliothèque propose un service de *Prêt entre bibliothèques* (PEB) qui permet de faire venir des documents d'autres bibliothèques françaises et étrangères ou d'en obtenir des reproductions. Une participation financière est demandée selon le tarif en vigueur.

Les documents du PEB sont communiqués selon les conditions fixées par la bibliothèque prêteuse (durée de mise à disposition, consultation sur place ou prêt à domicile...).

Ce service n'est pas proposé pour les documents des bibliothèques situées sur le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Art. 21 :

Au moment du prêt, il appartient à l'utilisateur de vérifier l'état du document qui lui est remis et de signaler toute dégradation constatée.

Art. 22 :

Une fois par an, avant l'inventaire, les lecteurs sont tenus de rapporter tous les ouvrages empruntés. Les prêts sont interrompus pendant cette période au cours de laquelle la bibliothèque est fermée.

Art. 23 :

Les utilisateurs qui n'ont pas rendu les documents empruntés dans les délais prescrits ne peuvent plus bénéficier des services suivants : consultation sur place des documents des magasins, emprunt, prolongation et réservation.

Tout retard dans le retour d'un document entraîne le versement d'une pénalité selon le tarif en vigueur.

Art. 24 :

En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'emprunteur est tenu de le remplacer ou de le rembourser selon le tarif en vigueur. La perte ou la détérioration d'une partie d'un document ou d'un document d'accompagnement implique le remboursement ou le remplacement de l'ensemble du document emprunté.

Art. 25 :

Si un document n'est pas rendu après l'envoi du troisième et dernier rappel envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception, la bibliothèque facture au lecteur les frais de son remplacement selon le tarif en vigueur.

Art.26 :

Le titulaire d'une carte de lecteur est responsable des emprunts effectués avec cette carte, même en cas de perte ou de vol.

Toute sortie illicite, toute tentative de vol ou toute détérioration volontaire d'un document peut entraîner une exclusion du lecteur pour une durée maximale de cinq ans, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires.

Art.27 :

La bibliothèque délivre sur demande un quitus attestant que le lecteur est en règle avec les services de prêt.

REPRODUCTION DES DOCUMENTS

Art.28:

Toute reproduction est soumise au respect de la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne le droit de copie.

Les conditions de reproduction des documents de la bibliothèque communiqués en Salle 5 et en Salle Joffre sont précisées dans l'annexe 4.

Pour les autres documents, la prise de vue photographique est autorisée, sous réserve de remplir au préalable le formulaire disponible auprès du responsable de salle.

Le personnel peut interdire la prise de vue d'un document si cela nuit à son état matériel ou occasionne une gêne pour les autres lecteurs.

L'utilisation d'un scanner personnel est interdite.

Des photocopieurs sont mis à la libre disposition du public qui est tenu de respecter les consignes affichées.

La photocopie des documents de grand format n'est pas autorisée. Les documents édités entre 1800 et 1920 ne peuvent être photocopiés qu'avec l'autorisation du personnel en poste dans la salle de consultation.

Les cartes de photocopies et les sommes payées pour la réalisation de reproductions ne sont pas remboursées.

UTILISATION DES POSTES INFORMATIQUES

Art.29 :

La bibliothèque est membre du réseau universitaire régional Osiris relié au réseau national RENATER. Les chartes de ces réseaux, consultables sur le site web de la bibliothèque, s'appliquent aux usagers de la BNU, y compris lors de l'utilisation des bornes Wi-Fi.

La bibliothèque met à la disposition des lecteurs des postes informatiques en libre accès. Ces postes sont destinés à la recherche documentaire.

Les usagers sont tenus de

se servir exclusivement de leur mot de passe personnel ;

respecter les restrictions d'utilisation des ressources auxquelles ils ont accès ;

ne pas chercher à porter atteinte à l'intégrité du système d'information.

Les données des connexions effectuées au sein de l'établissement sont conservées conformément à la législation et peuvent être communiquées sur requête judiciaire.

Les consignes particulières d'utilisation des postes en libre accès sont précisées dans chacune des salles de consultation. Le personnel est habilité à suspendre la consultation d'un usager qui ne respecterait pas ces consignes.

ANNEXES

Art. 30 :

Le présent règlement comprend les annexes suivantes :

[Droits d'inscription et tarifs des services](#)

[Catégories d'usagers dispensés du paiement des droits d'inscription](#)

[Jours et heures d'ouverture](#)

[Salles spécialisées Patrimoine : conditions d'accès, d'horaire et de consultation des documents](#)

[Liste des principaux organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur.](#)

Les annexes 1 et 2 « Droits d'inscription et tarifs des services » et « Catégories d'usagers dispensés du paiement des droits d'inscription » sont soumises au vote du Conseil d'administration.

L'Administrateur met à jour les autres annexes qui sont communiquées pour information au Conseil d'administration.

APPLICATION DU RÈGLEMENT

Art.31 :

Tout manquement aux mesures d'ordre peut entraîner l'exclusion de la bibliothèque, indépendamment d'éventuelles poursuites de droit commun. Le personnel de permanence est autorisé à recourir aux forces de l'ordre en cas de perturbation du service (désordre, vandalisme, vol, *etc.*).

Art. 32 :

L'Administrateur de la BNU et l'ensemble du personnel sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent règlement.

Art.33 :

Le présent règlement, approuvé par le Conseil d'administration de la BNU dans sa séance du 14 mai 2007, prend effet le 24 septembre 2007.

Le Président du Conseil d'administration

Gérald CHAIX
Recteur de l'Académie de Strasbourg
Chancelier des Universités d'Alsace

Annexe 8 : Exemples de tracts

- Services spécifiques à l'intention des doctorants, enseignants-chercheurs et chercheurs (recto)



Services spécifiques à l'intention des doctorants, enseignants-chercheurs et chercheurs

Les doctorants et les universitaires (enseignants, chercheurs) du réseau EUCOR ou rattachés à un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche français bénéficient de services supplémentaires :

- ▶ carte recherche
- ▶ accès à la Salle des chercheurs
- ▶ accès à un carrel
- ▶ accès à la Salle de séminaire
- ▶ emprunt à domicile sans conditions de résidence
- ▶ possibilités d'emprunt élargies.

La carte recherche

Cette carte permet l'emprunt de 20 ouvrages pour une durée de 30 jours renouvelable deux fois (à condition que le document ne soit pas réservé par un autre lecteur). Elle est délivrée par le Service des inscriptions sur présentation de la carte d'étudiant (niveau D) ou d'une pièce d'identité et d'un justificatif professionnel.

La Salle des chercheurs

Cet espace de travail (16 places) est situé au 1^{er} étage, à proximité de la Salle 4 et de l'Espace ressources électroniques. Chaque place est équipée d'une prise électrique et d'une prise réseau pour la connexion à internet (accès filaire). Un casier individuel peut être mis à disposition des usagers qui le souhaitent (clé à retirer au bureau de prêt de la Salle 1).

Pour bénéficier d'un accès à cette salle, remplir un formulaire de demande, disponible au bureau des renseignements de la Salle des catalogues (rez-de-chaussée) ou adresser un message électronique à contact@bnu.fr.

- Services spécifiques à l'intention des doctorants, enseignants-chercheurs et chercheurs (verso)

Les carrels

Ces petits bureaux situés à proximité de la Salle 4 permettent le travail en groupe (entre 2 et 4 personnes). Ils sont équipés de prises électriques et de prises réseau (accès filaire à internet). Pour accéder à l'un de ces carrels, s'adresser à l'Espace ressources électroniques (1^{er} étage). L'attribution s'effectue pour une journée au maximum (jusqu'à 19 h).

La Salle de séminaire

Tout enseignant qui veut réunir un groupe d'étudiants pour une formation peut utiliser cette salle (19 places) équipée de dix postes informatiques reliés à internet. Toutes les ressources électroniques de la BNU sont accessibles depuis ces ordinateurs. Un vidéo-projecteur peut être mis à disposition sur demande.

Pour connaître les disponibilités de cette salle et effectuer une réservation, s'adresser au secrétariat de la Direction des services au public (tél. 03 88 25 28 19 ; mél. servicepublic@bnu.fr).

Des professionnels à votre disposition

- ▶ La BNU propose deux bureaux de renseignements bibliographiques (Salle des catalogues au rez-de-chaussée et Espace ressources électroniques au 1^{er} étage).
- ▶ Les responsables des pôles d'acquisitions et des fonds spécialisés peuvent être contactés directement pour toute demande de renseignements.

Aire culturelle germanique :	Aude.Therstappen@bnu.fr
Sciences religieuses :	Franck.Storne@bnu.fr
Europe :	Beatrice.Normand@bnu.fr
Alsatiques :	Clement.Froehlicher@bnu.fr
Sciences humaines :	Dominique.Chauvineau@bnu.fr
Arts, langues et littératures :	Julien.Collonges@bnu.fr
Ressources électroniques :	Delphine.Jaeky@bnu.fr
Iconographie et cartographie :	Marie-Laure.Ingelaere@bnu.fr
Réserve :	Gerard.Littler@bnu.fr
Papyrologie et numismatique :	Daniel.Bornemann@bnu.fr , Gisela.Belot@bnu.fr

Avril 2008

- Horaires en période universitaire (recto)



Horaires en période universitaire jusqu'au 21 juin 2008

www.bnu.fr

Le lundi	14 h - 22 h (prêt et inscriptions jusqu'à 18 h 45)
Du mardi au vendredi	9 h - 22 h (prêt et inscriptions jusqu'à 18 h 45)
Le samedi	10 h - 22 h (prêt et inscriptions jusqu'à 16 h 45)

Horaires spécifiques

Salle 5 (documents anciens), Espace informatique et microformes,
Salle d'Actualité, Salle des catalogues

Le lundi	14 h - 19 h
Du mardi au vendredi	9 h - 19 h
Le samedi	10 h - 17 h

Prêt entre bibliothèques

Le lundi	14 h - 18 h
Du mardi au vendredi	9 h - 12 h ; 14 h - 18 h
Le samedi	Fermé

Salle Joffre (iconographie, cartographie, monnaies et médailles)

Du lundi au vendredi	14 h - 17 h
Le samedi	Fermé

Au verso :

- les horaires d'été
- les horaires restreints et les jours de fermeture exceptionnels.

- Horaires en période universitaire (verso)

Horaires d'été du lundi 23 juin au samedi 20 septembre 2008

Le lundi	14 h - 18 h (prêt et inscriptions jusqu'à 17 h 45)
Du mardi au vendredi	9 h - 18 h (prêt et inscriptions jusqu'à 17 h 45)
Le samedi	Fermé
Salle Joffre	Sur rendez-vous (03 88 25 28 00)

Horaires restreints et jours de fermeture exceptionnels Mars - septembre 2008

Le jeudi 20 mars (veille de fête)	9 h - 19 h
Du vendredi 21 au lundi 24 mars (fêtes pascales)	Fermé
Les samedis 12 et 19 avril (vacances de printemps)	Fermé
Mercredi 30 avril (veille de fête)	9 h - 19 h
Le jeudi 1er mai (férié)	Fermé
Le mercredi 7 mai (veille de fête)	9 h - 19 h
Le jeudi 8 mai (férié)	Fermé
Le samedi 10 mai (veille de fête)	9 h - 19 h
Le lundi 12 mai (lundi de Pentecôte)	Fermé
Du lundi 16 au samedi 21 juin (inventaire annuel)	Fermé
Le lundi 14 juillet (fête nationale)	Fermé
Le vendredi 15 août (férié)	Fermé

Mars 2008

Annexe 9 : Tarifs des publications

BIBLIOGRAPHIE ALSACIENNE

Titre	Volumes	Tarif
Bibliographie alsacienne	1965-1966	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1967-1968	5,00 €
Bibliographie alsacienne	1969-1970	5,00 €
Bibliographie alsacienne	1971-1972	10,00 €
Bibliographie alsacienne	1973-1974	10,00 €
Bibliographie alsacienne	1975-1976	10,00 €
Bibliographie alsacienne	1977-1978	14,00 €
Bibliographie alsacienne	1979-1980	14,00 €
Bibliographie alsacienne	1981-1982	16,00 €
Bibliographie alsacienne	1983	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1984, vol 1	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1984, vol 2	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1985-1986, n° 1, 2 et 3/4	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1987, n° 1, 2 et 3/4	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1988, n° 1, 2 et 3/4	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1989, n°1	22 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1989, n°2	
Bibliographie alsacienne	1989, n° 3/4	
Bibliographie alsacienne	1990, n°1	25 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1990, n°2	
Bibliographie alsacienne	1990, n° 3/4	
Bibliographie alsacienne	1991, n° 1	30 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1991, n° 2	
Bibliographie alsacienne	1991, n° 3/4	
Bibliographie alsacienne	1992, n° 1	40 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1992, n° 2	
Bibliographie alsacienne	1993, n° 1	40 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1993, n° 2	
Bibliographie alsacienne	1994, n° 1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1994, n° 2	
Bibliographie alsacienne	1995, n° 1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1995, n° 2	
Bibliographie alsacienne	1996, n° 1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1996, n° 2	
Bibliographie alsacienne	1997, n° 1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1997, n° 2	
Bibliographie alsacienne	1998, n° 1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1998, n° 2	
Bibliographie alsacienne	1999-2000, n° 1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1999-2000, n° 2	
Bibliographie alsacienne	2001, n° 1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	2001, n° 2	

Bibliographie alsacienne	2002, n°1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	2002, n°2	
Bibliographie alsacienne	2003, n°1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	2003, n°2	
Bibliographie alsacienne	2004, n°1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	2004, n°2	

CATALOGUES D'EXPOSITION

Titre	Tirage	Volumes	Année	Tarifs
Anvers-Strasbourg.			1967	1,50 €
Art iranien			1965	1,50 €
Charles Munch			1995	46,00 €
Exposition de cartes et de plans anciens de l'Alsace : "Strasbourg, l'Alsace et le Rhin".			1967	1,50 €
Georges Migot			1977	1,50 €
Grüniger et les éditions de Virgile			1981	1,50 €
Heinrich Heine			1974	1,50 €
Hommage à l'Arioste		5e centenaire de sa naissance (1474-1974)	1975	3,00 €
Impressions d'Europe		brochure en français 19 p.	2003	2,00 €
Impressions d'Europe		catalogue 111 p.	2003	20,00 €
Impressions d'Europe		brochure en allemand 19 p.	2003	2,00 €
Jean Sturm Quand l'humanisme fait école	700	Catalogue 251 p. 5e centenaire de sa naissance	2007	25,00 €
Kierkegaard			1963	1,50 €
L'Alsace et les pays nordiques			1966	1,50 €
Le fonds Nathan Katz à la BNU	500		2004	5,00 €
Le Monde fraternel d'Albert et Adolphe Matthis	1000		2006	20,00 €
Lecuire			1974	1,50 €
Les Amériques				2,50 €
Les éditions, les traductions et les illustrations de Dante à la B.N.U.S			1965	1,50 €
Les frères Matthis, poètes strasbourgeois.			1974	2,00 €
Livre au risque des artistes	1500		2005	10,00 €
Luther et la France			1983	2,00 €
Marie Jaëll : de l'art du piano à la science du toucher			1997	3,00 €
Marie Jaëll, pianiste, compositeur, auteur.			1967	1,50 €
Résistance et Libération		brochure 23 p.	1964	offert
Résistance et Libération		catalogue 18 p.	1964	1,50 €
Schiller et l'idéal européen	1000	catalogue 191 p.	2005	20,00 €
Schiller et l'idéal européen	1000	brochure bilingue 21 p.	2005	2,00 €
Strasbourg, l'Europe et la liberté			1980	2,00 €
Trésors musicaux des collections strasbourgeoises			1982	3,00 €
Université de Strasbourg XIIIe-XXe siècle			1988	9,00 €
Vasco de Gama			1970	1,50 €

OUVRAGES EDITES PAR LA BNU

Auteur	Titre	Titre complémentaire	Volumes	Année	Tarif
	Catalogue Collectif Alsace	Périodiques de Sciences Humaines, Juridiques et Sociales	2 volumes	1995	Epuisé
	Catalogue Collectif Alsace	Périodiques de Sciences, Techniques, Médecine et Pharmacie	2 volumes	1995	Epuisé
HOGHOUGH (A.)	Catalogue critique des manuscrits persans			1964	4,00 €
	Catalogue de la presse alsacienne	1870-1918		1982	Epuisé
LANG (M.)	Collection Marie Jaëll			1980	1,50 €
MILLET (O.)	Correspondance de Wolfgang Capiton	(1478-1541)		1982	17,00 €
	Création Littéraire en Alsace 1972-1993	Revue Alsacienne de Littérature		1993	8,00 €
	Goethe & Lili : variante inédite du poème Zurchseefahrt	1775 (fonds de Turckheim, B.N.U.S.)		2000	3,00 €
	Guide des Fonds Patrimoniaux des Bibliothèques d'Alsace			1995	Epuisé
DUBLED (H.)	Histoire de la BNUS			1964	3,50 €
	Jean-Jacques Werner : diriger, composer, former			2001	offert
	La numérisation des manuscrits de la mystique rhénane de la BNUS			2001	1,50 €
	La Presse alsacienne du XXe siècle			1997	50,00 €
HALLER VON HALLERSTEIN	Le Temple de Bassae			1976.	Epuisé
	Lire la Lituanie	Bibliographie d'ouvrages en français relatifs à la Lituanie		1996	3,00 €
KRAMER (B.)	Papyrus grecs	n° 501-800 (index)		1986	11,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 169-300		1963	Epuisé
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs.	N° 301-500		1973	15,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs.	N° 501-540	fasc. 1/2	1971	3,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs.	N° 541-560	fasc. 3	1972	3,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs.	N° 561-580	fasc. 4	1973	3,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs.	N° 581-600	fasc. 5	1975	3,50 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs.	N° 601-640	fasc. 1/2	1976	8,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs.	N° 641-660	fasc. 3	1977	5,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs.	N° 661-680	fasc. 4	1978	6,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs.	N° 681-700	fasc. 5	1979	8,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 701-720	fasc. 1	1980	5,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 721-740	fasc. 2	1981	Epuisé
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 741-760	fasc. 3	1982	6,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 761-780	fasc. 4	1983	8,00 €

SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 781-800	fasc. 5	1984	Epuisé
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 801-820	fasc. 1	1985	8,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 821-840	fasc. 2	1986	8,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 841-860	fasc. 3	1987	Epuisé
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 861-880	fasc. 4	1988	8,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 881-900	fasc. 5	1989	8,00 €
	Patrimoine de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg			1996	3,00 €
	Patrimoine Musical Régional ALSACE	Catalogue des imprimés anciens		1993	22,00 €
	Patrimoine Musical Régional ALSACE	Catalogue des manuscrits musicaux anciens		1996	33,00 €

OUVRAGES EDITES EN COLLABORATION

Auteur	Titre	Sous-titre	Editeur	Année	Tarif
Anne Boud'Hors	Catalogue des fragments coptes de la BNUS	Lovanii in Aedibus Peeters	Fragments bibliques	1998	48,00 €
	Exposition Goethe et l'Europe	Meerbusch : Verlag Hartmut Kühler	catalogue édité par Volkmar Hansen	1999	25,00 €
A. Martin et O. Primavesi.	L'Empédocle de Strasbourg		B.N.U.S. et de Gruyter	1998	40,00 €
	La gravure d'illustration en Alsace au XVIe siècle	Jean Grüninger 1501-1506	Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg	1992	67,00 €
	La gravure d'illustration en Alsace au XVIe siècle	Imprimeurs Strasbourgeois 1501-1506	Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg	2000	46,00 €
	La haggada du scribe Eliézer Seligmann de Rosheim		Presses universitaires de Strasbourg	1998	62,00 €
Marie-France Briselance	La lectrice à la sandale		Le Verger Editeur	1998	5,00 €
Sébastien Brant	La Nef des Folz	1494-1994	500e anniversaire Das Narren Schyff, Basel : Christoph Merian Verlag	1994	17,00 €
Jean Sturm	De literarum ludis recte aperiendis liber		Éditions des PUS	2007	22,00 €

CARTES POSTALES

Petit format :	Grand format :
<ul style="list-style-type: none">• Noir et blanc Prix public : 0,30 €/unité Par lot de 10 : 2,30 € Personnel BNU : 0,15 €/unité• Couleur Prix public : 0,50 €/unité Par lot de 10 : 3,80 € Personnel BNU : 0,30 €/unité• Couleur double Prix public : 1 €/unité Par lot de 10 : 7,50 € Personnel BNU : 0,50 €/unité	<ul style="list-style-type: none">• Noir et blanc Prix public : 0,80 €/unité Par lot de 10 : 6,10 € Personnel BNU : 0,50 €/unité• Couleur double Prix public : 1,50 €/unité Par lot de 10 : 11,25 € Personnel BNU : 0,75 €/unité

FRAIS D'ENVOI

Envoi inférieur ou égal à 150 grammes :	Envoi supérieur à 150 grammes :
<ul style="list-style-type: none">• pas de frais d'envoi	<ul style="list-style-type: none">• forfait de 3,50 €

Annexe 10 : Liste des sigles et abréviations

AABNU = Association des Amis de la BNU
ABES = Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur
ABF = Association des bibliothécaires de France
ACMO = Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
ADBU = Association des Directeurs de Bibliothèques universitaires
AFGES = Association fédérative général des étudiants de Strasbourg
ANMA = Agence Nicolas Michelin et associés
ANR = Agence nationale pour la recherche
APD = Avant-projet détaillé
APS = Avant-projet sommaire
ATOSS = Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
BDIC = Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine
BETH = Bibliothèques européennes de Théologie
BIPFPIG = Bibliographie de la Presse française politique et d'information générale
BIU = Bibliothèque interuniversitaire
BNA = Bibliothèque numérique d'Alsace
BnF = Bibliothèque nationale de France
CA = Conseil d'administration
CADIST = Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique
CAE = contrat d'accompagnement dans l'emploi
Calames = Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'Enseignement supérieur
CAV = contrat d'avenir
CEG = Centre d'études germaniques
CES = contrat d'emploi solidarité
CFCB = Centre de formation aux carrières des bibliothèques
CGM = Catalogue général des manuscrits
CHS = Comité hygiène et sécurité
CNASEA = Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNL = Centre national du livre
CPER = Contrat de projet Etat Région
CRI = Centre des Ressources Informatiques
CTLes = Centre technique du livre de l'enseignement supérieur
CTP = Comité technique paritaire
DBM = Décision budgétaire modificative
DCP = Direction de la conservation et du patrimoine
DDC = Direction du développement des collections
DSI = Direction du système d'information
DSP = Direction des services au public
EAD = Encoded Archival Description
Enssib = Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
ETP = équivalent temps plein
EUCOR = Confédération européenne des universités du Rhin supérieur
FIPHFP = Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique
GPEC = Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
ITRF = Personnels ingénieurs techniques, de recherche et de formation
LIBER = Ligue européenne des bibliothèques de recherche
LRU = Loi relative aux libertés et responsabilités des Universités
MISHA = Maison interuniversitaire des Sciences de l'homme d'Alsace
ml = Mètres linéaires

OPAC = Online public access catalog
PEB = Prêt entre bibliothèques
PUS = Presses universitaires de Strasbourg
SDBIS = Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique
SCD = Service commun de documentation
SICD = Service interétablissement de coopération documentaire
SIGB = Système intégré de gestion de bibliothèque
Sudoc = Système universitaire de documentation
UHA = Université de Haute-Alsace
ULP = Université Louis-Pasteur
UMB = Université Marc-Bloch
URFIST = Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique
URS = Université Robert-Schuman
Wifi = Wireless fidelity
WLB = Württembergische Landesbibliothek



BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE
UNIVERSITAIRE

Tél + 33(0)3 88 252 800 - Fax + 33(0)3 88 252 803

Courriel ▶ contact@bnu.fr

Internet ▶ www.bnu.fr

Administration ▶ 5 rue du Maréchal Joffre
BP 51029 ♦ F-67070 Strasbourg cedex

Accueil public ▶ 6 place de la république

Entrée handicapés ▶ 1 avenue Victor Schoelcher

Photographies de couverture : Jean-Pierre Rosenkranz